

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°2

FÉVRIER 2015



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

# Table des matières

## 02. L'organisation générale du CNRS

### 02.04 La direction du CNRS

#### 02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

##### 02.04.03.03. La direction des ressources humaines (DRH)

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice des ressources humaines par intérim - - 18/02/2015 - DEC150665DAJ

- Décision portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources - - 18/02/2015 - DEC150663DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources - - 18/02/2015 - DEC150664DAJ

### 02.08 Le CNRS en région

#### 02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision portant modification de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine - - 09/02/2015 - DEC150343DAJ

## 04. Personnels

### 04.07 Protection, prévention et action sociales

#### 04.07.02 Actions sociales

##### 04.07.02.03 Mobilité géographique

- Instruction du 15/12/2014 modifiant l'instruction INS020003DRH du 08/03/2002 relative aux prêts bonifiés à l'installation accordés aux agents qui effectuent une mobilité géographique professionnelle - - 15/12/2014 - INS142685DRH

- Instruction relative au dispositif de prise en charge de l'assurance garantie des locatifs (GRL) - - 15/12/2014 - INS142693DRH

### 04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

#### 04.08.15 Indemnités liées à la cessation de fonctions

##### 04.08.15.04 Indemnité de départ volontaire

- Circulaire relative à l'indemnité de départ volontaire (IDV) - - 17/02/2015 - CIR150704DRH

## 07. Mesures particulières du CNRS

### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

#### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Sébastien VIDAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires". - - 21/11/2014 - DEC142592DR07

##### 07.01.01.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Florian Waszak aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR3636 intitulée "Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères" - - 09/02/2015 - DEC150294INSB

- Décision portant nomination de M. Daniel Zytnicki aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3636 intitulée "Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères" - - 09/02/2015 - DEC150293INSB

- Décision portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice et de Jérôme Samuel aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR8170 (CASE) - - 04/02/2015 - DEC150004INSHS

## 07.01.02. DR2

### 07.01.02.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de M. Mansour Haddad assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris - - 01/12/2014 - DEC142814DR02
- Décision portant nomination de M. Aurélien Richaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - - 26/09/2014 - DEC142300DR02
- Décision portant nomination de Mme Zoubida Chettouh aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de Biologie de l'Ecole normale supérieure - - 26/09/2014 - DEC142297DR02
- Décision portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7203 intitulée Laboratoire de biomolécules - - 20/10/2014 - DEC142484DR02
- Décision portant nomination de Mme Isabelle Barbosa aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - - 26/09/2014 - DEC142301DR02
- Décision portant nomination de Mme Pascale Gilardi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - - 26/09/2014 - DEC142302DR02
- Décision portant nomination de Mme Elise Anastase aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes - - 12/12/2014 - DEC142907DR02
- Décision portant nomination de Mme Rosette Goïame aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - - 26/09/2014 - DEC142299DR02

## 07.01.04. DR4

### 07.01.04.07. 2015

- Décision portant nomination de Monsieur Abdelhadi Tout, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard - - 26/01/2015 - DEC150297DR04
- Décision portant cessation de fonctions de M. Charles-Olivier Bacri chargé de mission - - 18/02/2015 - DEC150574IN2P3
- Décision portant nomination de M. Frédéric Moron aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - - 01/01/2015 - DEC143297DR04
- Décision portant nomination de Mme Laurène Jourdain aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8081 intitulé Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités - - 01/01/2015 - DEC143305DR04
- Décision portant nomination de M. Guillaume Hucher aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRE3693 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité - - 01/01/2015 - DEC143265DR04
- Décision portant nomination de M. Alban Aubertin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques - - 01/01/2015 - DEC143204DR04
- Décision portant nomination de M. Antoine Bagady aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay - - 01/01/2015 - DEC143160DR04

## 07.01.05. DR5

#### 07.01.05.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Thierry Gacoïn, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité n° UMR 7643 intitulée laboratoire de physique de la matière condensée. - - 02/02/2015 - DEC150444DR05

- Décision portant cessation de fonctions de M. Benoit Bastard, directeur adjoint et nomination de Mme Stéphanie Lacour, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7220 - Institut de Sciences sociales du politique (ISP). - - 23/02/2015 - DEC150394INSHS

- Décision portant nomination de M. Christian Malosse aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR3528 intitulée laboratoire de biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses. - - 23/01/2015 - DEC150303DR05

#### 07.01.07. DR7

##### 07.01.07.06. 2014

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine BALLERAT-BUSSEROLLES, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand". - - 09/12/2014 - DEC142932DR07

- Décision portant nomination de Mme Catherine Araujo-Bonjean aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR6587 - - 26/02/2015 - DEC142665INSHS

#### 07.01.09. DR10

##### 07.01.09.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Madame Catherine Foussat, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS) - - 13/02/2015 - DEC150627DR10

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.07. 2015

- Décision n° DEC150598DCIF du 16/02/2015 portant nomination de Monsieur Jean-François PEIRO agent comptable secondaire de la délégation "Alpes" du CNRS - - 16/02/2015 - DEC150598DCIF

- Décision n° DEC150592DCIF du 16/02/2015 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire intérimaire de la délégation "Alpes" du CNRS - - 16/02/2015 - DEC150592DCIF

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Hervé Courtois, directeur par intérim et de M. Etienne Bustarret directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche UPR2940 intitulée « Institut NEEL » - - - DEC150496INP

- Décision portant cessation de fonctions de M. Ricardo NOGUEIRA et nomination de M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur par intérim de l'UMR5279 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces » (L.E.P.M.I) - - 25/02/2015 - DEC150412INC

#### 07.01.13. DR14

##### 07.01.13.06. 2014

- Décision nomination d'un AP - C.BLATCHE - AI CNRS - UPR8001 - LAAS - - 20/01/2015 - DEC150233DR14

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Maestro et nomination de M. Pierre Guillot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5258 intitulée « Laboratoire du futur » - LOF - - 24/02/2015 - DEC150579INC

- Décision portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Aquitaine - - 19/01/2015 - DEC150194DR15

#### 07.01.15. DR16

##### 07.01.15.07. 2015

- Décision relative à la nomination des membres du bureau de la commission interdisciplinaire 53 du Comité national de la recherche scientifique - - 16/02/2015 - DEC150671SGCN

07.01.16. DR17

07.01.16.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Anthony MERGEY aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'UMR6262 - IODE - - 09/02/2015 - DEC150268INSHS

07.01.16.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - - 23/01/2015 - DEC150299DR17

- Décision portant nomination de Mme Edith Mazuet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - - 22/01/2015 - DEC150285DR17

07.01.17. DR18

07.01.17.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Christiane HERVAGAULT, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité FRE3580 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire Reconnaissance Moléculaire et Catalyse - - 19/01/2015 - DEC150087DR18

- Décision portant cessation de fonctions de M. Alexandre BARRAS, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire - - 27/01/2015 - DEC143263DR18

- Décision portant nomination de M. Omar AOUADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé - - 23/02/2015 - DEC150130DR18

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Lucie COURCOT, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité umR8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences - - 23/02/2015 - DEC150012DR18

- Décision n° DEC150591DCIF du 16/02/2015 portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire par intérim de la délégation "Nord, Pas-de-Calais et Picardie" du CNRS - - 16/02/2015 - DEC150591DCIF

- Décision n° DEC150597DCIF du 16/02/2015 portant nomination de Monsieur Rafaël MUELA agent comptable secondaire de la délégation "Nord, Pas-de-Calais et Picardie" du CNRS - - 16/02/2015 - DEC150597DCIF

07.01.18.07. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Elisabeth FERREIRA, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire - - 27/01/2015 - DEC143192DR18

- Décision portant cessation de fonctions de M. François XAVIER SAUVAGE, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8516 intitulée Unité de Chimie Moléculaire et de Spectroscopie - - 27/01/2015 - DEC143117DR18

07.01.19. DR20

07.01.19.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Sandra Devauchelle aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7271 intitulée laboratoire d'Information Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) - - 09/02/2015 - DEC150291DR20

07.01.20. Administration centrale

#### 07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc BOIVENT aux fonctions de directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation - - 20/02/2015 - DEC150646DAJ

#### 07.01.20.07. 2015

- Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers - - 29/01/2015 - DEC150275SGCN

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions de chargé de mission auprès de Mme Sandrine Loridan, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière - - 19/02/2015 - DEC150757DAJ

#### 07.01.21. Nomination autres instances

##### 07.01.21.07. 2015

- Décision modifiant la décision portant nomination des membres de l'administration à la commission consultative paritaire n°1 (CCP) - - 02/02/2015 - DEC150582DRH

- Décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques (CAP n°7) - - 15/01/2015 - DEC150174DRH

- Décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission consultative paritaire n°1 (CCP) - - 21/01/2015 - DEC150259DRH

- Décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des directeurs de recherche (CAP) - - 21/01/2015 - DEC150261DRH

- Décision portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des chargés de recherche (CAP) - - 21/01/2015 - DEC150260DRH

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 03/02/2015 - DEC150427DR01

- Décision donnant délégation de signature à Madame Evelyne VETTESSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation - - 03/02/2015 - DEC150428DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe VENDRIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) - - 03/02/2015 - DEC150454DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Loïc AUVRAY, directeur de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 23/02/2015 - DEC150716DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 23/02/2015 - DEC150722DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Karine LANINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - - 23/02/2015 - DEC150725DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Sotiris LOUCATOS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie - - 03/02/2015 - DEC150452DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Stavros KATSANEVAS directeur de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 03/02/2015 - DEC150451DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Virginie MAOUCHI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire (SPHERE) - - 03/02/2015 - DEC150450DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal CROZET, directeur de l'unité UMR7219 intitulée Sciences - Philosophie - Histoire (SPHERE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- - 03/02/2015 - DEC150449DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) - - 03/02/2015 - DEC150448DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 03/02/2015 - DEC150447DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Noëlle DELGADO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC)

- - 03/02/2015 - DEC150433DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 03/02/2015 - DEC150432DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Marianne GUEROIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) - - 03/02/2015 - DEC150430DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 03/02/2015 - DEC150429DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BOUIN, directeur de l'unité UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 03/02/2015 - DEC150453DR01

## 07.02.02. DR2

### 07.02.02.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à Mme Dominique Méda, directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150647DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'Embryon aux Thérapies Innovantes des Cancers - - 01/01/2015 - DEC150284DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Physico-Chimie Curie - - 01/01/2015 - DEC150281DR02

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Huault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - - 01/01/2015 - DEC150456DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Elie Raphaël, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150455DR02

## 07.02.04. DR4

## 07.02.04.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à N. Peyrieras, directeur de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC143002DR04
- Décision portant délégation de signature à Y. Fregnac, directeur de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC143000DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR3680 - Service de physique de l'état condensé - - 01/01/2015 - DEC150186DR04
- Décision portant délégation de signature à F. Daviaud, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150185DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - URA2453 - Laboratoire Francis Perrin - - 01/01/2015 - DEC143044DR04
- Décision portant délégation de signature à P. Martin, directeur de l'unité URA2453 intitulée Laboratoire Francis Perrin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC143043DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMS3679 - Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique - - 01/01/2015 - DEC143030DR04
- Décision portant délégation de signature à R. Fischmeister, directeur de l'unité UMS3679 intitulée Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC143029DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - USR3695 - BioEmergences - - 01/01/2015 - DEC143003DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UPR3251 - Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur - - 01/01/2015 - DEC150361DR04
- Décision portant délégation de signature à F. Yvon, directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150360DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Crespi, directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC142987DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR9213 - Institut des sciences des plantes de Paris Saclay - - 01/01/2015 - DEC142988DR04
- Décision portant délégation de signature à P. Vernier, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC142989DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - UMR9197 - Institut des neurosciences Paris-Saclay - - 01/01/2015 - DEC142990DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - FRE3693 - Unité de neurosciences, information et complexité - - 01/01/2015 - DEC143001DR04

## 07.02.05. DR5



#### 07.02.05.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Fourneau, directeur de l'unité FRE3709 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 26/01/2015 - DEC150311DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Garel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité. - - 16/01/2015 - DEC150190DR05

- Décision portant délégation de signature à M. Arthur Scherf, directeur de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 28/01/2015 - DEC150376DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite. - - 28/01/2015 - DEC150377DR05

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 16/01/2015 - DEC150188DR05

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Geoffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine ». - - 21/10/2014 - DEC150155DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Leyval, directrice de l'unité UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - - 21/10/2014 - DEC150151DR06

##### 07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Michel Musiol, M. Gérard Augustin et Mme Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française ». - - 01/01/2015 - DEC150581DR06

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) ». - - 01/01/2015 - DEC153358DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Chaillet, directeur de l'unité UMR6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - - 01/01/2015 - DEC153356DR06

- Décision portant délégation de signature à Mme Eva Buchi, directrice de l'unité UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - - 01/01/2015 - DEC150580DR06

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Hanrot, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150739DR07

- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France Joubert, directrice de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière (ILM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150766DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Emanuela Mattioli, directrice de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement (LGL-TPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150771DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Blanc-Benon, directeur de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique (LMFA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150765DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Thouverez, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150758DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. David Dureisseix, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures (LAMCOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150750DR07
- Décision donnant délégation de signature à M. Vincent Laudet, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/02/2015 - DEC150764DR07

## 07.02.08. DR8

### 07.02.08.07. 2015

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776 intitulée "Energétique, Propulsion, Espace, Environnement" - EPEE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150526DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708 intitulée "Physique et Chimie du Vivant" - PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150527DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" - RMN-SHC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150528DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964 intitulée "Fédération Denis Poisson" - FDP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150529DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625 intitulée "Multifonction de Peptides Antimicrobiens" - MuFoPAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150530DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée "Action COncertée en Rayonnement Thermique" - ACCORT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150531DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée "Applications Biomédicales des Plasmas" - ABioPlas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150533DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Hervé WATIER, directeur de l'unité GDR3260 intitulée "Anticorps et ciblage thérapeutique" - ACCITH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150534DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR3176 intitulée "Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale" - MeGe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150535DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée "Contrôle des Décollements" - CoDE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150536DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, directrice de l'unité UMR7374 intitulée "Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures" - ICMN, par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150537DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503 intitulée "Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique" - GEIST, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150538DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482 intitulée "Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance" - FESMAR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150539DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469 intitulée "Matériaux Val de Loire - Limousin" - MATV2L, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150540DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" - TGIR RMN SHC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150541DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097 intitulée "Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable" - FREDD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150542DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée "Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité" - MIRES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150544DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322 intitulée "Laboratoire d'Economie d'Orléans" - LEO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150545DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7349 intitulée "Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans" - MAPMO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150547DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150459DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chiara LASTRAIOLI, directrice de l'unité USR3501 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire" - MSHVL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150483DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150485DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356 intitulée "Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement" - LaSIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150486DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355 intitulée "Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires" - INEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150488DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI, directeur de l'unité UMR7350 intitulée "Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique" - LMPT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150489DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Pol VANHAECKE, directeur de l'unité UMR7348 intitulée "Laboratoire de Mathématiques et Applications" - LMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150490DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347 intitulée "Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies" - GREMAN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150491DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chantal LEBORGNE, directrice de l'unité UMR7344 intitulée "Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés" - GREMI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150492DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR7328 intitulée "Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace" - LPC2E, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150493DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno SCAILLET, directeur de l'unité UMR7327 intitulée "Institut des Sciences de la Terre d'Orléans" - ISTO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150494DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324 intitulée "Cités, Territoires, Environnement et Sociétés" - CITERES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150495DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, directeur de l'unité UMR7323 intitulée "Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance" - CESR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150497DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, directeur de l'unité UMR7315 intitulée "Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface" - SPCTS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150498DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR7311 intitulée "Institut de Chimie Organique et Analytique" - ICOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150499DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT, directrice de l'unité UMR7302 intitulée "Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale" - CESCMM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150500DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Cédric AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7301 intitulée "Migrations Internationales ; espaces et sociétés" - MIGRINTER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150501DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel ISINGRINI, directeur de l'unité UMR7295 intitulée "Centre de Recherche sur la Cognition et l'Apprentissage" - CeRCA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150502DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer" - GICC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150503DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, directrice de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers" - IC2MP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150505DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276 intitulée "Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations" - CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150506DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Gabriel BERGOUNIOUX, directeur de l'unité UMR7270 intitulée "Laboratoire Ligérien de Linguistique" - LLL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150507DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150508DR08
- Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR5060 intitulée "Institut de Recherche sur les Archéomatériaux" - IRAMAT par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150509DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" - TAAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150510DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150511DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. François BOUGARD, directeur de l'unité UPR841 intitulée "Institut de Recherche et d'Histoire des Textes" - IRHT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150515DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée "Médiation chimique dans l'environnement - Ecologie Chimique" - MediaTEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150516DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247 intitulée "Physiologie de la Reproduction et des Comportements" - PRC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150517DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252 intitulée XLIM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150518DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150519DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, directeur de l'unité UMR7262 intitulée "Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements" - IPHEP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150520DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268 intitulée "Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone" - JURISCOPE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150521DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée "Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre" - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150522DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée "Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins" - SOCMOM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150523DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Vincent T'KINDT, directeur de l'unité ERL6305 intitulée "Ordonnancement et Conduite" - OC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 09/02/2015 - DEC150524DR08

## 07.02.09. DR10

### 07.02.09.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique Berrod, directrice de l'unité FR3241 intitulée L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 17/12/2014 - DEC142674DR10

## 07.02.10. DR11

### 07.02.10.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à M Stéphane GUILLOT, directeur par intérim de l'UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 08/02/2015 - DEC150578DR11
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 08/02/2015 - DEC150575DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Michel PONS, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, des MATériaux et Procédés (SIMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 05/02/2015 - DEC150481DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 05/02/2015 - DEC150482DR11

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Berton, directeur de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 27/01/2015 - DEC150344DR12
- Décision portant délégation de signature à M. James Sturgis, directeur de l'unité GDR3696 intitulée Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 02/02/2015 - DEC150440DR12
- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Fenouil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey - - 27/01/2015 - DEC150345DR12
- Décision portant délégation de signature à M. Christian Chabbert, directeur de l'unité GDR3698 intitulée Physiopathologie vestibulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 02/02/2015 - DEC150441DR12

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.07. 2015

- UMR5175 - Délégation de signature de M. Richard JOFFRE - - 08/01/2015 - DEC150022DR13
- UMR5175 - Délégation de signature PRM de M. Richard JOFFRE - - 08/01/2015 - DEC150024DR13
- FRE3673 - Délégation de signature de Mme Claude GRISON - - 20/01/2015 - DEC150224DR13
- UMR5186 - Délégation de signature PRM de Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN - - 20/01/2015 - DEC150237DR13
- UMS2348 - Délégation de signature PRM de M. Philippe LEBARON - - 21/01/2015 - DEC150254DR13
- UMR5257 - Délégation de signature PRM de M. Stéphane PELLET-ROSTAING - - 27/01/2015 - DEC150348DR13
- UPS3248 - Délégation de signature de M. Jacques ROY - - 04/02/2015 - DEC150467DR13
- UPS3248 - Délégation de signature PRM de M. Jacques ROY - - 04/02/2015 - DEC150470DR13
- UMR5149 - Délégation de signature de M. Jean-Michel MARIN - - 05/02/2015 - DEC150487DR13
- UPS3044 - Délégation de signature de Mme Martine CERUTTI - - 06/02/2015 - DEC150568DR13
- UPS3044 - Délégation de signature PRM de Mme Martine CERUTTI - - 06/02/2015 - DEC150569DR13
- UMR5474 - Délégation de signature de M. Jean-Michel SALLES - - 10/02/2015 - DEC150588DR13
- UMR5214 - Délégation de signature de M. Alain FOUCARAN - - 11/02/2015 - DEC150604DR13
- UMR5243 - Délégation de signature de M. Jean-Louis BODINIER - - 11/02/2015 - DEC150607DR13

- UMR5243 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Louis BODINIER - - 11/02/2015 - DEC150608DR13
- UMR5253 - Délégation de signature de M. Jean-Marie DEVOISSELLE - - 11/02/2015 - DEC150609DR13
- UMR5253 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Marie DEVOISSELLE - - 11/02/2015 - DEC150611DR13
- UMS3656 - Délégation de signature de M. Marcel MECHALI - - 11/02/2015 - DEC150614DR13
- UMS3656 - Délégation de signature PRM de M. Marcel MECHALI - - 11/02/2015 - DEC150618DR13
- ERL5300 - Délégation de signature de M. Olivier LEBLANC - - 11/02/2015 - DEC150619DR13
- UPS3035 - Délégation de signature de M. Philippe JAUFFRET - - 16/02/2015 - DEC150669DR13
- Délégation de signature PRM de M. Laurent DAGORN - - 25/02/2015 - DEC150776DR13

## 07.02.13. DR14

### 07.02.13.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M. Francis Maury, directeur de l'UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/12/2014 - DEC143333DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Clément Sire, directeur de l'UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/12/2014 - DEC143331DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Marc Haenlin, directeur de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/12/2014 - DEC143223DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Poquillon, directrice de l'UMS3623 intitulée Plateforme de micro et nano-caractérisation des matériaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 16/12/2014 - DEC143221DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Eveno, M. François Sicot, Mme Galia Valtchinova et Mme Marie Knibiehler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires - - 18/12/2014 - DEC143219DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Denis Eckert, directeur de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/12/2014 - DEC143218DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Jean Arlat, directeur de l'UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/12/2014 - DEC143334DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Rémi Cabanac directeur de l'USR5026 intitulée Télescope Bernard Lyot par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 31/12/2014 - DEC143343DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Biscans directrice de l'UMR5503 intitulée Laboratoire de génie chimique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 31/12/2014 - DEC143342DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Probst, directeur de l'UMR5245 intitulée Laboratoire d'écologie fonctionnelle et environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/12/2014 - DEC143341DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'UPR8241 intitulée Laboratoire de chimie de coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/12/2014 - DEC143340DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bougeault, directeur de l'UMR3589 intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/12/2014 - DEC143339DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Yann Kerr, directeur de l'UMR5126 intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/12/2014 - DEC143338DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Yves Morel directeur de l'UMR5566 intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 31/12/2014 - DEC143345DR14

#### 07.02.13.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Paola Barbara Arimondo, directrice de l'USR3388 intitulée Pharmacochimie de la Régulation Epigénétique du Cancer par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150123DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Didier Galop directeur de l'UMR5602 intitulée Géographie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/01/2015 - DEC150390DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Casonato, à M. Jean-Marc Antoine et à Mme Sandrine Buscaino pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5602 intitulée Géographie de l'Environnement - - 04/02/2015 - DEC150391DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Polard directeur de l'UMR5100 intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/01/2015 - DEC150401DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Michèle Boschet et à Mme Anne Comera-Grande pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5100 intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire - - 05/02/2015 - DEC150402DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes directeur de l'UMR5099 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/01/2015 - DEC150404DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc L'Hermite directeur par intérim de l'UMR5589 intitulée Laboratoire collisions, agrégats, réactivité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/01/2015 - DEC150405DR14
- Décision portant délégation de signature à M. François Charru directeur de l'UMR5502 intitulée Institut de mécanique des fluides de Toulouse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 29/01/2015 - DEC150406DR14
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des Systèmes d'Information (DSI - MOY1678) du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 04/02/2015 - DEC150407DR14
- Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Fauvelle directeur de l'UMR5608 intitulée Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/01/2015 - DEC150411DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Didier Bourissou directeur de l'UMR5069 intitulée Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/01/2015 - DEC150414DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Nicholas Lindley directeur de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150122DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Martin Giard, directeur de l'UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150110DR14



- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Gaillard, directeur de l'USR3414 intitulée Maison des sciences de l'homme et de la société de Toulouse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150107DR14
- Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Roby, directrice de l'UMR2594 intitulée Laboratoire de interactions plantes micro-organismes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150105DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Etienne Danchin, directeur de l'UMR5174 intitulée Evolution et diversité biologique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 15/01/2015 - DEC150100DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Simon Thorpe, directeur de l'UMR5549 intitulée Centre de recherche cerveau & cognition par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 12/01/2015 - DEC150051DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Alain Claverie directeur de l'UPR8011 intitulée Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 12/01/2015 - DEC150050DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Batut directeur de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 12/01/2015 - DEC150049DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 12/01/2015 - DEC150048DR14
- UMR5096 - Délégation de signature de M.DERAGON - - 16/02/2015 - DEC150675DR13
- UMR5048 - Délégation de signature de M.Christian ROUMESTAND - - 16/02/2015 - DEC150672DR13
- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Debax-Viader directrice de l'UMR5136 intitulée France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Âge à l'époque contemporaine par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 04/02/2015 - DEC150474DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Georgeot directeur de l'UMR5069 intitulée Institut de recherche sur les systèmes atomiques et moléculaires complexes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 30/01/2015 - DEC150415DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Fernand Spiegelman directeur de l'UMR5626 intitulée Laboratoire de chimie et physique quantique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 04/02/2015 - DEC150468DR14
- Décision portant délégation de signature à M. Thierry Leininger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique - - 10/02/2015 - DEC150469DR14

## 07.02.14. DR15

### 07.02.14.06. 2014

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5218 - - 22/07/2014 - DEC141977DR15
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5536 - - 01/06/2014 - DEC142176DR15
- Décision portant délégation de signature aux directeurs d'unités de la délégation Aquitaine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 20/12/2014 - DEC143325DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Wim Crusio pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine - - 21/11/2014 - DEC142779DR15

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5185 - - 01/10/2014 - DEC142358DR15
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5185 - - 01/10/2014 - DEC142359DR15
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMS3428 - - 02/10/2014 - DEC142370DR15
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMS3428 - - 02/10/2014 - DEC142371DR15
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5258 - - 09/10/2014 - DEC142416DR15
- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire (OS) UMR5255 - - 09/10/2014 - DEC142420DR15
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) UMR5255 - - 09/10/2014 - DEC142421DR15
- Décision donnant délégation de signature à M. François Teyssandier, directeur de l'unité UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 02/10/2014 - DEC142605DR15
- Décision donnant délégation de signature à M. François Trouilleux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux - - 02/10/2014 - DEC142609DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Ricardo Etxepare, directeur de l'unité UMR5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 24/11/2014 - DEC142769DR15
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne Marie Benarab pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques - - 24/11/2014 - DEC142770DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Balcou, directeur de l'unité UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 21/11/2014 - DEC142771DR15
- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Heurtebise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications - - 21/11/2014 - DEC142773DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Jean Rosenbaum, directeur de l'unité UMS3427, intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 21/11/2014 - DEC142774DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Jean René Cazalets, directeur de l'unité UMR5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 21/11/2014 - DEC142778DR15

#### 07.02.14.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'UMR5251 intitulée institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 08/01/2015 - DEC150040DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Xavier Arnauld de Sartre, directeur de l'UMR5603 intitulée Société, Environnement, Territoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 22/01/2015 - DEC150271DR15
- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Marty pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5603 intitulée Société, Environnement, Territoire - - 22/01/2015 - DEC150272DR15

## 07.02.15. DR16

### 07.02.15.06. 2014

- Décision portant délégation de signature à M Eric Vilain, directeur de l'unité UMI3663 intitulée « Epigénétique, données, politique (EPIDOPO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 02/01/2014 - DEC141709DR16

- Décision portant délégation de signature à M. Michael Canva, directeur de l'unité mixte internationale UMI3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 07/07/2015 - DEC150341DR16

### 07.02.15.07. 2015

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Annie Pardo, chef du service des ressources humaines de la circonscription Paris Michel-Ange - - 19/02/2015 - DEC150761DAJ

## 07.02.16. DR17

### 07.02.16.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - - 23/01/2015 - DEC150300DR17

- Décision portant délégation de signature à Mme Edith Mazuet, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire - - 22/01/2015 - DEC150288DR17

## 07.02.17. DR18

### 07.02.17.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150431DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Francois Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150435DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Fleuriel, directeur de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150436DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150437DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150439DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Alexandre Legris, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150443DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150446DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Coutier-Delgosha, directeur de l'unité UMR8107 intitulée Laboratoire de mécanique de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150458DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Benoist, directeur de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, par la déléguée régionale en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150460DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Eric Gregoire, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150461DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Lionel Montagne, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150462DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150463DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150464DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150466DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150473DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150475DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Fresse, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150476DR18

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Aprile, directrice de l'unité UMR8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150477DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiochimie structurale et fonctionnelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150478DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150479DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Lionel Buchailot, directeur de l'unité UMR8520 intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150583DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150590DR18

- Décision donnant délégation de signature à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150595DR18

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciel et matériel pour l'information et la communication avancée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150596DR18

- Décision donnant délégation de signature à Mme Caroline Tokarski, directrice de l'unité USR3290 intitulée Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150599DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Descloîtres, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150605DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150621DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150622DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150623DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité FRE3498 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150628DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Karsten Haupt, directeur de l'unité FRE3580 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire, Reconnaissance Moléculaire et Catalyse par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150629DR18

- Décision donnant délégation de signature à M. Farid LEKEAL, directeur de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'histoire judiciaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150426DR18

#### 07.02.18. DR19

07.02.18.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - - 01/01/2015 - DEC150616DR18

#### 07.02.20. Administration centrale

07.02.20.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice des ressources humaines par intérim - - 18/02/2015 - DEC150666DAJ

#### 07.02.21. Instituts

07.02.21.07. 2015

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques - - 27/01/2015 - DEC150353DAJ

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions - - 27/01/2015 - DEC150354DAJ

#### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

##### 07.03.01. DR1

07.03.01.07. 2015

- Décision portant fermeture de l'UPR3255 Laboratoire Communication et Politique, à compter du 1er janvier 2015

- - 06/02/2015 - DEC150136INSHS

##### 07.03.07. DR7

07.03.07.07. 2015

- Décision portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée Institut Européen de données Financières-EUROFIDAI - - 16/02/2015 - DEC150217INSHS

##### 07.03.17. DR18

07.03.17.07. 2015

- Décision portant création de l'UMR 9221 intitulée Lille-Economie et Management, au 1er janvier 2015 - - 20/02/2015 - DEC150295INSHS

#### 07.04. Décisions tarifaires

##### 07.04.15. DR16

07.04.15.06. 2014

- Décision relative aux tarifs de l'inscription à la formation "électronique analogique 2014" organisée par le CNRS IN2P3 - - 06/05/2014 - DEC141434DR16

##### 07.04.16. DR17

07.04.16.07. 2015

- Décision relative au tarif du livre "LE PLANCTON" édité par la Station Biologique de Roscoff, FR2424 - - 18/02/2015 - DEC150692DR17

#### 07.06. Autres décisions

##### 07.06.01. DR1

07.06.01.07. 2015

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR7050 Centre d'études et de recherches internationales (CERI). - - 24/02/2015 - DEC150678INSHS

##### 07.06.02. DR2

07.06.02.07. 2015

- Décision portant modification de la décision collective DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - Ajout de la section 29 en qualité de section secondaire de l'unité mixte de recherche UMR8197 - - 09/02/2015 - DEC150292INSB

##### 07.06.03. DR3

07.06.03.07. 2015

- Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Est  
- - 02/03/2015 - DEC150747DR03

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Est. - - 27/01/2015 - DEC150350DR03

##### 07.06.04. DR4

07.06.04.07. 2015

- Décision portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'Unité Mixte de Recherche UMR8000 (CNRS / Université Paris-Sud) intitulée Laboratoire de Chimie Physique - - 01/01/2015 - DEC150342DR04

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Sud - - 12/02/2015 - DEC150695DR04

- Désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Sud - - 12/02/2015 - DEC150698DR04

##### 07.06.05. DR5

07.06.05.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI).

- - 16/02/2015 - DEC150685DR05

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire Univers et Théories (LUTH). - - 11/02/2015 - DEC150617DR05

07.06.07. DR7

07.06.07.07. 2015

- Décision portant prolongation de la durée du mandat du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère - - 16/02/2015 - DEC150742DR07

07.06.09. DR10

07.06.09.07. 2015

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale de la formation permanente - - 19/01/2015 - DEC150085DR10

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale d'action sociale - - 19/01/2015 - DEC150083DR10

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Alsace - - 19/01/2015 - DEC150082DR10

- Désignation fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Alsace - - 19/01/2015 - DEC150081DR10

07.06.11. DR12

07.06.11.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) - - 18/12/2014 - DEC140048DR12

07.06.12. DR13

07.06.12.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5506 intitulée LIRMM - - 17/02/2015 - DEC150691DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 intitulée IGH - - 17/02/2015 - DEC150697DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3689 intitulée CPBS - - 17/02/2015 - DEC150694DR13

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5299 intitulée LUPM - - 17/02/2015 - DEC150693DR13

07.06.15. DR16

07.06.15.07. 2015

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - - 23/02/2015 - DEC150613SGCN

07.06.16. DR17

07.06.16.07. 2015

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire - - 20/01/2015 - DEC150244DR17

- Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire - - 17/02/2015 - DEC150701DR17

07.06.19. DR20

07.06.19.07. 2015

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la

délégation régionale Côte d'Azur. - - 25/02/2015 - DEC150713DR20

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Côte d'Azur. - - 19/02/2015 - DEC150707DR20

## 07.06.20. Administration centrale

### 07.06.20.06. 2014

- Décision modifiant la décision du 19/03/2010 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires - - 16/12/2014 - DEC142767DRH

### 07.06.20.07. 2015

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation (campagne 2014 - modification 3) - - 18/02/2015 - DEC150661DRH

- Décision relative aux promotions au grade de directeur de recherche exceptionnelle (DRCE - 2014) - - 13/02/2015 - DEC150603DRH

- Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 - - 03/02/2015 - DEC150258DRH

- Décision relative aux promotions au grade de chargé de recherche 1ère classe (CR1 - 2014) - - 13/02/2015 - DEC150601DRH

- Décision relative aux promotions au grade de directeur de recherche de 1ère classe (DR1 - 2014) - - 13/02/2015 - DEC150602DRH

- Décision attribuant la superficie à allouer aux organisations syndicales représentatives au sein du CNRS

- - 03/02/2015 - DEC150257DRH



**DEC150665DAJ**

Décision portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice des ressources humaines par intérim

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Isabelle Longin, ingénieure de recherches hors classe, aux fonctions de directrice des ressources humaines par intérim, à compter du 23 février 2015 en remplacement de M. Christophe Coudroy appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 8 FEV. 2015**

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC150663DAJ**

Décision portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources

## LE PRESIDENT

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) notamment son article 9 ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret du 05 février 2015 portant nomination du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - M. Xavier Inglebert ;

## DECIDE :

**Art. 1er.** – M. Christophe Coudroy, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général délégué aux ressources (DGDR) à compter du 23 février 2015 en remplacement de M. Xavier Inglebert appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

**18 FEV. 2015**



Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

## **DEC150664DAJ**

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 8 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 38 et 193 ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC150663DAJ portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au président du CNRS ;

**Vu** la note du 28 février 2013 du ministre de l'économie et des finances, du ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministre délégué chargé du budget ;

**Vu** la note du 14 mars 2013 de l'Agent comptable principal du CNRS ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités à vocation de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

- des conventions de site avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros ;
- des décisions de remise gracieuse, d'admission en non-valeur, de rabais, et de remise ou de ristourne dans les conditions fixées par l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé, lorsqu'elles portent sur des créances du CNRS supérieures à 300 000 euros hors taxes ;
- des actes relatifs à la réquisition de l'Agent comptable du CNRS lorsqu'ils n'ont pas pour objet de procéder au paiement de la rémunération des agents dans le cadre de la transformation des contrats de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

18 FEV. 2015

  
Alan Fuchs

**DEC150343DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

**Vu** la décision DEC150194DR15 du 19 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 3 de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 susvisée, les termes : « Mme Laurence Gimenez, responsable par intérim du service du personnel et des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2015

Alain Fuchs



Direction générale déléguée  
aux ressources

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Angel  
75794 PARIS Cedex 16

**INSTRUCTION**  
**Modification de l'instruction INS020003DRH du 8 mars 2002**  
**relative aux prêts bonifiés**  
**pour l'accession à la propriété d'une résidence principale**  
**dans le cadre d'une mobilité géographique professionnelle**

L'instruction INS020003DRH en date du 8 mars 2002 relative aux prêts bonifiés d'accession à la propriété d'une résidence principale dans le cadre d'une mobilité géographique professionnelle est modifiée sur le point « bonification CNRS » qui est ainsi rédigé : « La bonification versée par le CNRS de 1, 2, ou 3 points est basée sur le revenu fiscal de référence de l'agent de l'année N-2 et de la composition familiale. Dans le cas où la situation familiale de l'agent demandeur aurait évolué entre l'année de référence et celle de la demande, celui-ci pourra produire tous les justificatifs qui permettront de recalculer le nombre de parts du foyer fiscal. La grille servant de base au calcul de la bonification est élaborée pour la première tranche par référence à la dernière tranche de la grille des chèques vacances et évoluera en parallèle ».

La grille en vigueur au 1er janvier 2015 est jointe en annexe (annexe1).

Ces modifications, présentées à l'avis de la Commission Nationale d'Action Sociale en séance du 3 juillet 2014 et inscrites dans le cadre du Budget primitif 2015 présenté au conseil d'administration du 4 décembre 2014, entreront en vigueur le 1er janvier 2015.

Le 15 décembre 2014

Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT

## ANNEXE 1

Bonification CNRS	3 points	2 points	1 point	
Nombre de parts du foyer fiscal	Montant du revenu fiscal de référence			
	jusqu'à	de	à	à partir de
1	26 711 €	26 712 €	53 422 €	53 423 €
1,25	29 886 €	29 887 €	59 772 €	59 773 €
1,5	33 061 €	33 062 €	66 122 €	66 123 €
1,75	36 237 €	36 238 €	72 474 €	72 475 €
2	39 412 €	39 413 €	78 824 €	78 825 €
2,25	42 587 €	42 588 €	85 174 €	85 175 €
2,5	45 762 €	45 763 €	91 524 €	91 525 €
2,75	48 937 €	48 938 €	97 874 €	97 875 €
3	52 112 €	52 113 €	104 224 €	104 225 €
3,25	55 287 €	55 288 €	110 574 €	110 575 €
3,5	58 463 €	58 464 €	116 926 €	116 927 €
3,75	61 638 €	61 639 €	123 276 €	123 277 €
4	64 813 €	64 814 €	129 626 €	129 627 €
4,25	67 988 €	67 989 €	135 976 €	135 977 €
4,5	71 163 €	71 164 €	142 326 €	142 327 €
4,75	74 338 €	74 339 €	148 676 €	148 677 €
5	77 514 €	77 515 €	155 028 €	155 029 €
5,25	80 689 €	80 690 €	161 378 €	161 379 €
5,5	83 864 €	83 865 €	167 728 €	167 729 €
5,75	87 039 €	87 040 €	174 078 €	174 079 €
6	90 214 €	90 215 €	180 428 €	180 429 €
6,25	93 389 €	93 390 €	186 778 €	186 779 €
6,5	96 564 €	96 565 €	193 128 €	193 129 €
6,75	99 740 €	99 741 €	199 480 €	199 481 €
7	102 915 €	102 916 €	205 830 €	205 831 €
7,25	106 090 €	106 091 €	212 180 €	212 181 €
7,5	109 265 €	109 266 €	218 530 €	218 531 €
7,75	112 440 €	112 441 €	224 880 €	224 881 €
8	115 615 €	115 616 €	231 230 €	231 231 €
8,25	118 790 €	118 791 €	237 580 €	237 581 €
par 0,25 part supplémentaire	3 175 €	3 175 €	6 350 €	6 350 €



Direction générale déléguée  
aux ressources  
Direction des ressources  
humaines

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

## INSTRUCTION RELATIVE AU DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DE L'ASSURANCE GARANTIE DES LOCATIFS (GRL)

INS142693DRH



## **PREAMBULE**

Cette instruction a pour objet de préciser les modalités de prise en charge par le CNRS de la prime d'assurance « garantie des risques locatifs » souscrite au profit des agents CNRS qui répondent aux critères d'accès (dispositif de garantie des risques locatifs, dit « GRL »).

Le principe de ce dispositif a été validé, lors de sa séance du 3 juillet 2013, par la Commission Nationale d'Action Sociale et a fait l'objet d'un accord de partenariat avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) signé le 7 juillet 2014. La mise en œuvre de ce dispositif s'effectue à travers la souscription d'un contrat d'assurance auprès d'un assureur agréé « GRL », choisi après consultations.

La compagnie d'assurance ou la société de courtage agissant pour le compte de celle-ci sont désignées dans la présente instruction sous la terminologie « l'assureur ».

La présente instruction, approuvée par la Commission Nationale d'Action Sociale en séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et dont les mesures ont été inscrites dans le cadre du Budget primitif 2015 présenté au conseil d'administration du 4 décembre 2014, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **PRESENTATION DU DISPOSITIF**

Dans le but de faciliter l'accès à la location, L'Etat et les partenaires sociaux d'action logement ont mis en place un dispositif global de garantie des risques locatifs dénommé Garantie universelle des Risques Locatifs (GRL) permettant de couvrir les impayés de loyers, la remise en état du logement en cas de dégradations locatives et la prise en charge des frais de contentieux juridique. La GRL s'adresse à tout locataire qui dispose d'un taux d'effort inférieur ou égal à 50% et, ce, quel que soit leur profil.

Afin de faciliter l'accès au logement aux agents nouvellement recrutés, le CNRS propose de prendre en charge le coût de l'assurance GRL pour les bailleurs privés qui s'engagent à louer leurs biens aux agents identifiés et éligibles. Cette prise en charge ne concerne que les locataires entrant qui répondent aux critères visés ci-dessous.

Le dispositif de la Garantie des Risques Locatifs (GRL) est mis en œuvre pour l'année 2015. Il a vocation à être remplacé début 2016 par la Garantie Universelle des Loyers (GUL), assurance locative accordée par l'Etat sur les bases de l'article 23 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové.

## **I. LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION D'ASSURANCE PAR LE CNRS**

Les conditions de prise en charge par le CNRS sont les suivantes :

### **A. LES AGENTS BENEFICIAIRES**

Les bénéficiaires sont les agents qui répondent aux critères ci-dessous :

- 1) Les agents nouvellement recrutés par le CNRS et qui relèvent de l'un des statuts suivants :
  - Agents fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires recrutés par voie de concours externe ou par détachement,
  - Agents non titulaires recrutés par voie contractuelle avec un contrat d'une durée supérieure à 10 mois,
  - Doctorants recrutés par le CNRS sur le fondement de l'article L.412-2 du code de la recherche et du décret 2009-464 du 23 avril 2009,
  - Agents en situation de handicap et bénéficiant d'un CDD au titre de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ayant vocation à être titularisés.

Sont exclus du dispositif, les apprentis recrutés sur le fondement du code du travail, les étudiants accueillis en stage dans le cadre d'une convention de stage.

2) A titre dérogatoire, les agents CNRS déjà en fonction, confrontés à des difficultés caractérisées d'accès au logement qui pourraient trouver une solution grâce au bénéfice de la couverture de la GRL. Cette proposition sera faite par le délégué régional après évaluation sociale de l'assistant(e) de service social.

### **B. LES CRITERES RELATIFS AUX LOGEMENTS**

Le présent dispositif financé par le CNRS ne s'applique qu'aux locataires entrant, au titre de leur résidence principale, dont le montant de loyers charges comprises est au jour de la signature du bail, dans la limite de :

- 1 200 € mensuel, pour des logements situés sur Paris, les départements d'Ile de France et en région Provence Alpes Côte d'Azur,
- 900 € mensuel pour des logements situés sur les autres régions de France.

## **C. LES DELAIS DE PRISE EN CHARGE**

Le dépôt du dossier auprès de l'assureur doit être réalisé au plus tard dans les deux ans suivants l'entrée en fonction au CNRS.

S'agissant des demandes dérogatoires, le dépôt des dossiers doit être réalisé au plus tard dans le délai de six mois suivant la délivrance de l'attestation par le service social de la délégation régionale.

## **II. L'ASSURANCE**

### **A. ACCORD CADRE ET SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE**

Le CNRS prend à sa charge le coût des cotisations de l'assurance GRL souscrite par les bailleurs avec l'assureur retenu par le CNRS.

Le CNRS n'est pas souscripteur de ces contrats d'assurances privés mais sera mentionné en qualité d'organisme payeur des primes d'assurance.

La procédure de déclaration de sinistres, les modalités de prise en charge des sinistres, le montant des franchises et plus généralement, les conditions générales du contrat d'assurance sont celles définies dans le contrat établi entre l'assureur et le CNRS et sont reprises dans le contrat souscrit entre l'assureur et le bailleur.

L'assurance est souscrite pour une année ; elle est renouvelable par tacite reconduction sur la durée initiale du bail (3 ans).

### **B. L'ENGAGEMENT FINANCIER DU CNRS**

Le CNRS s'engage à payer les primes d'assurance et les frais de gestion figurant dans le cadre contractuel avec l'assureur.

La prime d'assurance correspond à un pourcentage du montant des loyers charges comprises, dont le montant a été défini dans le cadre du contrat passé entre le CNRS et l'assureur.

Les primes d'assurance sont payables par avance, en début de chaque année d'assurance.

A la fin du contrat de bail, l'assureur remboursera au CNRS le montant trop perçu en calculant la prime due sur la base du prorata temporis de la durée d'occupation du bénéficiaire dans le logement assuré.

### **III. MODALITES DE SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE**

L'agent qui souhaite bénéficier du dispositif et qui répond aux critères sus mentionnés sollicite le service des ressources humaines-service social de sa délégation régionale afin d'obtenir une attestation de prise en charge par le CNRS de la prime d'assurance (annexe 1). Cette attestation, valable 6 mois, est produite au bailleur avec la documentation nécessaire pour la souscription du contrat avec l'assureur retenu par le CNRS.

Le bailleur qui accepte de louer le logement à l'agent, et qui s'est assuré préalablement que l'agent CNRS répond aux conditions d'éligibilité au dispositif GRL (conditions de revenus/ conditions relatives au logement...) adresse à l'assureur retenu par le CNRS le dossier de demande de souscription du contrat GRL.

Après vérification des pièces, l'assureur signe le contrat d'assurance GRL avec le bailleur et en adresse une copie au CNRS avec la facture.

### **IV. REGLEMENT DES FACTURES**

Pour la souscription de chaque nouveau contrat d'assurance GRL, l'assureur adresse un appel à cotisations au CNRS avec les pièces justificatives du paiement de la facture.

La cotisation annuelle de la prime d'assurance et les frais accessoires sont payés par virement bancaire du CNRS à terme à échoir et donnent lieu à facturation délivrée par l'assureur.

### **V. FIN DU CONTRAT**

En cas de départ du logement, le bailleur adresse à l'assureur la copie du congé donné par l'agent CNRS locataire. L'assureur met fin au contrat d'assurance GRL et procède à une régularisation du trop-perçu sur la base du prorata temporis de la durée d'occupation du bénéficiaire dans le logement assuré.

Le 15 décembre 2014

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT



**Délégation Régionale**  
**Service des Ressources Humaines/Service social**  
Affaire suivie par .....

:

**Fiche de liaison GRL : CNRS / agent / bailleur / assureur**

La présente attestation, dûment complétée et signée,  
doit impérativement être jointe au dossier de demande de souscription de l'assurance GRL

**Demandeur de la prise en charge**

Mme/M.....

Date de recrutement au CNRS (la demande doit être réalisée dans les 2 ans suivants le recrutement) : .....

Statut : *(rayez les mentions inutiles)*

- Fonctionnaire
- Fonctionnaire stagiaire
- Agent recruté sur contrat de travail à durée déterminée supérieure à 10 mois  
*(indiquez la durée du contrat) :*

Candidat pour la location d'un logement à titre principal sis :

.....

Montant du loyer (charges comprises):.....  
inférieur ou égal à 900 € (province)  inférieur ou égal à 1200 € (Paris et PACA)

Au bailleur Mme/M..... demeurant au.....

.....

Demande à bénéficier du dispositif GRL financé par le CNRS au titre de la location susvisée, sous réserve de la vérification par le bailleur des critères d'accès au dispositif GRL et de l'acceptation du dossier par l'assureur agréé par le CNRS.

Date/Signature du demandeur

**Validation de la demande par l'assistant(e) de service social**

Après avoir vérifié l'ensemble des éléments ci-dessus, j'atteste que la demande de Mme/M....., répond aux critères CNRS de prise en charge par le CNRS de la première année de la prime d'assurance « GRL » souscrite par le bailleur en 2015.

Date/Signature de l'assistant(e) de service social

**Visa**

Le service développement social de la DRH atteste avoir pris connaissance de la demande de Mme/M....., et donne son accord à la prise en charge du dossier.

Date/Signature :



**Délégation Régionale**  
**Service des Ressources Humaines/Service social**  
Affaire suivie par .....

☎ :

**Fiche de liaison GRL dérogatoire : CNRS / agent / bailleur / assureur**  
La présente attestation, dûment complétée et signée,  
doit impérativement être jointe au dossier de demande de souscription de l'assurance GRL

**Demandeur de la prise en charge**

Mme/M.....

Date de recrutement au CNRS

Statut : (*rayez les mentions inutiles*)

- Fonctionnaire
- Fonctionnaire stagiaire
- Agent recruté sur contrat de travail à durée déterminée supérieure à 10 mois  
(indiquez la durée du contrat) :

Candidat pour la location d'un logement à titre principal sis :

.....

Montant du loyer (charges comprises):.....  
inférieur ou égal à 900 € (province)  inférieur ou égal à 1200 € (Paris et PACA)

Au bailleur Mme/M..... demeurant au.....  
.....

Demande à bénéficier du dispositif GRL financé par le CNRS au titre de la location susvisée,  
sous réserve de la vérification par le bailleur des critères d'accès au dispositif GRL et  
de l'acceptation du dossier par l'assureur agréé par le CNRS.

Date/Signature du demandeur

**Validation de la demande par la Délégation**

Après avoir vérifié l'ensemble des éléments ci-dessus, j'atteste que la demande de  
Mme/M....., répond aux critères CNRS de prise en charge par le CNRS  
de la première année de la prime d'assurance « GRL » souscrite par le bailleur en 2015.

Visa de l'assistant(e) de service social

Date/Signature du Délégué régional

**Visa**

Le service développement social de la DRH atteste avoir pris connaissance de la demande de  
Mme/M....., et donne son accord à la prise en charge du dossier.

Date/Signature :

# **INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CHAMP D'APPLICATION.....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>II.</b>	<b>BENEFICIAIRES DE L'IDV .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>III.</b>	<b>MONTANT DE L'IDV.....</b>	<b>- 4 -</b>
A.	PRINCIPE.....	- 4 -
B.	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE .....	- 4 -
C.	ANCIENNETE .....	- 5 -
<b>IV.</b>	<b>PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'IDV.....</b>	<b>- 5 -</b>
A.	DEMANDE DE L'AGENT .....	- 5 -
B.	COURRIER D'INFORMATION DU DELEGUE REGIONAL .....	- 5 -
C.	DEMANDE DE DEMISSION DE L'AGENT .....	- 6 -
D.	DECISION DE RADIATION DES CADRES .....	- 6 -
E.	DECISION D'ATTRIBUTION DE L'IDV .....	- 6 -
<b>V.</b>	<b>VERSEMENT DE L'IDV .....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>VI.</b>	<b>REGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'IDV.....</b>	<b>- 7 -</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>I.</b>	<b>ANNEXE I : COURRIER D'INFORMATION DE L'AGENT.....</b>	<b>- 8 -</b>
<b>II.</b>	<b>ANNEXE II : COURRIER ACCOMPAGNANT LA RADIATION DES CADRES.....</b>	<b>- 9 -</b>
<b>III.</b>	<b>ANNEXE III : DECISION ATTRIBUANT LA PREMIERE FRACTION DE L'IDV POUR CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE.....</b>	<b>- 10 -</b>
<b>IV.</b>	<b>ANNEXE IV : DECISION ATTRIBUANT LA DEUXIEME FRACTION DE L'IDV POUR CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE.....</b>	<b>- 11 -</b>



## I. CHAMP D'APPLICATION

L'indemnité de départ volontaire (IDV), telle qu'issue du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire, peut être versée aux agents qui quittent définitivement l'administration à la suite d'une démission pour l'un des deux motifs suivants :

- Création ou reprise d'une entreprise ;

Il peut s'agir de créer ou reprendre une activité économique industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition que l'agent en exerce effectivement le contrôle.

Elle peut également être versée si la démission intervient après un cumul pour création ou reprise d'entreprise (*cf. article 25 II 1° de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*) ainsi qu'à l'issue d'une mise à disposition ou d'un détachement pour création d'entreprise (*cf. article L. 531-6 du Code de la recherche anciennement article L. 413-6 du Code de la recherche*).

- Suppression ou restructuration du poste dans le cadre d'une opération de réorganisation du service prévue par arrêté ministériel.

Dans ce cas, un arrêté ministériel précise les services, corps, grades, emplois concernés et période durant laquelle l'indemnité peut être accordée.

## II. BENEFICIAIRES DE L'IDV

L'IDV peut être attribuée :

- aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique de l'Etat à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application du 2° de l'article 24 de la loi du 13 juillet 1983 ;
- aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 48 du décret du 17 janvier 1986.

Néanmoins, les agents se situant à cinq années ou moins de l'âge d'ouverture de leur droit à pension ne peuvent bénéficier de l'IDV<sup>1</sup>. Cette condition s'apprécie à la date d'envoi de la demande de démission de l'agent concerné, le cachet de la poste faisant foi.

De même, les agents qui quittent la fonction publique dans le cadre d'une admission à la retraite, d'un licenciement ou d'une révocation sont exclus du bénéfice de l'IDV.

L'IDV est exclusive de toute autre indemnité de même nature. La démission, régulièrement acceptée, entraîne la radiation des cadres et donc la perte de la qualité de fonctionnaire qui rend impossible une demande de liquidation immédiate de la pension.

---

<sup>1</sup> L'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite varie en fonction de la date de naissance de l'assuré. Cf. article L161-17-2 du Code de la sécurité sociale.

La liquidation par anticipation d'une pension n'est ainsi pas cumulable avec l'attribution de l'IDV. L'agent, soit démissionne et peut bénéficier de l'IDV, soit est admis à la retraite et bénéficie de la liquidation par anticipation de sa pension.

Enfin, les agents en service à l'étranger ne peuvent percevoir cette indemnité car elle ne fait pas partie des éléments de rémunération qu'ils peuvent percevoir (cf. décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger). Par conséquent, l'agent dans une telle situation qui souhaite percevoir l'IDV doit avoir rejoint une affectation en France et, de ce fait, avoir cessé d'être rémunéré sur la base du décret précité, avant sa démission.

### **III. MONTANT DE L'IDV**

#### **A. PRINCIPE**

En application de la décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS, le montant de l'indemnité accordée à l'agent est fonction de l'ancienneté qu'il a acquise dans l'administration dans la limite du plafond fixé par le décret du 17 avril 2008, soit vingt-quatre fois un douzième de la rémunération annuelle brute effectivement perçue par l'agent l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission.

Le montant de l'IDV est égal à : un douzième de la rémunération annuelle brute effectivement perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission multiplié par le nombre d'années d'ancienneté dans l'administration, dans la limite de vingt-quatre fois un douzième de sa rémunération brute annuelle.

Exemple : un agent, qui démissionne en 2014 comptant 15 ans d'ancienneté et dont la rémunération annuelle brute perçue en 2013 était de 30 000 euros, bénéficie d'une IDV d'un montant égal à :  $15 \times (30\,000 / 12) = 37\,500$  euros.

#### **B. REMUNERATION ANNUELLE BRUTE**

La rémunération brute comprend le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, le SFT et l'ensemble des primes et indemnités. Elle est constituée du montant cumulé des rémunérations mensuelles brutes effectivement perçues par l'agent l'année civile précédant celle de la demande de démission. A cette fin, il convient de préciser qu'il est erroné de se référer à la rémunération brute imposable cumulée qui figure sur le bulletin de paie de décembre de l'année civile précédant celle de la demande de démission, étant donné que certains éléments de rémunération peuvent ne pas être imposables, alors même qu'ils doivent être pris en compte dans le calcul de l'IDV.

Les émoluments liés à une affectation outre-mer (majoration de traitement) ou à l'exercice de fonctions à l'étranger (indemnité de résidence indexée, et le cas échéant supplément familial indexé et majorations familiales) perçus l'année précédant celle de la démission devront être intégrés dans l'assiette de calcul de l'IDV.

Pour les agents placés en position de disponibilité, de congé parental ou de détachement auprès d'une structure autre qu'une administration, qui n'ont perçu aucune rémunération versée par l'administration, le montant de l'IDV sera calculé sur la base de la rémunération brute perçue au cours des douze derniers mois au titre desquels ils ont été rémunérés par l'administration.

### **C. ANCIENNETE**

Le montant de l'IDV varie en fonction de l'ancienneté acquise dans l'administration. L'appréciation de l'ancienneté tient compte des services éventuellement accomplis dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière.

L'ancienneté à retenir pour calculer le montant d'IDV auquel peut prétendre l'agent est celle acquise en qualité de non titulaire et/ ou de fonctionnaire au sein des trois fonctions publiques.

Au titre de l'ancienneté, sera retenu l'ensemble des services accomplis en position d'activité au sens de l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. Ainsi, ne seront pas prises en compte les périodes de disponibilité, de hors cadres, de congé parental et d'accomplissement du service national. S'agissant des périodes de congé de présence parentale, il conviendra de ne retenir au titre de l'ancienneté que les périodes accordées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006.

Les années d'ancienneté, appréciées à la date d'effet de la démission, ne sont retenues qu'en années pleines.

Exemple : pour un agent qui compte 15 ans et 6 mois d'ancienneté dans l'administration, il convient de ne retenir que 15 années.

## **IV. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'IDV**

### **A. DEMANDE DE L'AGENT**

La demande de l'agent, qui doit préciser le motif de la démission, est adressée à la délégation régionale dont relève l'agent, sous couvert de son directeur d'unité ou chef de service. Les agents en position de détachement doivent s'adresser à leur administration d'origine, sauf dans le cas d'une opération de restructuration.

Bien que cette situation soit peu fréquente, il convient de préciser que les agents ayant bénéficié d'un congé de formation ne pourront pas solliciter une démission dès lors qu'ils n'auront pas rempli leur engagement de servir dans la fonction publique, sauf à rembourser les indemnités perçues au prorata du temps de service non effectué (*cf. article 14 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat*).

### **B. COURRIER D'INFORMATION DU DELEGUE REGIONAL**

Le délégué régional informe l'agent par courrier du montant de l'IDV auquel il peut prétendre qui est calculé compte tenu de l'ancienneté dans l'administration constatée au moment de sa demande (*cf. annexe I*).

Dans l'hypothèse d'une demande pour création ou reprise d'entreprise, l'agent sera informé de la nécessité de renseigner un formulaire de déclaration d'activité privée. La DRH (SCEJ) devra être saisie par courriel d'un dossier complet permettant d'exercer le contrôle de déontologie.

Toutefois, si la démission intervient après une période de cumul pour création d'entreprise ou à l'issue d'une période de mise à disposition ou de détachement pour création d'entreprise, il n'est pas nécessaire de procéder au contrôle déontologique qui aura d'ores et déjà été effectué.

### **C. DEMANDE DE DEMISSION DE L'AGENT**

Au vu des éléments communiqués dans le courrier du délégué régional, l'agent confirme par courrier sa demande de démission. En effet, la démission d'un agent doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite de l'agent marquant sa volonté expresse de quitter son administration ou son service.

La démission ne devient effective que lorsqu'elle est expressément acceptée. L'acceptation de la démission doit intervenir dans un délai de 4 mois à compter de la demande.

### **D. DECISION DE RADIATION DES CADRES**

La décision de radiation des cadres, qui précisera la date d'effet, devra être accompagnée d'un courrier qui rappellera notamment le principe du versement de l'indemnité en deux fois pour les créations ou reprises d'entreprises (*cf. annexe II*).

### **E. DECISION D'ATTRIBUTION DE L'IDV**

Le montant de l'IDV est fixé par décision (*cf. annexes III et IV*). Le montant est recalculé pour tenir compte de l'ancienneté acquise entre la demande de l'agent et la date d'effet de la démission.

Le montant de l'IDV doit être saisi dans SIRHUS dans l'IT 15 rubrique 8410.

## **V. VERSEMENT DE L'IDV**

L'indemnité de départ volontaire est versée en une fois dès lors que la démission est effective, c'est-à-dire lorsque la radiation des cadres a pris effet, sauf en cas de création ou de reprise d'entreprise.

Dans ce dernier cas, l'indemnité de départ volontaire est versée en deux fois :

- Lors de la communication du Kbis pour la première moitié du montant qui doit être communiqué par l'agent dans un délai de 6 mois suivant la démission ;
- A l'issue du premier exercice, après vérification de la réalité de l'activité de l'entreprise pour le reste du montant. L'agent doit produire des pièces justificatives, tel que le bilan de l'entreprise, permettant cette vérification.

Enfin, l'attention doit être portée sur le fait que l'agent qui, dans les cinq années consécutives à sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou non titulaire pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leur établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière, est tenu de rembourser au CNRS, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité de départ volontaire.

Ainsi, lors d'un recrutement par le CNRS, il conviendra de vérifier au moment de la nomination, s'il s'agit d'un fonctionnaire, ou de l'établissement du contrat, s'il s'agit d'un non titulaire, que les intéressés n'ont pas précédemment bénéficié du versement d'une indemnité de départ volontaire.

## **VI. REGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'IDV**

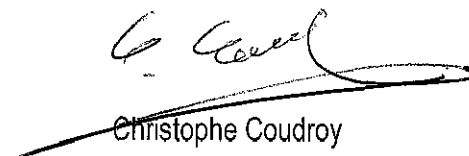
L'indemnité de départ volontaire est soumise à l'ensemble des cotisations pour les agents non titulaires.

Pour les fonctionnaires, l'indemnité de départ est soumise à CSG, CRDS et RAFFP.

Par ailleurs, il convient de préciser que cette indemnité est imposable en totalité pour les fonctionnaires comme pour les agents non titulaires.

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous apporter tout élément d'information complémentaire.

Le Directeur des Ressources Humaines



Christophe Coudroy

### Pièces jointes :

- Décret n° 2008-338 du 17 avril 2008 version consolidée au 22 mai 2014 instituant une indemnité de départ volontaire ;
- Décision n° 090035 DRH du 2 avril 2009 fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n°2008-338 du 17 avril 2008.

### Annexes :

- Annexe I : Courrier d'information de l'agent ;
- Annexe II : Courrier accompagnant la radiation des cadres ;
- Annexe III : Décision attribuant la première fraction de l'IDV pour création d'entreprise ou reprise d'entreprise ;
- Annexe IV : Décision attribuant la deuxième fraction de l'IDV pour création ou reprise d'entreprise.

## ANNEXES

### I. ANNEXE I : COURRIER D'INFORMATION DE L'AGENT

Par courrier en date du..... vous m'avez fait part de votre souhait de démissionner pour..... Vous avez sollicité dans ce cadre le bénéfice de l'indemnité de départ volontaire instaurée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008.

Compte tenu de votre ancienneté acquise dans l'administration, appréciée à la date de votre demande soit ... ans, vous pouvez prétendre à une indemnité de départ volontaire d'un montant de .....€.

*Si création ou reprise d'entreprise :*

L'indemnité est versée en deux fois. La première moitié sera versée lors de la production du K bis (ou document équivalent) qui devra être communiqué dans un délai de 6 mois après la démission. L'autre moitié sera versée à l'issue d'une année d'exercice après vérification de la réalité de l'activité de l'entreprise. A cet effet vous devrez produire le bilan de l'entreprise.

Cette indemnité est soumise à cotisations. Elle est également imposable en totalité.

Par ailleurs, je vous informe que la somme perçue au titre de l'IDV devra être reversée à l'Etat si, dans les cinq années qui suivent votre démission, vous êtes recruté en tant qu'agent titulaire ou non titulaire dans l'une des trois fonctions publiques.

Ce remboursement devra être effectué dans les trois ans qui suivent ce recrutement.

Compte tenu de ces éléments je vous demande de bien vouloir me confirmer les suites que vous entendez donner à votre projet.

Si vous envisagez de maintenir votre demande de démission, je vous remercie d'adresser un courrier en ce sens à votre délégation régionale de rattachement qui vous notifiera une décision de radiation des cadres.

*Si création ou reprise d'entreprise :*

Sollicitant une démission pour création (ou reprise d'entreprise), vous devrez préalablement à votre radiation des cadres remplir un formulaire de déclaration d'exercice d'activité privée.

La démission n'est effective qu'à compter de la date d'effet qui lui est donnée par la décision de radiation des cadres. Le départ du service ne peut intervenir avant cette date.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

## **II. ANNEXE II : COURRIER ACCOMPAGNANT LA RADIATION DES CADRES**

Sont jointes au présent courrier la décision vous radiant des cadres à compter du ..... prise suite à votre demande de démission ainsi que la décision vous attribuant la première fraction de l'indemnité de départ volontaire.

Je vous rappelle que le versement de la deuxième fraction de l'indemnité de départ volontaire interviendra à l'issue de la première année d'exercice, sur production des pièces justificatives attestant de la réalité de l'activité de votre entreprise, pièces que vous voudrez bien communiquer au service des ressources humaines.

### **III. ANNEXE III : DECISION ATTRIBUANT LA PREMIERE FRACTION DE L'IDV POUR CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire, modifié par le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu la décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 ;

Vu la décision n°.....du ..... de radiation des cadres ;

Vu la production Kbis... ;

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à ..... la première fraction de l'indemnité de départ volontaire d'un montant de .....€ (*indiquer le montant en lettres*).

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le compte comptable « indemnité de départ » (compte 641820).

*Indiquer les voies et délais de recours + envoi en LRAR*



#### **IV. ANNEXE IV : DECISION ATTRIBUANT LA DEUXIEME FRACTION DE L'IDV POUR CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE**

Vu la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire, modifié par le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu la décision DRH n° 090035 du 2 avril 2009 du directeur général du CNRS fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 ;

Vu la décision n°.....du ..... de radiation des cadres ;

Vu la décision n° du ..... attribuant la première fraction de l'indemnité de départ ;

Vu la production des pièces justificatives attestant de la réalité de l'exercice de l'activité de l'entreprise ;

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à ..... la deuxième fraction de l'indemnité de départ volontaire pour un montant de..... € (*montant en lettres*).

Article 2 : La dépense correspondante est imputée sur le compte comptable « indemnité de départ » (compte 641820).

Voies et délais de recours + envoi en LRAR

DECRET

**Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire**

NOR: BCF0807903D

Version consolidée au 09 février 2015

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 24, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions, notamment ses articles 46 et 58 à 60 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 23 et 48,

Décrète :

**Article 1**

► Modifié par Décret n°2014-507 du 19 mai 2014 - art. 7

Une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique de l'Etat à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application du 2° de l'article 24 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée et aux agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 48 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et dont le poste est supprimé ou fait l'objet d'une restructuration dans le cadre d'une opération de réorganisation du service. L'agent qui souhaite bénéficier de l'indemnité de départ volontaire ne peut demander sa démission qu'à compter de la réception de la réponse de l'administration à la demande préalable de bénéfice de l'indemnité de départ volontaire.

**Article 2**

► Modifié par Décret n°2011-184 du 15 février 2011 - art. 55 (V)

Un arrêté du ministre intéressé, pris après avis des comités techniques compétents, précise :

— les services, corps, grades, emplois ou assimilés concernés par une restructuration et pour lesquels l'indemnité peut être attribuée ;  
— la période durant laquelle l'indemnité de départ volontaire peut être allouée aux personnels concernés.

**Article 3**

► Modifié par Décret n°2014-507 du 19 mai 2014 - art. 8

Nonobstant les dispositions de l'article 2 du présent décret, l'indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux agents mentionnés à l'article 1er qui quittent définitivement la fonction publique de l'Etat pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du code du travail.

Dans ce cas, les dispositions concernant la suppression du poste ou sa restructuration mentionnées à l'article 1er du présent décret ne s'appliquent pas.

L'agent dispose d'un délai de six mois pour communiquer aux services de l'Etat le K bis attestant de l'existence juridique de l'entreprise qu'il crée ou reprend. Il devra transmettre, à l'issue du premier exercice, les pièces justificatives permettant de vérifier la réalité de l'activité de l'entreprise.

L'indemnité de départ volontaire est versée, pour la moitié de son montant, lors de la communication du K bis précité, et, pour l'autre moitié, après la vérification de la réalité de l'activité de l'entreprise mentionnée à l'alinéa précédent.

**Article 4 (abrogé)**

► Abrogé par Décret n°2014-507 du 19 mai 2014 - art. 12

**Article 5**

► Modifié par Décret n°2014-507 du 19 mai 2014 - art. 10

Ne peuvent bénéficier de l'indemnité de départ volontaire les agents mentionnés à l'article 1er se situant à cinq années ou moins de l'âge d'ouverture de leur droit à pension. Cette condition est appréciée à la date d'envoi de la demande de démission de l'agent concerné, le cachet de la poste faisant foi.

Les agents ayant signé un engagement à servir l'Etat à l'issue d'une période de formation doivent, en outre, avoir accompli la totalité de la durée de service prévue par cet engagement.

**Article 6**

► Modifié par Décret n°2014-507 du 19 mai 2014 - art. 11

Le montant de l'indemnité de départ volontaire ne peut excéder une somme équivalente à vingt-quatre fois un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission. Le montant de l'indemnité peut être modulé à raison de l'ancienneté de l'agent dans l'administration.

L'appréciation de l'ancienneté tient compte des services éventuellement accomplis dans la fonction publique territoriale, et dans la fonction publique hospitalière.

Pour les agents placés en position de disponibilité ou de congé parental qui n'ont perçu aucune rémunération versée par l'administration, le plafond de l'indemnité de départ volontaire est calculé sur la base de la rémunération brute perçue au cours des douze derniers mois au titre desquels ils ont été rémunérés par l'administration.

**Article 7**

Sous réserve des dispositions de l'article 3, l'indemnité de départ volontaire est versée en une fois dès lors que la démission est devenue effective.

### **Article 8**

L'agent qui, dans les cinq années consécutives à sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou non titulaire pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière, est tenu de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité de départ volontaire.

### **Article 9**

L'indemnité de départ volontaire est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

### **Article 10**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre des affaires étrangères et européennes, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, le ministre de l'éducation nationale, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, la ministre du logement et de la ville, la ministre de la culture et de la communication, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2008.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics

et de la fonction publique,

Eric Woerth

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,

de l'énergie, du développement durable

et de l'aménagement du territoire,

Jean-Louis Borloo

La ministre de l'intérieur,

de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Michèle Alliot-Marie

Le ministre des affaires étrangères

et européennes,

Bernard Kouchner

La ministre de l'économie,

de l'industrie et de l'emploi,

Christine Lagarde

Le ministre de l'immigration,

de l'intégration, de l'identité nationale

et du développement solidaire,

Brice Hortefeux

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Rachida Dati

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Michel Barnier

Le ministre du travail, des relations sociales,

de la famille et de la solidarité,

Xavier Bertrand

Le ministre de l'éducation nationale,

Xavier Darcos

La ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche,

Valérie Pécresse

Le ministre de la défense,

Hervé Morin

La ministre de la santé,

de la jeunesse, des sports

et de la vie associative,

Roselyne Bachelot-Narquin

La ministre du logement et de la ville,

Christine Boutin

La ministre de la culture

et de la communication,

Christine Albanel

Le secrétaire d'Etat

chargé de la fonction publique,

André Santini

**Décision n° 090035 DRH fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008**



**LE DIRECTEUR GENERAL**

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Vu la loi n° 83 - 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959 modifié portant statut des personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 80-31 du 17 janvier 1980 fixant le statut des chercheurs contractuels du centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire,

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre national de la recherche scientifique en date du 23 mars 2009,

## DECIDE

Article 1 : Les agents du CNRS régis par le décret du 30 décembre 1983 susvisé et les agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé peuvent percevoir une indemnité de départ volontaire.

Article 2 : Le montant de l'indemnité de départ volontaire est modulé en fonction de l'ancienneté acquise par l'agent dans l'administration. Il est égal à un douzième de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de la demande de démission multiplié par le nombre d'années d'ancienneté dans l'administration, dans la limite de vingt-quatre fois un douzième de sa rémunération brute annuelle.

Les années d'ancienneté sont comptées en année pleine.

Pour les agents placés en disponibilité, en congé parental ou en congé de présence parentale, la rémunération brute annuelle prise en compte est celle perçue au cours de la dernière année civile au titre de laquelle ils ont été rémunérés par l'administration.

Article 3 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris le, 02 AVR. 2008

  
Pour le Directeur Général  
et par délégation  
Alain Resplandy-Bernard

**Alain RESPLANDY-BERNARD**

DEC142592DR07

**Décision portant nomination de M. Sébastien VIDAL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Claude Bernard Lyon 1** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°**5246** intitulée « **Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » et nommant M. **Loïc BLUM** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **06/11/2014** ;

Considérant que **M. Sébastien VIDAL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **29 et 30 septembre 2014** et du **03 au 05 novembre 2014**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Sébastien VIDAL, chargé de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°**5246** intitulée « **Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » à compter du .....

**M. Sébastien VIDAL** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Sébastien VIDAL** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **21/11/2014**

Le directeur de l'unité  
**Loïc BLUM**

Visa du président l'**Université Claude Bernard Lyon 1**

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC150294INSB

**Décision portant nomination de M. Florian Waszak aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche n°3636 intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133023DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de la fédération de recherche n°3636 intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères » et nommant M. Bruno Gasnier, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC141982INSB en date du 28 août 2014 portant nomination de M. Daniel Zytnicki directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Florian Waszak, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste







www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC150293INSB

**Décision portant nomination de M. Daniel Zytnicki aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3636 intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133023DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de la fédération de recherche n°3636 intitulée « Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères » et nommant M. Bruno Gasnier, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC141982INSB en date du 28 août 2014 portant nomination de M. Daniel Zytnicki directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Daniel Zytnicki, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

DEC150004INSHS

**Décision portant nomination de Mme Dana Rappoport aux fonctions de directrice et de M. Jérôme Samuel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE), et nommant Mme Bénédicte Brac de la Perrière, directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC141912INSHS en date du 25 juillet 2014 portant nomination de Mme Dana Rappoport, directrice par intérim, et de M. Jérôme Samuel, directeur adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche n° 8170 intitulée Centre Asie du Sud-Est (CASE) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Dana Rappoport, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

M. Jérôme Samuel, Maître de conférences à l'INALCO, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 février 2015

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



ParisTech



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

DEC142814DR02

**Décision portant cessation de fonctions de M. Mansour Haddad, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie de Paris**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC141058DR02 du 11/04/2014 portant nomination de M. Mansour Haddad aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Mansour Haddad dans l'unité du CNRS n°8247, à compter du 01/01/2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01/12/2014

Le directeur de l'unité  
Michel Morlier

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Le Directeur de l'Ecole Nationale  
Supérieure de Chimie de Paris

**Valérie CABUIL**



DEC142300DR02

**Décision portant nomination de M. Aurélien Richaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Antoine Triller en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2014 ;

Considérant que M. Aurélien Richaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Paris A et Ile-de-France Est du CNRS du 03/03/2009 au 05/03/2009 et du 30/03/2009 au 01/04/2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Aurélien Richaud, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, à compter du 01/01/2014.

M. Aurélien Richaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Aurélien Richaud est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm  
Marie-Pascale Martel



DEC142297DR02

**Décision portant nomination de Mme Zoubida Chettouh aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Antoine Triller en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2014 ;

Considérant que Mme Zoubida Chettouh a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Zoubida Chettouh, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, à compter du 01/01/2014.

Mme Zoubida Chettouh exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Zoubida Chettouh est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm  
Marie-Pascale Martel

DEC142484DR02



**Décision portant nomination de M. Rodrigue Marquant aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7203 intitulée Laboratoire des biomolécules**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7203 intitulée Laboratoire des biomolécules et nommant Mme Sandrine Sagan en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 13/03/2014;

Considérant que M. Rodrigue Marquant a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1<sup>er</sup>, 2 et 05/12/2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Rodrigue Marquant, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7203 intitulée Laboratoire des biomolécules à compter du 01/01/2014.

M. Rodrigue Marquant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rodrigue Marquant est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/10/2014

La directrice de l'unité  
Sandrine Sagan

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du président de l'université Pierre et Marie Curie  
Jean Chambaz



DEC142301DR02

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Barbosa aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Antoine Triller en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2014 ;

Considérant que Mme Isabelle Barbosa a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie, du 13/04/2010 au 15/04/2010 et du 04/05/2010 au 06/05/2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Isabelle Barbosa, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, à compter du 01/01/2014.

Mme Isabelle Barbosa exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Barbosa est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm  
Marie-Pascale Martel



DEC142302DR02

**Décision portant nomination de Mme Pascale Gilardi aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Antoine Triller en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2014 ;

Considérant que Mme Pascale Gilardi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, du 25/10/2004 au 18/11/2004 (36h30 et 2 jours de communication),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Pascale Gilardi, directeur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, à compter du 01/01/2014.

Mme Pascale Gilardi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Pascale Gilardi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm  
Marie-Pascale Martel



DEC142907DR02

**Décision portant nomination de Mme Elise Anastase aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8132 intitulée Institut des Textes Manuscrits Modernes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes et nommant M. Paolo D'Iorio en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 28/04/2014;

Considérant que Mme Elise Anastase a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014 (6 jours),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elise Anastase, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8132 intitulée Institut des Textes et Manuscrits Modernes, à compter du 27/11/2014.

Mme Elise Anastase exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elise Anastase est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

01 42 34 94 00  
01 43 26 87 23

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/12/2014

Le directeur de l'unité  
Paolo D'Iorio



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard





DEC142299DR02

**Décision portant nomination de Mme Rosette Goïame aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure et nommant M. Antoine Triller en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2014 ;

Considérant que Mme Rosette Goïame a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Rosette Goïame, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure, à compter du 01/01/2014.

Mme Rosette Goïame exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rosette Goïame est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2014

Le directeur de l'unité  
Antoine Triller

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm  
Marie-Pascale Martel

**DEC150297DR04**

**Décision portant nomination de Monsieur Abdelhadi TOUT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS1786 intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 1er janvier 2015, de l'unité n° UMS1786 intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard », dont le directeur est M. Yves LE JAN ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Abdelhadi TOUT, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS1786 à compter du 09/01/2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à ORSAY, le 26 janvier 2015



Pour le président et par délégation,  
le directeur d'unité  
Yves LE JAN



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30  
F 01 69 82 33 33

DEC150574IN2P3

**Décision portant cessation de fonctions de M. Charles-Olivier Bacri chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140033IN2P3 du 27 janvier 2014 nommant M. Charles-Olivier Bacri, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 28 février 2015, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, exercées par M. Charles-Olivier Bacri auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile de France Sud.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/02/2015

Le président  
Alain Fuchs

DEC143297DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric MORON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Patrick GEORGES directeur de l'unité de recherche n° UMR8501, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Frédéric MORON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Frédéric MORON, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8501, à compter du 01/01/2015.

M. Frédéric MORON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Frédéric MORON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Patrick GEORGES

**Patrick GEORGES**

Directeur du Laboratoire Charles Fabry  
UMR 8501  
Institut d'Optique Graduate School  
et CNRS

  
Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Institut d'Optique Graduate School,

  
**Jean-Louis MARTIN**  
Directeur Général  
de l'Institut d'Optique Graduate School

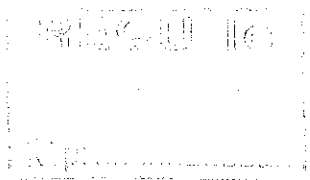


Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



DEC143305DR04

Décision portant nomination de **Mme** Laurène JOURDAIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8081 intitulée Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Luc DARRASSE directeur de l'unité de recherche n° UMR8081, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que **Mme** Laurène JOURDAIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 13, 14, 15 octobre et les 24, 25, 26 novembre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** **Mme** Laurène JOURDAIN, IE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8081, à compter du 01/01/2015.

**Mme** Laurène JOURDAIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Mme** Laurène JOURDAIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Le directeur de l'unité  
Luc DARRASSE, directeur  
IR4M - UMR 8081

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président

Jacques BENOIST



Professeur Jacques BITTOUN

Président de l'Université Paris-Sud



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC143265DR04

Décision portant nomination de M. Guillaume HUCHER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRE3693 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142122DGDS nommant Monsieur Yves FREGNAC directeur de l'unité de recherche n° FRE3693, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Guillaume HUCHER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Guillaume HUCHER, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° FRE3693, à compter du 01/01/2015.

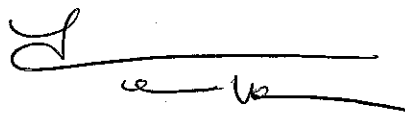
M. Guillaume HUCHER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume HUCHER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015  
Le directeur de l'unité  
Yves FREGNAC

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC143204DR04

Décision portant nomination de M. Alban AUBERTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Marc RABAUD directeur de l'unité de recherche n° UMR7608, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Alban AUBERTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** M. Alban AUBERTIN, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7608, à compter du 01/01/2015.

M. Alban AUBERTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alban AUBERTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.


Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Marc RABAUD



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENCE BITTOUN  
Bâtiment 300  
Président de l'Université Paris-Sud  
406 ORSAY cedex



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC143160DR04

Décision portant nomination de M. Antoine BAGADY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Philippe VERNIER directeur de l'unité de recherche n° UMR9197, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Antoine BAGADY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

**Article 1 :** M. Antoine BAGADY, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9197, à compter du 01/01/2015.

M. Antoine BAGADY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Antoine BAGADY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Philippe VERNIER

  
**Philippe VERNIER**  
Directeur Unité

  
Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,  
Le président  
Jacques BITTON

  
PRESIDENCE

Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



DEC150444DR05

**Décision portant cessation de fonctions de M. Thierry Gacoin, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité n° UMR 7643 intitulée laboratoire de physique de la matière condensée.**

#### **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC040225DR05 du 23 novembre 2004 portant nomination de M. Thierry Gacoin aux fonctions d'ACMO,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Thierry Gacoin dans l'unité du CNRS n° 7643, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 février 2015

Le directeur de l'unité  
Mathis PLAPP

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC150394INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Benoit Bastard, directeur adjoint, et nomination de Mme Stéphanie Lacour, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique (ISP).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7220 intitulée Institut de sciences sociales du politique et nommant Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Benoit Bastard, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015.

II. A compter de cette même date, Mme Stéphanie Lacour, directrice de recherche au CNRS, est nommé directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC150303DR05

**Décision portant nomination de M. Christian Malosse aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 3528 intitulée laboratoire de biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122734DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte n° 3528 intitulée laboratoire de biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses et nommant M. Marc Delarue en qualité de directeur ;

Considérant que M. Christian Malosse a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Ecole Polytechnique du 29/09 au 01/10/14 (1<sup>ère</sup> session) et du 17 au 19/11/14 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Christian Malosse, ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 3528 intitulée laboratoire de biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

M. Christian Malosse exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christian Malosse est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Marc Delarue

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

**DEC142932DR07**

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine BALLERAT-BUSSEROLLES, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».**

---

**LA DIRECTRICE**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision **DEC080018DR07** du **07/02/2008** portant renouvellement de nomination de **Mme Karine BALLERAT-BUSSEROLLES** aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Mme Karine BALLERAT-BUSSEROLLES**, dans l'unité du CNRS n°**6296**, à compter du **01/12/2014**.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à **AUBIERE**, le **09/12/2014**

La directrice de l'unité  
**DELORT Anne-Marie**

Visa du président de l'**Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand**

Visa du délégué régional du CNRS

DEC142665INSHS

**Décision portant nomination de Mme Catherine Araujo-Bonjean aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche 6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 5 Janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International et nommant M Patrick Plane directeur de cette unité;

**Vu** la décision DEC141661INSHS en date du 4 Juillet 2014 portant nomination de M Vianney Dequiedt aux fonctions de directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC141386INSHS en date du 22 mai 2014 portant nomination de Mme Catherine Araujo-Bonjean aux fonctions de directrice adjointe par intérim de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine Araujo-Bonjean, chargée de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



**DEC150627DR10**

**Décision portant cessation de fonctions de Madame Catherine Foussat, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre UPR22 intitulée Institut Charles Sadron (ICS)**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC130725DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Madame Catherine Foussat aux fonctions d'AP,

**DECIDE :**

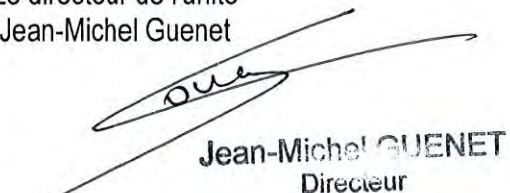
**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Catherine Foussat, dans l'unité du CNRS UPR22 à compter du 28 février 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 13 février 2015

Le directeur de l'unité  
Jean-Michel Guenet

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice Soullie



**Jean-Michel GUENET**  
Directeur



DEC150598DCIF

Décision DEC150598DCIF portant nomination de Monsieur Jean-François PEIRO, agent comptable secondaire de la Délégation « Alpes » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre du 13 février 2015, réf. RH-1B/2015/02/5135, de la Direction générale des finances publiques donnant agrément à Monsieur Jean-François PEIRO, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Alpes » du CNRS

VU, la décision DEC150592DCIF du 16 février 2015 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire intérimaire de la Délégation « Alpes » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances Publiques, agent comptable principal du CNRS

**DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> –Monsieur Jean-François PEIRO, inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la Délégation « Alpes » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 en remplacement de Madame Nathalie CHOQUET.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2015

Alain FUCHS

DEC150592DCIF

Décision DEC150592DCIF portant cessation de fonctions de Mme Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire intérimaire de la Délégation « Alpes » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC143099DCIF du 11 décembre 2014 nommant Mme Nathalie CHOQUET agent comptable secondaire intérimaire de la Délégation « Alpes » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 13 février 2015, réf. RH-1B/2015/02/5135, donnant agrément à Monsieur Jean-François PEIRO pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Alpes » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances publiques, agent comptable principal du CNRS

**DECIDE**

Art.1 – Madame Nathalie CHOQUET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, cessera les fonctions d'agent comptable secondaire intérimaire de la Délégation « Alpes » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Art.2 – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 16 février 2015

Alain FUCHS

DEC150496INP

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Hervé Courtois, directeur par intérim et de M. Etienne Bustarret directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche UPR2940 intitulée « Institut NEEL »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité propre de recherche n°2940 intitulée « Institut NEEL » et nommant M. Alain Schuhl, directeur de cette unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1er février 2015, il est mis fin aux fonctions de M. Alain Schuhl, directeur et de M. Hervé Courtois, directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 décembre 2015 :

I. M. Hervé Courtois, professeur d'université à l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de cette unité.

II. M. Etienne Bustarret, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de ladite unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste

**DEC150412INC**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Ricardo NOGUEIRA et nomination de M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur par intérim de l'UMR5279 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces » (L.E.P.M.I)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°5279 intitulée « Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces » et nommant M. Ricardo NOGUEIRA, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Ricardo NOGUEIRA, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.
- II. A compter de cette même date, M. Jean-Claude LEPRETRE, Professeur des universités à l'Université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



**DEC150233DR14**

**Décision portant nomination de Mme Marie-Charline BLATCHE aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UPR 8001 intitulée LAAS.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° N°112787INSIS du 21/12/2011 portant renouvellement de l'unité mixte n° UPR 8001 intitulée LAAS et nommant Mr Jean ARLAT en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Marie-Charline BLATCHE a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par le CNRS et l'Université Paul Sabatier du 25 au 27 mars 2013 et du 2 au 4 avril 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Marie-Charline BLATCHE, (AI CNRS) est nommée aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UPR 8001 intitulée LAAS, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Mme Marie-Charline BLATCHE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Marie-Charline BLATCHE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 janvier 2015

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

DEC150579INC

**Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick Maestro et nomination de M. Pierre Guillot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5258 intitulée « Laboratoire du futur » - LOF**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5258 intitulée « *Laboratoire du futur* » et nommant M. Patrick Maestro, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Maestro, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 2 février 2015.

A compter de cette même date, M. Pierre Guillot, chargé de recherches chez SOLVAY, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



**DEC150194DR15**

**Décision portant nomination de M. Pierre Bertrand-Mapataud aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Aquitaine**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément du Directeur des Ressources Humaines<sup>1</sup> ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre Bertrand-Mapataud, Ingénieur d'Etudes, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Aquitaine en remplacement de Mme Catherine Trémoulet, radiée des Cadres.

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 janvier 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

---

<sup>1</sup> Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction INS910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du(de la) délégué(e) régional(e), ou du(de la) délégué(e) régional(e) adjoint(e)

**DEC150671SGCN**

**Décision relative à la nomination des membres du bureau de la commission interdisciplinaire 53 du Comité national de la recherche scientifique**

**LE PRESIDENT,**

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n°91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n°140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont nommés membres du bureau de la commission interdisciplinaire 53 - Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques : Madame Virginie MARIS et Monsieur Jean-Pierre NADAL.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2015

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

*Marie-Claude Labastie*



DEC150268INSHS

**Décision portant nomination de M. Anthony Mergey aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) et nommant M. Philippe Pierre directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Anthony Mergey, Professeur à l'Université de Rennes 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 juillet 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC150299DR17

**Décision portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Valérie Roch, ingénieure de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, responsable du service des ressources humaines à temps partagé de la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC150285DR17

**Décision portant nomination de Mme Edith Mazuet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140818DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Edith Mazuet, ingénieure d'études de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, responsable du service des ressources humaines à temps partagé de la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC150087DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Christiane HERVAGULT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité FRE3580 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire Reconnaissance Moléculaire et Catalyse**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC03D057DR18 du 29/04/2002 portant nomination de Mme Christiane HERVAGULT aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Christiane HERVAGULT, dans l'unité du CNRS n°3580, à compter du 01/01/2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 13/01/2015

Le directeur de l'unité  
Karsten HAUPT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du chef du Président de l'Université de Compiègne  
Alain STORCK



DEC143263DR18

**Décision portant cessation de fonctions de M. Alexandre BARRAS, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC130853DR18 du 11/03/2013 portant nomination de M. Alexandre BARRAS aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alexandre BARRAS, dans l'unité du CNRS n°3078, à compter du 31/12/2014.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 18/12/2014

Le directeur de l'unité  
Dominique LEGRAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr  
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

DEC150130DR18

**Décision portant nomination de M. Omar AOUADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé et nommant M. Benoît FRESSE en qualité de directeur;

Considérant que M. Omar AOUADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 21 au 23/09 et du 24 au 26/10/2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Omar AOUADI, T, est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé, à compter du 01/01/2015.

M. Omar AOUADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Omar AOUADI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Fait à Lille le 21 janvier 2015

Le directeur de l'unité  
Benoît FRESSE

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies  
Philippe ROLLET

DEC150012DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Lucie COURCOT, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC09D001DR18 du 19/10/2009 portant nomination de Mme Lucie COURCOT aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Lucie COURCOT, dans l'unité du CNRS n°8187, à compter du 01/01/2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 07/01/2015

Le directeur de l'unité  
François SCHMITT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies  
Philippe ROLLET





DEC150591DCIF

Décision DEC 150591DCIF portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire, par intérim, de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC143240DCIF du 18 décembre 2014 nommant Monsieur Arnaud MARTIN agent comptable secondaire par intérim de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 5 janvier 2015

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 13 février 2015, réf. RH-1B/2015/02/5192, donnant agrément à Monsieur Rafaël MUELA, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances publiques, agent comptable principal du CNRS

**DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Arnaud MARTIN, inspecteur des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2015

Alain FUCHS

DEC150597DCIF

Décision DEC150597DCIF portant nomination de Monsieur Rafaël MUELA, agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la lettre du 13 février 2015, réf. RH-1B/2015/02/5192, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Monsieur Rafaël MUELA, inspecteur des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, la décision DEC150591DCIF du 16 février 2015 portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire par intérim de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1 – Monsieur Rafaël MUELA, inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la Délégation « Nord, Pas-de-Calais et Picardie » du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 en remplacement de Monsieur Arnaud MARTIN.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2015

Alain FUCHS

DEC143192DR18

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Elisabeth FERREIRA, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité USR3078 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire**

## **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC10D056DR18 du 18/08/2010 portant nomination de Mme Elisabeth FERREIRA aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Elisabeth FERREIRA, dans l'unité du CNRS n°3078 à compter du 01/01/2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 15/12/2014

Le directeur de l'unité par intérim  
Dominique LEGRAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et Technologies  
Philippe ROLLET



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

DEC143117DR18

**Décision portant cessation de fonctions de M. François Xavier SAUVAGE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8516 intitulée Unité de Chimie Moléculaire et Spectrométrie**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC03D010DR18 du 07/01/2002 portant nomination de M. François Xavier SAUVAGE aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. François Xavier SAUVAGE, dans l'unité du CNRS n°8516, à compter du 01/01/2015;

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 15/12/2014

Le directeur de l'unité  
Guy BUNTINX

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

Visa du Président de l'Université Lille1 Sciences et technologies  
Philippe ROLLET



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr  
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canonnières  
59046 LILLE Cedex

DEC150291DR20

**Décision portant nomination de Mme Sandra DEVAUCHELLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7271, intitulée laboratoire d'Information Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°7271 intitulée laboratoire d'Information Signaux et Systèmes de Sophia Antipolis (I3S) et nommant M. Michel RIVEILL en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 06 septembre 2013 ;

Considérant que Mme Sandra DEVAUCHELLE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Bureau de la formation Permanente du CNRS Délégation régionale côte d'Azur du 20 mai 2014 au 27 mai 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Sandra DEVAUCHELLE, Assistante Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7271 intitulée laboratoire I3S, à compter du 1er juin 2014.

Mme Sandra DEVAUCHELLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra DEVAUCHELLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le

Le directeur de l'unité  
Michel RIVEILL

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Béatrice SAINT-CRICQ

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**DEC150646DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Boivent aux fonctions de directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Jean-Marc Boivent, ingénieur de recherche, est nommé directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2015

Alain Fuchs

## **DEC150275SGCN**

*Décision portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers.*

### **LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 19 janvier 2015,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers :

Madame Nabila AGHANIM, Directrice de recherche,

Madame Isabelle BENEZETH, Ingénieure,

Monsieur Philippe BOUGEAULT, Directeur de recherche,

Madame Fabienne CASOLI, Astronome,

Monsieur François CHABAUX, Professeur,

Monsieur Cyril MOULIN, Chercheur du CEA,

Monsieur Henri-Claude NATAF, Directeur de recherche,

Madame Marie-Hélène TUSSEAU-VUILLEMIN, Directrice de recherche,

Monsieur Jérôme VIERS, Professeur.

Au titre de personnalités étrangères :

Madame Martine DE MAZIERE, Physicienne,

Monsieur Andrea MOSCARIELLO, Professeur,

Monsieur Jean SURDEJ, Professeur.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 janvier 2015

Alain FUCHS

## **DEC150757DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions de chargé de mission auprès de Mme Sandrine Loridan, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

**Vu** la décision DEC100239DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Madame Sandrine Loridan aux fonctions de directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière ;

**Vu** la décision DEC140019DAJ 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Marc Le Martin aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 20 février 2014, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marc Le Martin, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange.

**Art. 2.** – M. Jean-Marc Le Martin, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de chargé de mission auprès de Mme Sandrine Loridan, directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière, à compter du 20 février 2014.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2015

Alain Fuchs



**DEC150582DRH**

**LE PRESIDENT DU CNRS**

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'état,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Vu, la décision n°080041 du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Vu, la décision DEC13062 DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n°DEC150259DRH du 21 janvier 2015 portant nomination des membres de l'administration à la commission consultative paritaire N°1 recherche.

**DECIDE**

Article II : Est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, représentante suppléante de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Madame Jacqueline BOUTIN  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

En remplacement de :

Madame Sylvie DERENNE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Article III : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le 2 février 2015

Le Président du CNRS  
Alain FUCHS

**DEC150174DRH**

**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : sont nommés, à compter du 1er janvier 2015, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche :

Monsieur Alain FUCHS  
Président du CNRS

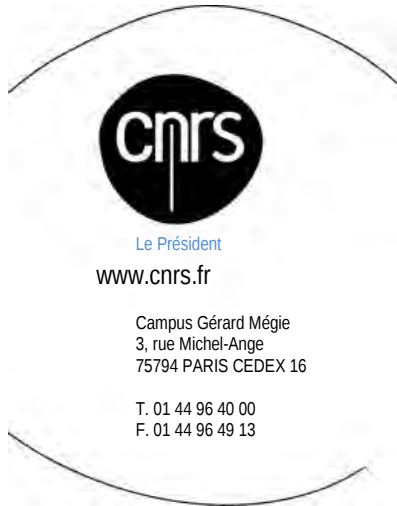
Madame Claire FERRAS-FLEUTRY  
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Catherine MOREL-CHEVILLET  
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Marie-Ange TESTE  
Ingénieur d'étude de première classe

Monsieur Cyril AUBERT-GEOFFROY  
Ingénieur d'étude de deuxième classe

Madame Brigitte GAILLARD



Assistant ingénieur

Article 2 : sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche :

Monsieur Pascal TOUTIN  
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Nise SCHERRER  
Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Jean-Marc GILLION  
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Zoubeir ZADVAT  
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Laure BERNARD  
Ingénieur d'étude de deuxième classe

Madame Sandrine VIGNON  
Ingénieur d'étude de deuxième classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2015

ALAIN FUCHS

**DEC150259DRH**

**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicable aux agents non titulaires de l'état ,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU la décision n°080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision n°080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au Centre national de la recherche scientifique,

VU la décision DEC130862DRH modifiant la décision n°080040 du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au Centre national de la recherche scientifique,

**DECIDE**

Article I : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Monsieur Alain FUCHS  
Président du CNRS

Monsieur Xavier INGLEBERT  
Directeur général délégué aux ressources

Monsieur Philippe BAPTISTE  
Directeur général délégué à la science

Article II : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n° 1 « recherche » :

Madame Sylvie DERENNE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Marie-France JOUBERT  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Catherine RECHENMANN  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Article III : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

DEC150261DRH

LE MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

- VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;
- VU le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;
- VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article I : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des **directeurs de recherche** :

Monsieur Alain FUCHS  
Président du CNRS

Monsieur Xavier INGLEBERT  
Directeur général délégué aux ressources

Monsieur Philippe BAPTISTE  
Directeur général délégué à la science

Madame Sylvie DERENNE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Isabelle LEGLISE  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Madame Nathalie LERESCHE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Jean-Claude BRIENT  
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Monsieur Laurent MICOUIN  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Article II

Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des **directeurs de recherche** :

Madame Laurence EYMARD  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Valérie NOVEMBER  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Madame Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Corinne GOSMINI  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Antonin CHAMBOLLE  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Nicolas HALWACHS  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Claude AMRA  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Eric PEREZ  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Article III

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

**DEC150260DRH**

**LE MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

- VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;
- VU le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;
- VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article I : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Monsieur Alain FUCHS  
Président du CNRS

Monsieur Xavier INGLEBERT  
Directeur général délégué aux ressources

Monsieur Philippe BAPTISTE  
Directeur général délégué à la science

Madame Isabelle PHILIP  
Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Bénédicte MICHALON  
Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Stéphanie LEGOUPY  
Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Philippe LANIECE  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe



Article II

Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Madame Delphine MERCIER  
Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Béatrice BISCANS  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Madame Pascale THEVENOD  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Didier BRESCH  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Eric AGIUS  
Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Daniel GRANDE  
Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur Bruno GOUD  
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Article III

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

DEC150427DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8596, intitulée « Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation » dont le directeur est Monsieur Denis CROUZET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis CROUZET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

**Décision donnant délégation de signature à Madame Evelyne VETTESSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8596, intitulée « Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation » dont le directeur est Monsieur Denis CROUZET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Le Directeur d'unité  
Denis CROUZET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150454DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe VENDRIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142389INSHS du 17 octobre 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur Michel AUDIFFREN, directeur, et nomination de Monsieur Olivier BOUIN et de Monsieur Philippe VENDRIX respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité UMS3603, intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VENDRIX, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Le Directeur d'unité  
Olivier BOUIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150716DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Loïc AUVRAY, directeur de l'unité UMR7057 intitulée Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7057, intitulée « Laboratoire Matière et Systèmes Complexes », dont le directeur est Monsieur Loïc AUVRAY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Loïc AUVRAY, directeur de l'unité UMR7057, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc AUVRAY, délégation de signature est donnée à Madame Sandra LEROUGE, Professeur des Universités 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

DEC150722DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, délégation de signature est donnée à Madame Karine LANINI, Ingénieur de recherche, Madame Fatma BEN ABDALLAH, Assistant Ingénieur, Madame Sandrine DUARTE, Ingénieur d'étude, Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien classe exceptionnelle, Madame Patricia MERALLI, Technicien classe exceptionnelle, Madame Ourdia HAMMOUM, Technicien de classe normale, Madame Maryline BAJOLLE, Assistant Ingénieur, et Madame Véronique CHAUVIN, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 23 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

DEC150725DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Karine LANINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Karine LANINI, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine LANINI, délégation est donnée à Madame Fatma BEN ABDALLAH, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatma BEN ABDALLAH, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DUARTE, Ingénieur d'étude 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine DUARTE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannig PAUCHONT, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannig PAUCHONT, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MERALLI, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MERALLI, délégation de signature est donnée à Madame Ourdia HAMMOUM, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ourdia HAMMOUM, délégation de signatures est donnée à Madame Maryline BAJOLLE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryline BAJOLLE, délégation de signatures est donnée à Madame Véronique CHAUVIN, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 9**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 10**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2015

Le Directeur d'unité  
Pierre-Olivier COURAUD

DEC150452DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Sotiris LOUCATOS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR164, intitulée « Astroparticule et Cosmologie », dont le directeur est Monsieur Stavros KATSANEVAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sotiris LOUCATOS, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sotiris LOUCATOS, délégation est donnée à Madame Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sotiris LOUCATOS et de Madame Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC, délégation est donnée à Madame Alessandra TONAZZO, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Le Directeur d'unité  
Stavos KATNEVAS

DEC150451DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Stavros KATSANEVAS directeur de l'unité UMR7164 intitulée Astroparticule et Cosmologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR164, intitulée « Astroparticule et Cosmologie », dont le directeur est Monsieur Stavros KATSANEVAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Stavros KATSANEVAS, directeur de l'unité UMR7164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stavos KATSANEVAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris LOUCATOS, Directeur adjoint, Madame Emmanuelle ANCOURT-FOISSAC, Ingénieur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, et Madame Alessandra TONAZZO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

**Décision portant délégation de signature à Madame Virginie MAOUCHI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7219 intitulée Sciences – Philosophie – Histoire (SPHERE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7219, intitulée « Sciences – Philosophie – Histoire (SPHERE) », dont le directeur est Monsieur Pascal CROZET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Virginie MAOUCHI, Assistant ingénieur,, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie MAOUCHI, délégation est donnée à Madame Christine PROUST, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Le Directeur d'unité  
Pascal CROZET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



DEC150449DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal CROZET, directeur de l'unité UMR7219 intitulée Sciences – Philosophie – Histoire (SPHERE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR7219, intitulée « Sciences – Philosophie – Histoire (SPHERE) », dont le directeur est Monsieur Pascal CROZET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal CROZET, directeur de l'unité UMR7219, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal CROZET, délégation de signature est donnée à Madame Virginie MAOUCHI, Assistant Ingénieur, et Madame Christine PROUST, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

**Décision portant délégation de signature à Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR8251, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie-DUPRET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI, Professeur des Universités 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI, délégation est donnée à Madame Françoise CONTAMINA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Le Directeur d'unité  
Jean-Marie DUPRET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150447DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'unité UMR8251 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMR8251, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie-DUPRET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie DUPRET, directeur de l'unité UMR8251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie DUPRET, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle COHEN TANNOUDJI, Professeur des Universités 1<sup>ère</sup> classe, et Madame Françoise CONTAMINA, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

DEC150433DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Noëlle DELGADO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité FR3640, intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) », dont le directeur est Monsieur Iordanis KERENIDIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Noëlle DELGADO, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Le Directeur d'unité  
Iordanis KERENIDIS

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150432DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640 intitulée Paris Centre for Quantum Computing (PCQC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité FR3640, intitulée « Paris Centre for Quantum Computing (PCQC) », dont le directeur est Monsieur Iordanis KERENIDIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Iordanis KERENIDIS, directeur de l'unité FR3640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Iordanis KERENIDIS, délégation de signature est donnée à Madame Noëlle DELGADO, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD



DEC150430DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Marianne GUEROIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMS2414, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont la directrice est Madame Christine ZANIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marianne GUEROIS, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

La Directrice d'unité  
Christine ZANIN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150429DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414 intitulée Unité de biologie fonctionnelle et adaptative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 portant modification du rattachement d'unités à des délégations régionales du CNRS de l'unité UMS2414, intitulée « Unité de biologie fonctionnelle et adaptative (BPA) », dont la directrice est Madame Christine ZANIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine ZANIN, directrice de l'unité UMS2414, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine ZANIN, délégation de signature est donnée à Madame Marianne GUEROIS, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

DEC150453DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BOUIN, directeur de l'unité UMS3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142566DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional par intérim pour la circonscription Paris A à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142389INSHS du 17 octobre 2014 portant cessation de fonctions de Monsieur Michel AUDIFFREN, directeur, et nomination de Monsieur Olivier BOUIN et de Monsieur Philippe VENDRIX respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité UMS3603, intitulée « Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BOUIN, directeur de l'unité UMS3603, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BOUIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe VENDRIX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 3 février 2015

Le Délégué régional  
Patrick MOUNAUD

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Méda, Directrice de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7170, intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique, dont la Directrice est Mme Dominique Méda ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7170, intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique Méda, directrice de l'unité UMR7170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Méda, délégation de signature est donnée à M. Thierry Kirat, Directeur de Recherche, M. Emmanuel Henry, Professeur des Universités, Mme Isabelle Veyrat-Masson, Directeur de Recherche et Mme Corinne Navelant, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC150160DR2 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'Embryon aux Thérapies Innovantes des Cancers**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3347, intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'Embryon aux Thérapies Innovantes des Cancers, dont le directeur est Simon Saule ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'Embryon aux Thérapies Innovantes des Cancers, dont le directeur est Simon Saule à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lionel Larue, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité  
Simon Saule

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



DEC150281DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC13018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée Laboratoire de physico-chimie Curie, dont le directeur est M. Maxime Dahan ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR168 intitulée Unité Physico-chimie-Curie (PCC) à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Axel Buguin, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel Buguin, délégation est donnée à Mme Karen Brémond, Ingénieur d'Études aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karen Brémond, délégation est donnée à Mme Sylvie Coscoy, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité  
Maxime Dahan.

DEC150456DR02

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Huault, Directrice de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7088, intitulée Dauphine Recherches en Management, dont la directrice est Mme Isabelle Huault ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches Management à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Huault, directrice de l'unité UMR7088, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC150455DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Elie Raphaël, directeur de l'unité UMR7083 intitulée GULLIVER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7083, intitulée GULLIVER, dont le directeur est M. Elie Raphaël ;

**Vu** la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité umr7083 intitulée GULLIVER à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Elie Raphaël, directeur de l'unité UMR7083, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elie Raphaël, délégation de signature est donnée à M. Anthony Maggs, Directeur de Recherche, M. Patrick Tabeling, Directeur de Recherche et M. Olivier Dauchot, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

DEC143002DR04

**Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3695, intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine PEYRIERAS, délégation de signature est donnée à Madame Amparo RUIZ VERA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

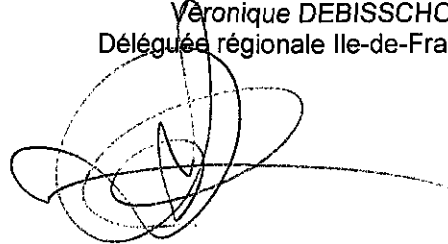
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



**Madame Nadine PEYRIERAS**



Veronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



**Madame Amparo RUIZ VERA**



**DEC143000DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves FREGNAC*, directeur de l'unité *FRE3693* intitulée *Unité de neurosciences, information et complexité*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142122DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité FRE3693, intitulée « Unité de neurosciences, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Yves FREGNAC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves FREGNAC, directeur de l'unité FRE3693, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yves FREGNAC**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Daniel Ernesto SHULZ**, directeur de recherche, et **Madame Irina KOPYSOVA**, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

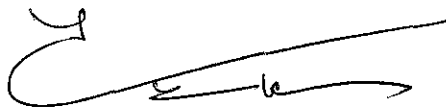
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

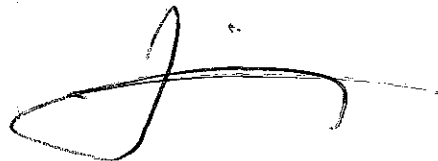


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud


**Monsieur Yves FREGNAC**



**Monsieur Daniel Ernesto SHULZ**



**Madame Irina KOPYSOVA**



DEC150186DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur François DAVIAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE, délégation est donnée à Madame Céline FIORINI, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE et de Madame Céline FIORINI, délégation est donnée à Monsieur Christian URBINA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

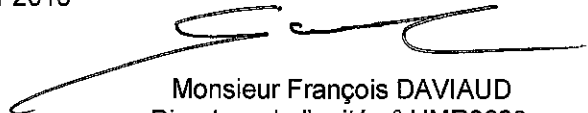
**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

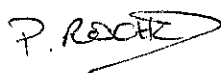
**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

  
Monsieur François DAVIAUD  
Directeur de l'unité n° UMR3680

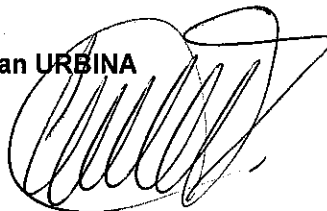
**Monsieur Patrice ROCHE**



**Madame Céline FIORINI**



**Monsieur Christian URBINA**





Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**DEC150185DR04**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur François DAVIAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur François DAVIAUD**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, Madame Céline FIORINI, chercheur CEA, et Monsieur Christian URBINA, directeur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

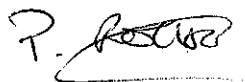


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

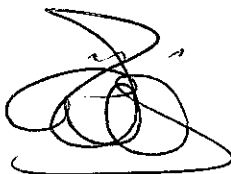


Monsieur François DAVIAUD

Monsieur Patrice ROCHE



Madame Céline FIORINI



Monsieur Christian URBINA



DEC143044DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité URA2453 intitulée Laboratoire Francis Perrin**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité URA2453, intitulée « Laboratoire Francis Perrin », dont le directeur est Monsieur Philippe MARTIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

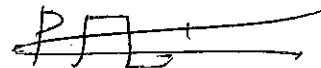
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Monsieur Philippe MARTIN  
Directeur de l'unité n° URA2453



Monsieur Thomas GUSTAFSSON



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC143043DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe MARTIN, directeur de l'unité URA2453 intitulée Laboratoire Francis Perrin, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité URA2453, intitulée « Laboratoire Francis Perrin », dont le directeur est Monsieur Philippe MARTIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MARTIN, directeur de l'unité URA2453, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe MARTIN**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91196 GIF-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Philippe MARTIN**



**Monsieur Thomas GUSTAFSSON**





DEC143030DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMS3679 intitulée Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3679, intitulée « Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique », dont le directeur est Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Elisabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

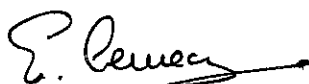
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER  
Directeur de l'unité n° UMS3679

**Madame Elisabeth CERNEAZ**



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC143029DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER, directeur de l'unité UMS3679 intitulée Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3679, intitulée « Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique », dont le directeur est Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER, directeur de l'unité UMS3679, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER**, délégation de signature est donnée à **Madame Elisabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

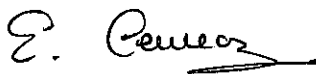


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER

Madame Elisabeth CERNEAZ



DEC143003DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3695, intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Amparo RUIZ VERA, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

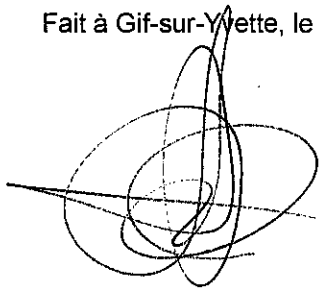
**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



**Madame Amparo RUIZ VERA**

Madame Nadine PEYRIERAS  
Directeur de l'unité n° USR3695



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC150361DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne VILNAT et de Monsieur Christian TENAUD, délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Monsieur François YVON  
Directeur de l'unité n° UPR3251

Madame Anne VILNAT Monsieur Christian TENAUD Madame Maud GRENET



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC150360DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François YVON, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, et Madame Maud GRENET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

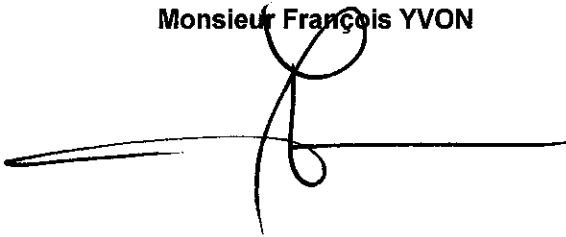
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

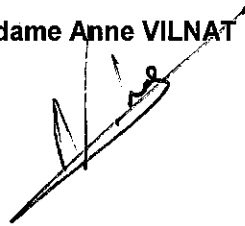


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur François YVON



Madame Anne VILNAT



Monsieur Christian TENAUD



Madame Maud GRENET



DEC142987DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, et Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30  
F 01 69 82 33 33



**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

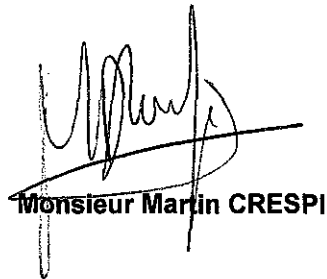
**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



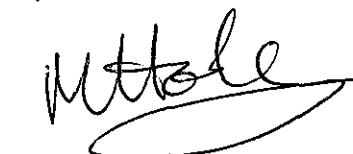
Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



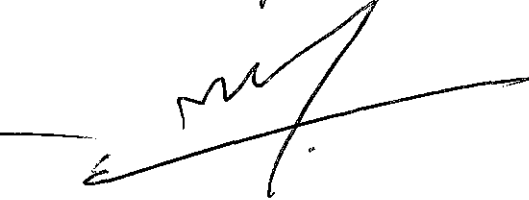
Monsieur Martin CRESPI



Monsieur Arnaud CHARPENTIER



Monsieur Michael HODGES



Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE

DEC142988DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, délégation est donnée à Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud CHARPENTIER et de Monsieur Michael HODGES, délégation est donnée à Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

  
Monsieur Martin CRESPI  
Directeur de l'unité n° UMR9213

  
Monsieur Arnaud CHARPENTIER

  
Monsieur Michael HODGES

  
Monsieur Abdelhafid BENDAHMANE



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC142989DR04

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe VERNIER**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe ALCOUFFE, ingénieur de recherche, Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, Madame Jeanne TRIKI, technicienne, Madame Angélique NICOLAS, technicienne, et Madame Véronique VERON, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

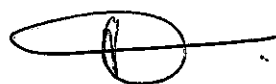


Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

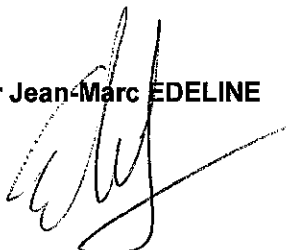
**Monsieur Philippe VERNIER**



**Monsieur Philippe ALCOUFFE**



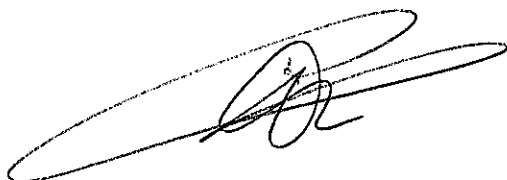
**Monsieur Jean-Marc EDELIN**



**Madame Jeanne TRIKI**



**Madame Angélique NICOLAS**



**Madame Véronique VERON**



DEC142990DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ALCOUFFE, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe ALCOUFFE, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe ALCOUFFE et de Monsieur Jean-Marc EDELIN, délégation est donnée à Madame Jeanne TRIKI, technicienne, ou à Madame Angélique NICOLAS, technicienne, ou à Madame Véronique VERON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

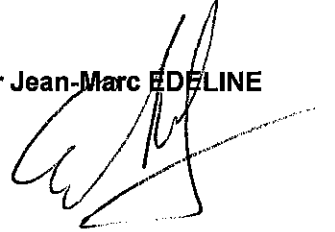


Monsieur Philippe VERNIER  
Directeur de l'unité n° UMR9197

Monsieur Philippe ALCOUFFE



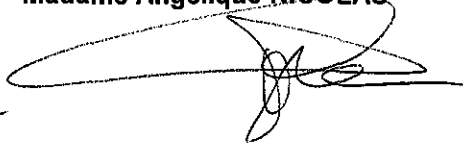
Monsieur Jean-Marc EDELIN



Madame Jeanne TRIKI



Madame Angélique NICOLAS



Madame Véronique VERON



DEC143001DR04

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142122DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité FRE3693, intitulée « Unité de neurosciences, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Yves FREGNAC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, délégation est donnée à Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2015



Monsieur Yves FREGNAC  
Directeur de l'unité n° FRE3693

**Monsieur Daniel Ernesto SHULZ**

**Madame Irina KOPYSOVA**



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC150311DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel Fourneau, directeur de l'unité FRE3709 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FRE3709 intitulée Parallélisme, réseaux, systèmes, modélisation (PRISM), dont le directeur est M. Jean-Michel Fourneau ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel Fourneau, directeur de l'unité FR3709, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Fourneau, délégation de signature est donnée à M. Alain Bui, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 janvier 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC150190DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Garel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, dont la directrice est Mme Anne E. Berger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guillaume Garel, gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Denis, le 16 janvier 2015.

La directrice d'unité  
Mme Anne E. Berger

DEC150376DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Arthur Scherf, directeur de l'unité ERL9195 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité ERL9195, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 janvier 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC150377DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite.

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142130DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité ERL9195, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions hôte-parasite, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2015.

Le directeur d'unité  
Artur Scherf

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC150188DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR8238, intitulée Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, dont la directrice est Mme Anne E. Berger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne E. Berger, directrice de l'unité UMR8238, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne E. Berger, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Paperman, PU et M. Eric Fassin, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 janvier 2015

Le délégué régional  
Philippe Cavalier

DEC150155DR06

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Geoffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » ;

**Vu** la décision n° DEC143096INSU du 18 décembre 2014 portant nomination de Mme Corinne Leyval aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Isabelle Geoffroy**, Assistant Ingénieur CNRS, responsable de la gestion financière et budgétaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 21 octobre 2014

La directrice d'unité

Corinne Leyval



**Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Leyval, directrice de l'unité UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » ;

**Vu** la décision n° DEC143096INSU du 18 décembre 2014 portant nomination de Mme Corinne Leyval aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3562 intitulée « Observatoire Terre et Environnement de Lorraine » ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Corinne Leyval**, directrice de l'unité UMS3562, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Leyval, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle Geoffroy**, Assistant Ingénieur CNRS, responsable de la gestion budgétaire et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3**

La décision n° DEC1300432DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 21 octobre 2014

Philippe Piéri

Corinne Leyval

Le Délégué Régional

La directrice d'unité

Isabelle Geoffroy

La délégataire

DEC150581DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Michel Musiol, M. Gérard Augustin et Mme Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française » dont la directrice est Eva Buchi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Michel Musiol**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Musiol, délégation est donnée à **M. Gérard Augustin**, Ingénieur d'étude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Musiol et de M. Gérard Augustin, délégation est donnée à **Mme Sabrina Martin**, Technicien CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La directrice d'unité

Eva Buchi

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) » dont le directeur est Nicolas Chaillot ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, de Mme Marie-Cécile Pera et de M. Laurent Larger, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision aux **directeurs de départements** mentionnés ci-après, relevant de l'unité et **dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Vincent Giordano**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département DISC ;
- à **M. Guy Monteil**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Optique ;
- à **M. Mickaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du département MN2S.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Nicolas Chaillet

**Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Chaillet, directeur de l'unité UMR6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC1000152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) » dont le directeur est Nicolas Chaillet ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Nicolas Chaillet**, directeur de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Chaillet, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pascal Carpentier, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à Mme Marie-Cécile Pera, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice adjointe, à M. Laurent Larger, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3**

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

- à **M. Vincent Giordano**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département DISC ;
- à **M. Guy Monteil**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département Optique ;
- à **M. Mickaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du département MN2S.

#### Article 4

Les décisions n° DEC120101DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2012, DEC122298DR06 du 16 juillet 2012, DEC130146DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et DEC141420DR06 du 02 mai 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

#### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Philippe Piéri

Nicolas Chaillet

Le Délégué Régional

Le directeur d'unité

Jean-Pascal Carpentier

Marie-Cécile Pera

Le délégataire

La délégataire

Laurent Larger

François Lanzetta

Le délégataire

Le délégataire

Vincent Giordano

Olga Kouchnarenko

Le délégataire

La délégataire

Guy Monteil

Hervé Maillotte

Le délégataire

Le délégataire

Mickaël Gauthier

Wilfrid Boireau

Le délégataire

Le délégataire



**Décision portant délégation de signature à Mme Eva Buchi, directrice de l'unité UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française » dont la directrice est Eva Buchi ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Eva Buchi**, directrice de l'unité UMR7118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva Buchi, délégation de signature est donnée à **M. Michel Musiol**, Professeur à l'Université de Lorraine, à **M. Gérard Augustin**, Ingénieur d'étude CNRS, et à **Mme Sabrina Martin**, Technicien CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

##### **Article 3**

La décision n° DEC130021DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Philippe Piéri

Eva Buchi

Le Délégué Régional

La directrice d'unité

Michel Musiol

Gérard Augustin

Le délégataire

Le délégataire

Sabrina Martin

La délégataire

## **DEC150739DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Guillaume HANROT, directeur de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5668, intitulée Laboratoire d'informatique du parallélisme, dont le directeur est M. Guillaume HANROT ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Guillaume HANROT, directeur de l'unité UMR5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume HANROT, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle Guerin-Lassous, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131173DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC150766DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122887DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité UMR5306, intitulée Institut Lumière Matière, dont la directrice est Mme Marie-France JOUBERT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France JOUBERT, délégation de signature est donnée à M. Philippe DUGOURD, Directeur de recherche, et à Mme Dominique FARJOT, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131108DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC150771DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Emanuela MATTIOLI, directrice de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5276, intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, dont la directrice est Mme Emanuela MATTIOLI ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Emanuela MATTIOLI, directrice de l'unité UMR5276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emanuela MATTIOLI, délégation de signature est donnée à M. Francis ALBAREDE, Directeur adjoint, à M. Bruno REYNARD, Directeur adjoint, et à M. Eric DEBAYLE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC142069DR07 du 17 juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **DEC150765DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Philippe BLANC-BENON, directeur de l'unité UMR5509 intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5509, intitulée Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique, dont le directeur est M. Philippe BLANC-BENON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe BLANC-BENON, directeur de l'unité UMR5509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLANC-BENON, délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel Soulhac, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131309DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC150758DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Fabrice THOUVEREZ, directeur de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5513, intitulée Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes, dont le directeur est M. Fabrice THOUVEREZ ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Fabrice THOUVEREZ, directeur de l'unité UMR5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice THOUVEREZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel BERGHEAU, Professeur, à Monsieur Claude-Henri LAMARQUE, Professeur, et à Madame Sandrine BEC, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131311DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC150750DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5259, intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, dont le directeur est M. David DUREISSEIX ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DUREISSEIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges JACQUET-RICHARDET, Professeur, à Monsieur Benyebka BOU SAID, Professeur, à Monsieur Philippe VELEX, Professeur, et à Monsieur Daniel NELIAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC131300DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **DEC150764DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014, portant prolongation de l'unité UMR5242, intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR5242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Madame Florence RUGGIERO, Directrice-adjointe, et à Madame Fabienne ROGOWSKY, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC131299DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2015

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



**DEC150526dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, Directeur de l'unité FR776 intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » - EPEE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR776, intitulée « Energétique, Propulsion, Espace, Environnement » - EPEE, dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRAULT, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros.

### **Article 3**

La décision n°DEC142692dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150527dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité FR2708 intitulée «Physique et Chimie du Vivant » - PCV, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2708, intitulée « Physique et Chimie du Vivant » - PCV, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité FR2708 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'UPR4301 intitulée Centre de Biophysique Moléculaire – CBM, à M. Thierry ARTUSO, Directeur adjoint de l'UPR4301 – CBM et à M. Patrick MIDOUX, Directeur-adjoint de l'UPR4301 – CBM, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC142695dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150528dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN-SHC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2950 intitulée « Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN SHC ;

**Vu** la décision DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR2950, intitulée «Fédération RMN du Solide à Hauts Champs » - RMN-SHC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC142696dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150529dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, Directeur de l'unité FR2964, intitulée « Fédération Denis Poisson » – FDP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR2964, intitulée Fédération Denis Poisson – FDP, dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR2964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LE ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des Universités, à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n°DEC142697dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150530dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Céline LANDON, Directrice de l'unité GDR3625 intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 approuvant la création de l'unité GDR3625, intitulée « Multifonction de Peptides AntiMicrobiens » - MuFoPAM, dont la directrice est Mme Céline LANDON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline LANDON, directrice de l'unité GDR3625, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline LANDON, délégation de signature est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142698dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150531dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » - ACCORT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3438 intitulée « Action concertée en rayonnement thermique » dont le directeur est M. Denis LEMONNIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis LEMONNIER, directeur de l'unité GDR3438, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

La décision n°DEC142699dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150533dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374 intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas », dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de l'unité GDR3374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142701dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150534dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Hervé WATIER, Directeur de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique » - ACCITH, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant renouvellement de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique », dont le directeur est M. Hervé WATIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé WATIER, directeur de l'unité GDR3260, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé WATIER, délégation de signature est donnée à M. Marc OHRESSER, IGR2C au sein du GICC (UMR7295) et à Mme Anne MICHAK, Assistante-ingénieure au sein du GICC (UMR7295), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142702dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150535dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR3176 intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3176, intitulée « Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale » - MeGe, dont le directeur est M. Olivier MILLET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier MILLET, directeur de l'unité GDR3176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MILLET, délégation de signature est donnée à M. Karim AIT-MOKHTAR, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142703dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150536dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, dont le directeur est M. Azzedine KOURTA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Azzedine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine KOURTA, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142704dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150537dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sylvie BONNAMY, Directrice de l'unité UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la création de l'unité UMR7374, intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, dont la directrice est Mme Sylvie BONNAMY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie BONNAMY, directrice de l'unité UMR7374, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY, délégation de signature est donnée à Mme Caroline ANDREAZZA, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et de Mme Caroline ANDREAZZA, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €, à M. Jean-Michel MONFROY, Ingénieur d'études.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BONNAMY et des subdélégués mentionnés aux articles 2 et 3 de la présente décision, délégation de signature est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Nicole NOURRY, Technicienne de classe exceptionnelle et Mme Jennifer JUBIN, Technicienne de classe normale.

## **Article 5**

La décision n°DEC142705dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC 150538dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean FEUILLARD, Directeur de l'unité FR3503 intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité FR3503, intitulée « Génomique, Environnement, Immunité, Santé, Thérapeutique » - GEIST, dont le directeur est M. Jean FEUILLARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean FEUILLARD, directeur de l'unité FR3503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La décision n°DEC142707dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150539dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD, Directeur de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3482, intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESSMAR, dont le directeur est M. Joël BIARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, directeur de l'unité FR3482, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BIARD, délégation de signature est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Professeure des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n°DEC142708dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150540dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick SIMON, Directeur de l'unité FR3469 intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3469, intitulée « Matériaux Val de Loire-Limousin » - MATV2L, dont le directeur est M. Patrick SIMON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick SIMON, directeur de l'unité FR3469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SIMON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure et à Mme Marie-France ROUILLIER, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n°DEC142710dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150541dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de l'unité FR3050, intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » TGIR RMN THC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

**Vu** la décision n°DEC140169INC du 23 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE en qualité de directeur de la fédération de recherche FR3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » - TGIR RMN THC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur de l'unité FR3050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre SIMORRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche et directrice-adjointe, à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche et à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC142711dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150542dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3097, intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » – FREDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

La décision n°DEC142712dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150544dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques et Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

**Vu** la décision n°DEC141756INSIS du 09 juillet 2014, portant nomination de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE aux fonctions de directrice de l'unité FR3423 intitulée « Fédération de recherche Mathématiques Interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité » - MIRES ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, directrice de l'unité FR3423, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CARRE, Professeur des Universités et à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC142714dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150545dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raphaëlle BELLANDO, délégation de signature est donnée à M. Christophe HURLIN, directeur adjoint, et à M. Patrick VILLIEU, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142715dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150547dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7349, intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans» - MAPMO, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR 7349, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine GRELIER, Professeure des Universités, et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €uros à Mme Anne LIGER, Technicienne de classe supérieure.

## **Article 4**

La décision n°DEC142716dr08 du 25 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150459dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier DE VIRON, Directeur de l'UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Société » - LIENSs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

**Vu** la décision n°DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier DE VIRON, directeur de l'unité UMR7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DE VIRON, délégation de signature est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche et à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142338DR08 du 23 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le Délégué Régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150483dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chiara LASTRAIOLI, Directrice de l'USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**Vu** la décision n°DEC150003INSHS du 30 janvier 2015 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI, aux fonctions de Directrice de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Chiara LASTRAIOLI, directrice de l'unité USR3501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chiara LASTRAIOLI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES, Secrétaire générale de la MSHVL, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 5 000 euros.

## **Article 3**

La décision n°DEC142611dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150485dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier BONNET, Directeur de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» - CEBC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier BONNET, directeur de l'unité UMR7372, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BONNET, délégation de signature est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, et à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

En cas d'absence de M. Xavier BONNET et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, pour les ordres de missions sans frais et les bons de commandes d'un montant maximal de 500 €uros.

### **Article 4**

La décision n°DEC142613dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150486dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, Directeur de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7356, intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, directeur de l'unité UMR7356, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR, délégation de signature est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142614dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150488dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Valérie QUESNIAUX, Directrice de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires » - INEM, dont le directeur est Mme Valérie QUESNIAUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX, délégation de signature est donnée Mme Isabelle COUILLIN, Chargée de recherche, et à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142615dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150489dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Ahmad EL SOUFI, Directeur de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7350, intitulée « Laboratoire de Mathématiques Physique Théorique » - LMPT, dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, directeur de l'unité UMR7350, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmad EL SOUFI, délégation de signature est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142616dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150490dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7348, intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, dont le directeur est M. Pol VANHAECKE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR7348, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

La décision n°DEC142618dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150491dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Marc LETHIECQ, Directeur de l'unité UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7347, intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologie » - GREMAN, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité UMR7347, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LETHIECQ, délégation de signature est donnée à Mme Viviane SOURAMASING, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142619dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150492dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Chantal LEBORGNE, Directrice de l'unité UMR7344, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE, délégation de signature est donnée à M. Dupin HONG, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal LEBORGNE et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 5 000 euros à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle et à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle.

## **Article 4**

La décision n°DEC142620dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150493dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR7328, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités et à Mme Isabelle LANGER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée à Mme Catherine HONG, Assistante-Ingénieure, et à Mme Corinne REVIL, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 euros.

## **Article 4**

La décision N°DEC142621dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150494dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno SCAILLET, Directeur de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur de l'unité UMR7327, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Chargée de Recherche et à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142622dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150495dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, Directeur de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés » - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR7324, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE, délégation de signature est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation des donnée à Mme Monique SEGURA, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 500 euros.

### **Article 4**

La décision N°DEC142623dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150497dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe VENDRIX, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142624dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150498dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHARTIER, délégation de signature est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante Ingénieure, et à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142626dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150499dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142627DR08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150500dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO, dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile TREFFORT, délégation de signature est donnée à M. Stephen John MORISSON, Professeur des Universités, et à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 4**

La décision n°DEC142628dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150501dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Cédric AUDEBERT, Directeur de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales ; espaces et sociétés » - MIGRINTER, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

**Vu** la décision n°DEC143154INSHS du 18 décembre 2014 portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Cédric AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric AUDEBERT, délégation de signature est donnée à M. Maurad HAMAIDI, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142629dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150502dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel ISINGRINI, Directeur de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de Recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Michel ISINGRINI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel ISINGRINI directeur de l'unité UMR7295, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ISINGRINI, délégation de signature est donnée à M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche et à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142630dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150503dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Gilles PAINTAUD, Directeur de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINTAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles PAINTAUD, directeur de l'unité UMR7292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAINAUD, délégation de signature est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités et à Mme Anne MYCHAK, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142631dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150505dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP, dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR7285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT, délégation de signature est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT et du subdéléataire mentionné à l'article 2, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 euros.

## **Article 4**

La décision n°142632dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150506dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » - CRIBL dont le directeur est M. Miche COGNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR7276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de recherches, à M. Yves DENIZOT, Directeur de recherche à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142634dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150507dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Gabriel BERGOUNIOUX, Directeur de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI DU 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7270, intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » LLL, dont le directeur M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gabriel BERGOUNIOUX, directeur de l'unité UMR7270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel BERGOUNIOUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, Directeur adjoint, et M. Pascal CORDEREIX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La décision n° DEC142635dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150508DR08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7267, intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR7267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeure des Universités, à M. Pierre GREVE, Professeur des Universités, et à M. Jean-Marc BERJEAUD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142636DR08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150509dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les ArchéoMATériaux » - IRAMAT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 approuvant la prorogation pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'unité UMR5060, intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux », dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe FLUZIN, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, délégation de signature est donnée à M. Bernard GRATUZE, directeur de recherche, M. Pierre GUIBERT, ingénieur de recherche, et M Jean-Claude RIMBAULT, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FLUZIN, de M. Bernard GRATUZE, de M. Pierre GUIBERT, et de M. Jean-Claude RIMBAULT, délégation de signature est donnée à Mme Gwenaëlle BREARD, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 2 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n°DEC142637dr08 du 19 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150510dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

**Vu** la décision n°DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND, aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de Recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFERT, Ingénieure de Recherche et Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, et des subdélégués mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

## **Article 4**

La décision n°DEC142638dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150511dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Eva JAKAB TOTH, Directrice de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Eva JAKAB TOTH, directrice de l'unité UPR4301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eva JAKAB TOTH, délégation de signature est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de recherche, et à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142639dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150515dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. François BOUGARD, Directeur de l'UPR841, intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » dont le directeur est M. François BOUGARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François BOUGARD, directeur de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, délégation de signature est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BOUGARD, et de Mme Alexandra VRECQ, délégation de signature est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 2 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n°DEC142643dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 09 février 2015

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150516dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » MediaTEC dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, directrice de l'unité GDR3658, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaire à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte », aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision N°DEC142647DR08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150517dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de Recherche et à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142648DR08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC150518DR08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Dominique BAILLARGEAT, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » ;

**Vu** la décision n°DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT en qualité de directeur de l'UMR7252 intitulée « XLIM » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité UMR7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BAILLARGEAT, délégation de signature est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142649dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC 150519dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée «Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte» - IRBI, dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'unité UMR7261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142650dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC150520dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262 intitulée « Institut de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements » - IPHEP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7262, intitulée « Institut de paléoprimateologie, paléontologie humaine : évolution paléoenvironnements » - IPHEP, dont le directeur est M. Patrick VIGNAUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité UMR7262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation de signature est donnée à M. Franck GUY, Chargé de recherche et à Mme Ghislaine FLORENT, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC142652dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 09 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC 150521dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 euros.

### **Article 4**

La décision n°DEC142653dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la délégué régional (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR



**DEC 150522dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » ;

**Vu** la décision n°DEC131692INSU du 03 juin 2013 portant nomination de M. Yves COQUET aux fonctions de directeur de l'UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yves COQUET, Directeur de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COQUET, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC142654dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC 150523dr08**

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision n°DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité UMS3462, intitulée « Système d'observation pour la conservation des mammifères et oiseaux marins », dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, Directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle et à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La présente décision abroge la décision n°DEC142655dr08 du 18 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC 150524dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent T’KINDT, directeur de l’unité ERL6305 intitulée «Ordonnancement et Conduite » - OC, par le délégué régional en sa qualité d’ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l’ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d’ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d’évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l’unité de recherche labellisée ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite» - OC dont le directeur est M. Vincent T’KINDT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent T’KINDT, directeur de l’unité n°ERL6305 à l’effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d’ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l’unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l’approvisionnement et au fonctionnement de l’unité, d’un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l’article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l’acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent T'KINDT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles BILLAULT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n°DEC142690dr08 du 24 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 09 février 2015.

Fait à Orléans, le 9 février 2015

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

## **DEC142674DR10**

Décision portant délégation de signature à Mme Frédérique Berrod, directrice de l'unité FR3241 intitulée *L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3241, intitulée L'europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles, dont la directrice est Mme Frédérique Berrod.

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Frédérique Berrod, directrice de l'unité FR3241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Berrod, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne Kautzmann, [AI - Unistra], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130321DR10 du 30 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 novembre 2014

Le délégué régional  
Patrice Soullie



**DEC150578DR11**

**Décision donnant délégation de signature à M Stéphane GUILLOT, directeur par intérim de l'UMR5275, intitulée Institut des Sciences de la Terre (ISterre), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité UMR5275 intitulée "Institut des Sciences de la Terre" dont le directeur par intérim est M. Stéphane GUILLOT;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane GUILLOT, directeur par intérim de l'UMR5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUILLOT, délégation de signature est donnée à Mme Maud GALLARDO, IE2 CNRS, responsable administrative, à M. François Xavier MEVEL, AI UJF, responsable financier, à Mme Nathalie COTTE, IR CNRS, directrice adjointe, à M. Olivier COUTANT, physicien CNAP UJF, directeur adjoint, à M. Philippe LESAGE, MC U. de Savoie Mont-Blanc, directeur adjoint, et à M. Denis JONGMANS, PR UJF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC141356DR11 du 23 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

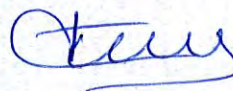
## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 février 2015



Le délégué régional  
Jérôme Vitre



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Stéphane Guillot

E-mail : [direction.isterre@ujf-grenoble.fr](mailto:direction.isterre@ujf-grenoble.fr),

Directeur de l'unité : lSTerre

Code Unité : UMR 5275 ..... Intitulé : Institut des Sciences de la Terre

Adresse : Maison des Géosciences – 1381 rue la piscine – 38400 Saint Martin d'Hères

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
  - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).



QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Stéphane Guillot Directeur DR CNRS		oui	oui	
Mandataire éventuel	Maud Gallardo Directrice Administrative IE2 CNRS		oui	oui	
Mandataire éventuel	François-Xavier Mevel Responsable financier AI UJF		oui	oui	
Mandataire éventuel	Nathalie Cotte Directrice adjointe IR CNRS		oui	oui	
Mandataire éventuel	Olivier Coutant Directeur adjoint Physicien CNAP UJF		oui	oui	
Mandataire éventuel	Denis Jongmans <del>Directeur Adjoint</del> Professeur UJF		oui	oui	
Mandataire éventuel	Philippe Lesage Directeur adjoint Mcf Univ de Savoie Mont-Blanc		oui	oui	

**DEC150575DR11**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité UMR5493, intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C) dont la directrice est Mme Anna MINGUZZI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MINGUZZI, délégation de signature est donnée à M. Sergey SKIPETROV, DR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision DEC142740DR11 du 26 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

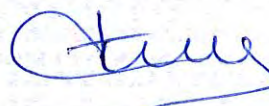
### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 février 2015



Le délégué régional  
Jérôme Vitre



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Anna MINGUZZI E-mail : [anna.minguzzi@lpmmc.cnrs.fr](mailto:anna.minguzzi@lpmmc.cnrs.fr) , Directeur de l'unité : Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés

Code Unité : UMR5493

Intitulé : LPMMC

Adresse : Maison des Magistères, 25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042

❖ **secondaire :**

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
- et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

**Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur**

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	MINGUZZI Anna DR2 CNRS Directrice par interim		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	SKIPETROV Sergey DR2 CNRS Adjoint à la direction		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					
Mandataire éventuel					

Date : Grenoble, le 26/11/2014

**Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9**

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr)

**DEC150481DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Michel PONS, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, des MATériaux et Procédés (SIMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service, l'unité UMR5266, intitulée Sciences et Ingénierie, des Matériaux (SIMAP), dont le directeur est M. Michel PONS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michel PONS, directeur de l'unité UMR 5266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PONS, délégation de signature est donnée à Mme Anne TUPIN, IEHC CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, à Mme Pascale ESTEOULE, 1D Grenoble INP, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 15.000 € , à M. Christophe MARTIN, DR2 CNRS, responsable de l'équipe GPM2, à Mme Jacqueline ETAY, DR2 CNRS, responsable de l'équipe EPM, et à Mme Claire THOMASSON, TCS CNRS, gestionnaire de l'équipe GPM2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 3.000 €.

## **Article 3**

La décision n° DEC120401DR11 du 11 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 février 2015

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



**DEC150482DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans un intérêt de service l'unité UMR5819 intitulée Structures et propriétés d'architectures moléculaires (SPrAM), dont le directeur par intérim est M. Frédéric CHANDEZON et le directeur adjoint par intérim est M. Yoann ROUPIOZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur par intérim de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à M. Yoann ROUPIOZ, CR CNRS, directeur-adjoint, et à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC141175DR11 du 4 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 février 2015

Le délégué régional  
Jérôme VITRE

## **DEC150344DR12**

**Décision portant délégation de signature à M.Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement – Etienne-Jules MAREY, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7287, intitulée « Institut des sciences du mouvement – Etienne-Jules Marey », dont le directeur est Eric BERTON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric BERTON, directeur de l'unité UMR7287, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric BERTON**, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie FENOUIL, SAENES, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC120495DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 janvier 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom : E. BERTON Signature :	Nom : N. FENOUIL Signature :
Paraphe :	Paraphe :

## DEC150440DR12

Décision portant délégation de signature à M. James STURGIS, directeur de l'unité GDR3696 intitulée *Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3696, intitulée *Protéines membranaires : aspects moléculaires et cellulaires*, dont le directeur est James STURGIS ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. James STURGIS, directeur de l'unité GDR3696, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 février 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : J. STURGIS

Signature :

Paraphe :

## DEC150345DR12

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie FENOUIL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement – Etienne-Jules MAREY**

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7287, intitulée « Institut des sciences du mouvement – Etienne-Jules Marey », dont le directeur est Eric BERTON ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nathalie FENOUIL, SAENES, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 27 janvier 2015

Le directeur d'unité  
Eric BERTON

Nom : N. FENOUIL Signature :
Paraphe :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## DEC150441DR12

**Décision portant délégation de signature à M. Christian CHABBERT directeur de l'unité GDR3698 intitulée Physiopathologie vestibulaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC142134DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3698, intitulée *Physiopathologie vestibulaire*, dont le directeur est Christian CHABBERT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christian CHABBERT, directeur de l'unité GDR3698, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02 février 2015

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom : C. CHABBERT

Signature :

Paraphe :

DEC150022DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Richard JOFFRE, directeur de l'unité UMR 5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5175, intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive* dont le directeur est M. Richard JOFFRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Richard JOFFRE, directeur de l'unité UMR5175 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard JOFFRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis MARTIN, DR1, à Mme Véronique HANIN, IR2, et à Mme Margueritte PLATON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard JOFFRE, délégation de signature est donnée à Mme Marjorie GADEA, TCS, à l'effet de signer les actes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dont le montant n'excède pas 20 000 € H.T »

## **Article 4**

La décision n° DEC141402DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150024DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Richard JOFFRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5175, intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5175, intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive* dont le directeur est M. Richard JOFFRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Véronique HANIN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique HANIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Marguerite PLATON, Gestionnaire Financière ;

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marguerite PLATON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Marjorie GADEA, Gestionnaire Financière ; pour les actes dont le montant n'excède pas 20 000€ HT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Richard JOFFRE

DEC150224DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Claude GRISON, directrice de l'unité FR3673 intitulée Chimie bio-inspirée et innovations écologiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité FR3673 intitulée, *Chimie bio-inspirée et innovations écologiques* dont la directrice est Mme Claude GRISON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mm Claude GRISON, directrice de l'unité FR3673 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude GRISON, délégation de signature est donnée à M. Guillaume CLAVE, CR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150237DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5186, intitulée; Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age classique et les Lumières,**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5237, intitulée, *Institut de recherche sur la Renaissance, l'Age classique et les Lumières*, dont la directrice est Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Jean-Pierre SCHANDELER, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Pierre SCHANDELER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Brigitte BELIN, Administratrice ;

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La directrice d'unité

Nathalie VIENNE-GUERRIN

DEC150254DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe LEBARON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2348, intitulée Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2348, intitulée *Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer*, dont le directeur est M. Philippe LEBARON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Maxime FERNANDEZ, Responsable Administratif de Composante, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Philippe LEBARON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150348DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Stéphane PELLET-ROSTAING pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5257, intitulée Institut de Chimie Séparative de Marcoule**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5257, intitulée *Institut de Chimie Séparative de Marcoule*, dont le directeur est M. Stéphane PELLET-ROSTAING

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Thomas ZEMB, Chercheur CEA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Thomas ZEMB, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Dominique ALPE CONCHY, Adjointe au Directeur ICSM ;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Stéphane PELLET-ROSTAING

DEC150467DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques ROY, directeur de l'unité UPS3248 intitulée Ecotron européen de Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UPS3248 intitulée, *Ecotron européen de Montpellier* dont le directeur est M. Jacques ROY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques ROY, directeur de l'unité UPS3248 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROY, délégation de signature est donnée à M. Olivier RAVEL, IR1, et à M. Gilbert JACQUIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100113DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150470DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jacques ROY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3248, intitulée Ecotron européen de Montpellier ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3248, intitulée , *Ecotron européen de Montpellier* dont le directeur est M. Jacques ROY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier RAVEL, Directeur technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Olivier RAVEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Gilbert JACQUIER, Gestionnaire ;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Jacques ROY



DEC150487DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR5149 intitulée Institut de Mathématiques et Modélisation de Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5149 intitulée, *Institut de Mathématiques et Modélisation de Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Michel MARIN;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MARIN, directeur de l'unité UMR51149 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel MARIN, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie QUINTIN, AI, et à M. Christian LAVERGNE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121099DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150568DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'unité UPS3044 intitulée Baculovirus et Thérapie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UPS3044 intitulée, *Baculovirus et Thérapie* dont la directrice est Mme Martine CERUTTI;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'unité UPS3044 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CERUTTI, délégation de signature est donnée à M. Pierre CERUTTI, IR, et à Mme Christine GAUBIAC, TRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100040DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150569DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Martine CERUTTI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3044, intitulée; Baculovirus et Thérapie,**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3044, intitulée, *Baculovirus et Thérapie*, dont la directrice est Mme Martine CERUTTI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre CERUTTI, Ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

La directrice d'unité

Martine CERUTTI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150588DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel SALLES, directeur de l'unité UMR5474 intitulée Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5474, intitulée *Laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée* dont le directeur est M. Jean-Michel SALLES ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Michel SALLES, directeur de l'unité UMR5474 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel SALLES, délégation de signature est donnée à M. Thierry BLAYAC, Maître de Conférences, et à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100129DR13 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150604DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR5214 intitulée Institut d'Electronique et des Systèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5214 intitulée, *Institut d'Electronique et des Systèmes* dont le directeur est M. Alain FOUCARAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain FOUCARAN, directeur de l'unité UMR5214 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FOUCARAN, délégation de signature est donnée à Mme Floriane DOMERGUE, TCN CNRS, à M. Fabien PASCAL, PU UM, à M. Philippe CHRISTOL, PU UM, et à M. Serge AGNEL, PU UM aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110944DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150607DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5243 Intitulée *Géosciences Montpellier* dont le directeur est M. Jean-Louis BODINIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BODINIER, directeur de l'unité UMR5243 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BODINIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-François RITZ, DR2 CNRS, à M. José ATIENZA, IR1 CNRS, et à Mme Eliane NADAL, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111595DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150608DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BODINIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5243, intitulée Géosciences Montpellier ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5243, intitulée *Géosciences Montpellier*, dont le directeur est M. Jean-Louis BODINIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. José ATIENZA, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José ATIENZA, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Eliane NADAL, Responsable de la gestion ;

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Jean-Louis BODINIER

DEC150609DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR5253 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 intitulée, *Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)* dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR5253 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie DEVOISSELLE, délégation de signature est donnée à M. Eric CLOT, Directeur de Recherche, à Mme Deborah JONES, Directeur de Recherche, à M. Jean-Jacques ROBIN, Professeur, à Mme Elodie BOURREL, Ingénieur d'Etudes, à Mme Lucienne EXCOFFON, Ingénieur d'Etudes, à M. Jean-Marc CAMPAGNE, Professeur, à M. Philippe PAPET, Professeur, à M. Hubert MUTIN, Directeur de Recherche, à M. Didier TICHIT, Directeur de Recherche, Mme Annie PRADEL, Directeur de Recherche, à M. Patrick LACROIX-DESMAZES, Directeur de Recherche, et à M. Jerzy ZAJAC, Directeur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC142603DR13 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150611DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie DEVOISSELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5253, intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) ;**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253, intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux – Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)*, dont le directeur est M. Jean-Marie DEVOISSELLE ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric CLOT, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric CLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Deborah JONES, Directrice Adjointe ;

##### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Deborah JONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Jean-Jacques ROBIN, Directeur Adjoint ;

##### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Elodie BOURREL, Responsable gestion ;

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Lucienne EXCOFFON, Responsable Administrative ;

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Jean-Marie DEVOISSELLE

DEC150614DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Marcel MECHALI, directeur de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS, dont le directeur est M. Marcel MECHALI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marcel MECHALI, directeur de l'unité UMS3656 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel MECHALI, délégation de signature est donnée à Mme Silke CONQUET, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC140983DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150618DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Marcel MECHALI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3656, intitulée GENOPOLYS ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3656, intitulée *GENOPOLYS*, dont le directeur est M. Marcel MECHALI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Silke CONQUET, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Marcel MECHALI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC150619DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier LEBLANC, directeur de l'unité ERL5300 intitulée Régulations épigénétiques et développement de la graine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142130DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité ERL5300 intitulée *Régulations épigénétiques et développement de la graine*, dont le directeur est M. Olivier LEBLANC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier LEBLANC, directeur de l'unité ERL5300 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LEBLANC, délégation de signature est donnée à Mme Martine DEVIC, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150669DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'unité UPS3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UPS3035 intitulée, *Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale* dont le directeur est M. Philippe JAUFFRET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'unité UPS3035 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe JAUFFRET, délégation de signature est donnée à M. Kiet TRAN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC141049DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



DEC150776DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent DAGORN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9190, intitulée Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation ;**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9190, intitulée, *Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation* dont le directeur est M. Laurent DEGORN ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry BOUVIER, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BOUVIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Solange FOURNIER, Gestionnaire ;

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le directeur d'unité

Laurent DAGORN

**DEC14333DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Francis Maury, directeur de l'UMR5085 intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5085 intitulée « Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux » dont le directeur est M. Francis Maury ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Francis Maury, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Maury, délégation de signature est donnée à M. Philippe Tailhades, DR1, et à Mme Dominique Bonsirven, 1D, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC143331DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Clément Sire, directeur de l'UMR5152 intitulée Laboratoire de Physique Théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5152, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique » dont le directeur est M. Clément Sire ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Clément Sire, directeur de l'UMR5152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Sire, délégation de signature est donnée à Mme Malika Bentour, TCS, et à M. Didier Poilblanc, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC143223DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Haenlin, directeur de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du Développement, dont le directeur est M. Marc Haenlin ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Marc Haenlin, directeur de l'UMR5547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Haenlin, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Kandel, IE1 et à Mme Gwenaëlle Juffroy, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud



## DEC143221DR14

### Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Poquillon, directrice de l'UMS3623 intitulée Plateforme de micro et nano-caractérisation des matériaux par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UMS3623, intitulée Plateforme de micro et nano-caractérisation des matériaux, dont la directrice est Mme Dominique Poquillon ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique Poquillon, directrice de l'UMS3623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### Article 2

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC143219DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Eveno, M. François Sicot, Mme Galia Valtchinova et Mme Marie Knibiehler pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires ;

**Vu** la décision DEC113043INSHS du 23 janvier 2012 nommant M. Denis Eckert directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Emmanuel Eveno, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Eveno, délégation est donnée à M. François Sicot, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Eveno et de M. François Sicot, délégation est donnée à Mme Valia Valtchinova, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Eveno, de M. François Sicot et de Mme Valia Valtchinova, délégation est donnée à Mme Marie Knibiehler, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 8 janvier 2015

Le directeur d'unité

M. Denis Eckert

## DEC143218DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Denis Eckert, directeur de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarité, Sociétés, Territoires ;

**Vu** la décision DEC113043INSHS du 23 janvier 2012 nommant M. Denis Eckert directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Denis Eckert, directeur de l'UMR5193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Eckert, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Eveno, PU, à M. François Sicot, PU, à Mme Galia Valtchinova, PU, et à Mme Marie Knibiehler, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC143334DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Arlat, directeur de l'UPR8001 intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes ;

**Vu** la décision DEC111257INSIS du 17 juin 2011 portant nomination de M. Jean ARLAT aux fonctions de directeur par intérim de l'UPR 8001 à compter du 16 mai 2011 ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Arlat, directeur de l'UPR8001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Arlat délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie Gué, DR1, à Mme Pascale Thévenod, DR2, et à Mme Régine Duran, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud



## DEC143343DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Rémi Cabanac directeur de l'USR5026 intitulée Télescope Bernard Lyot par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'USR5026, intitulée Télescope Bernard Lyot dont le directeur est M. Rémi Cabanac ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Rémi Cabanac, directeur de l'USR5026, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi Cabanac délégation de signature est donnée à M. Michel Aurière, ASTR, et à M. Philippe Mathias, ASTRA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC143342DR14

### Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Biscans directrice de l'UMR5503 intitulée Laboratoire de génie chimique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5503, intitulée Laboratoire de génie chimique dont le directeur est Mme Béatrice Biscans ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Béatrice Biscans, directrice de l'UMR5503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Biscans, délégation de signature est donnée à M. Patrice Bacchin, PU, à M. Xavier Joulia, PU, et à Mme Patricia Uliana, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC143341DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc Probst, directeur de l'UMR5245 intitulée Laboratoire d'écologie fonctionnelle et environnement par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5245, intitulée Laboratoire d'écologie fonctionnelle et environnement, dont le directeur est M. Jean-Luc Probst ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Probst, directeur de l'UMR5245, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc Probst, délégation de signature est donnée à Mme Michèle Tackx, Pr, et à M. Eric Pinelli, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC143340DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'UPR8241 intitulée Laboratoire de chimie de coordination par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR8241, intitulée Laboratoire de chimie de coordination ;

**Vu** la décision DEC132044INC du 24 juillet 2013 portant nomination de M. Azzedine Bousseksou aux fonctions de directeur de l'UPR8241 à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'UPR8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine Bousseksou délégation de signature est donnée à Mme Patricia Fouquereau, AI, à M. Noël Lugan, DR, et à M. Denis Neibecker, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud



**DEC143339DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Bougeault, directeur de l'UMR3589 intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'UMR3589, intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique dont le directeur est M. Philippe Bougeault ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Bougeault, directeur de l'UMR3589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bougeault délégation de signature est donnée à M. Marc Pontaud, IC, et à M.Sébastien Rolland, PECCG, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC143338DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Yann Kerr, directeur de l'UMR5126 intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5126, intitulée Centre d'études spatiales de la biosphère dont le directeur est M. Yann Kerr ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Yann Kerr, directeur de l'UMR5126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Kerr délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry, Pr, à M. Patrick Tabeling, IE, et à Mme Monique Britz, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC143345DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Yves Morel directeur de l'UMR5566 intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5566, intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales ;

**Vu** la décision DEC122267INSU du 19 septembre 2012 portant nomination de plein exercice du directeur M. Yves Morel de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Yves Morel, directeur de l'UMR5566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Morel, délégation de signature est donnée à M. Thierry Delcroix, DR1, à Mme Nadine Lacroux, AI, à M. Philippe Maisongrande, CR1, et à M. Nicholas Hall, PU, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 décembre 2014

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150123DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Paola Barbara Arimondo, directrice de l'USR3388 intitulée Pharmacochimie de la Régulation Epigénétique du Cancer par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'USR3388, intitulée Pharmacochimie de la régulation épigénétique du cancer est Mme Paola Barbara Arimondo ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Paola Barbara Arimondo, directrice de l'USR3388, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Paola Barbara Arimondo délégation de signature est donnée à M. François Sautel, Directeur de département, et à M. Frédéric Ausseil, Directeur de Département, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud



## **DEC150390DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Galop directeur de l'UMR5602 intitulée Géographie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5602, intitulée Géographie de l'Environnement dont le directeur est M. Didier Galop ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Didier Galop**, directeur de l'UMR5602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Galop, délégation de signature est donnée à M. Gilles Casonato, AI, à M. Jean-Marc Antoine, Pr, et à Mme Sandrine Buscaino, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150391DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles Casonato, à M. Jean-Marc Antoine et à Mme Sandrine Buscaino pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5602 intitulée Géographie de l'Environnement**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5602, intitulée Géographie de l'Environnement dont le directeur est M. Didier Galop ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles Casonato, *AI*, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Casonato, délégation est donnée à M. Jean-Marc Antoine, *Pr*, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Casonato et de M. Jean-Marc Antoine, délégation est donnée à Mme Sandrine Buscaino, *TCN*, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Didier Galop

## **DEC150401DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Patrice Polard directeur de l'UMR5100 intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5100, intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant nomination de M. Patrice Polard aux fonctions de directeur de l'UMR5100 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice Polard directeur de l'UMR5100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Polard, délégation de signature est donnée à Mme Michèle Boschet, TCE, et à Mme Anne Comera-Grande, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC150402DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Michèle Boschet et à Mme Anne Comera-Grande pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5100 intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5100, intitulée Laboratoire de microbiologie et génétique moléculaire ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant nomination de M. Patrice Polard aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Michèle Boschet, TCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle Boschet, délégation est donnée à Mme Anne Comera-Grande, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Patrice Polard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

## DEC150404DR14

### Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes directeur de l'UMR5099 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5099, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire eucaryote ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et portant nomination de M. Pierre-Emmanuel Gleizes aux fonctions de directeur de l'UMR5099 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes directeur de l'UMR5099, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes, délégation de signature est donnée à M. Yves Henry, DR2, et à Mme Cathy Rousseau, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150405DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc L'Hermite directeur par intérim de l'UMR5589 intitulée Laboratoire collisions, agrégats, réactivité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5589, intitulée Laboratoire collisions, agrégats, réactivité ;

**Vu** la décision DEC142504INP du 30 octobre 2014 portant nomination de M. Jean-Marc L'Hermite aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'Hermite directeur par intérim de l'UMR5589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc L'Hermite, délégation de signature est donnée à M. David Guery-Odelin, Pr, à Mme Sylvie Boukhari, AI, et à Mme Christine Soucasse, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150406DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. François Charru directeur de l'UMR5502 intitulée Institut de mécanique des fluides de Toulouse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5502, intitulée Institut de mécanique des fluides de Toulouse dont le directeur est M. François Charru ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Charru directeur de l'UMR5502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Charru, délégation de signature est donnée à M. Eric Climent, Pr, à Mme Sandrine Chupin, IE2, et à M. Denis Bourrel, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150407DR14

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des Systèmes d'Information (DSI - MOY1678) du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC070081DAJ du 18 juillet 2007 autorisant le délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à déléguer sa signature au directeur des systèmes d'information ;

**Vu** la décision DEC090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122522DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Stéphane Cruzol aux fonctions de directeur adjoint administratif de la direction des systèmes d'information ;

**Vu** la décision DEC130686DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions d'adjointe au directeur des systèmes d'information ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information (MOY1678), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la direction, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires notamment à l'approvisionnement et au fonctionnement de la direction, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Voltini, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, IRHC et à M. Stéphane Cruzol, IR2, aux fins de signer les actes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 février 2015

Le délégué régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Giraud', is written over a long, sweeping horizontal line that extends across the page.

Christophe Giraud

## **DEC150411DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier Fauvelle directeur de l'UMR5608 intitulée Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5608, intitulée Travaux et recherches archéologiques sur les cultures, les espaces et les sociétés ;

**Vu** la décision DEC141602INEE du 26 juin 2014 portant nomination de M. François-Xavier Fauvelle aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François-Xavier Fauvelle directeur de l'UMR5608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier Fauvelle, délégation de signature est donnée à M. Cyrille Guillot, AI, et à M. Nicolas Valdeyron, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150414DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Bourissou directeur de l'UMR5069 intitulée Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5069, intitulée Laboratoire hétérochimie fondamentale et appliquée dont le directeur est M. Didier Bourissou ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Didier Bourissou directeur de l'UMR5069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Bourissou, délégation de signature est donnée à M. Antoine Baceiredo, DRCE, et Mme Maryse Béziat, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150122DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Nicholas Lindley directeur de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'UMR5504 intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes biologiques et des procédés dont le directeur est M. Nicholas Lindley ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nicholas Lindley, directeur de l'UMR5504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicholas Lindley délégation de signature est donnée à M. Pascal Guiraud, PR, à M. Pierre Monsan, PR, et à M. Nicolas Combebiac, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150110DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Martin Giard, directeur de l'UMR5277 intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'UMR5277, intitulée Institut de recherche en astrophysique et planétologie dont le directeur est M. Martin Giard ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Martin Giard, directeur de l'UMR5277, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin Giard délégation de signature est donnée à Mme Nicole Le Gal, IR, à M. Philippe Louarn, DR, à M. Jean-Luc Atteia, ASTR, à M. Patrick Pinet, DR, à M. Roger Pons, IRHC, à Mme Emilie Dupin, IE, et à M. Alexandre Baudrimont, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150107DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal Gaillard, directeur de l'USR3414 intitulée Maison des sciences de l'homme et de la société de Toulouse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'USR3414, intitulée Maison des sciences de l'homme et de la société de Toulouse ;

**Vu** la décision DEC142192INSHS du 3 octobre 2014 portant nomination de M. Pascal Gaillard aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Gaillard, directeur par intérim de l'USR3414, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Gaillard délégation de signature est donnée à Mme Frédérique Cardeilhac, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150105DR14

**Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Roby, directrice de l'UMR2594 intitulée Laboratoire de interactions plantes micro-organismes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes dont la directrice est Mme Dominique Roby ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique Roby, directrice de l'UMR2594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Roby délégation de signature est donnée à M. Stéphane Genin, DR, à M. David Barker, DR et à Mme Sandrine Barrère, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150100DR14

Décision portant délégation de signature à M. Etienne Danchin, directeur de l'UMR5174 intitulée Evolution et diversité biologique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5174, intitulée Evolution et diversité biologique dont le directeur est M. Etienne Danchin ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Etienne Danchin, directeur de l'UMR5174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Danchin délégation de signature est donnée à M. Christophe Thébaud, Pr, à Mme Nicole Hommet, IE1, et à Frédéric Barazzutti, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150051DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Simon Thorpe, directeur de l'UMR5549 intitulée Centre de recherche cerveau & cognition par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5549, intitulée Centre de recherche cerveau & cognition ;

**Vu** la décision DEC140053INSB du 24 février 2014 portant nomination de M. Simon Thorpe aux fonctions de directeur de l'UMR5549 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Simon Thorpe, directeur de l'UMR5549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de [M. Simon Thorpe](#) délégation de signature est donnée à [Mme Claire Thouailles, AI](#), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2015

Le délégué régional

[M. Christophe Giraud](#)

## DEC150050DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Alain Claverie directeur de l'UPR8011 intitulée Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR8011, intitulée Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales dont le directeur est M. Alain Claverie ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alain Claverie, directeur de l'UPR8011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Claverie délégation de signature est donnée à Mme Virginie Serin, Pr, à M. Michel Errecart, IR2 et à M. André Gourdon, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## DEC150049DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Batut directeur de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110717INSB du 15 avril 2011 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité dont le directeur est M. Jacques Batut ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jacques Batut, directeur de la FR3450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de [M. Jacques Batut](#) délégation de signature est donnée à [Mme Sophie Guilhem, AI](#), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à [Toulouse](#), le [12 janvier 2015](#)

Le délégué régional

[M. Christophe Giraud](#)

## **DEC150048DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5604 intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5604, intitulée Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative ;

**Vu** la décision DEC132593INSHS du 17 septembre 2013 portant nomination de M. Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur de l'UMR5604 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Lozachmeur délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Desmaison, IE, à M. Vincent Réquillart, DR, et à Mme Christel Gilibert, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC150675DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc DERAGON, directeur de l'unité UMR5096 intitulée Laboratoire Génome et développement des plantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5096, intitulée *Laboratoire Génome et développement des plantes* dont le directeur est M. Jean-Marc DERAGON;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DERAGON, directeur de l'unité UMR5096 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DERAGON, délégation de signature est donnée à M. Jean-René, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC100056DR13 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

DEC150672DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Christian ROUMESTAND, directeur de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5048 intitulée, *Centre de biochimie structurale* dont le directeur est M. Christian ROUMESTAND ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian ROUMESTAND, directeur de l'unité UMR5048 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROUMESTAND, délégation de signature est donnée à M. Pierre - Emmanuel MILHIET, Directeur adjoint, et à M. Didier DEBAIN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC141804DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

**DEC150474DR14**

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Debax-Viader directrice de l'UMR5136 intitulée France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Âge à l'époque contemporaine par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5136, intitulée France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du Moyen-Âge à l'époque contemporaine ;

**Vu** la décision DEC132579INSHS du 3 septembre 2013 portant nomination de Mme Hélène Debax-Viader aux fonctions de directrice de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Debax-Viader, directrice de l'UMR5136, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Debax-Viader, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Mouysset, Pr, et à Mme Sophie Dulucq, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 février 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150415DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Georgeot directeur de la FR2568 intitulée Institut de recherche sur les systèmes atomiques et moléculaires complexes par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A006DSI du 4 Janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR2568, intitulée Institut de recherche sur les systèmes atomiques et moléculaires complexes ;

**Vu** la décision DEC140776INP du 10 mars 2014 portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand Georgeot directeur de la FR2568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Georgeot, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc L'Hermite, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 janvier 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

## **DEC150468DR14**

### **Décision portant délégation de signature à M. Fernand Spiegelman directeur de l'UMR5626 intitulée Laboratoire de chimie et physique quantique par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5626, intitulée Laboratoire de chimie et physique quantique dont le directeur est M. Fernand Spiegelman ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Fernand Spiegelman**, directeur de l'UMR5626, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand Spiegelman, délégation de signature est donnée à M. Thierry Leininger, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 février 2015

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

**DEC150469DR14**

**Décision portant délégation de signature à M. Thierry Leininger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5626 intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR5626, intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique dont le directeur est M. Fernand Spiegelman ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Thierry Leininger, Pr**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014



M. Fernand Spiegelman

**DEC141977DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Labat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

**Vu** la décision n° DEC122220INSIS portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Labat, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, délégation est donnée à Mme Laurence Vignau, Responsable du pôle PMC de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat et de Mme Laurence Vignau, délégation est donnée à M.Yann Deval, Responsable du pôle PCS de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Laurence Vignau, et de M. Yann Deval, délégation est donnée à M. Xavier Moreau, Responsable du pôle P3S de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Laurence Vignau, de M. Yann Deval et de M. Xavier Moreau, délégation est donnée à M. Bernard Veyret, Responsable du pôle PSI de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Laurence Vignau, de M. Yann Deval, de M. Xavier Moreau et de M. Bernard Veyret, délégation est donnée à M. Laurent Courde, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 7**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 juillet 2014

Le directeur d'unité

Claude Pellet

**DEC142176DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Henri Valeins pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5536 intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5536, intitulée Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques, dont le directeur est Jean-Michel Franconi;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Henri Valeins, responsable Systèmes d'Information et Qualité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri Valeins, délégation est donnée à Mme Fabienne Lastère-Itçaina, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri Valeins et de Mme Fabienne Lastère-Itçaina, délégation est donnée à M. Sylvain Miraux, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> juin 2014

Le directeur d'unité  
Jean-Michel Franconi

**DEC143325DR15**

**Décision portant délégation de signature aux directeurs d'unités de la délégation Aquitaine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée aux directeurs des unités opérationnelles de recherche et de service rattachées à la Délégation Régionale Aquitaine, dont la liste nominative figure en annexe 1 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs, délégation de signature est donnée aux agents nommément listés en annexe 2 de la présente décision, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Les décisions listées en annexe 3 de la présente décision, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire, sont abrogées.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement des unités.

## **Article 5**

La présente décision prend effet le 17 novembre 2014.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 décembre 2014

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

## Annexe 1

Code	Intitulé	Sigle	Directeur		Décision de création ou de renouvellement de l'unité
			NOM	Prénom	
UMR5295	Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	I2M	ARQUIS	Eric	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire	LBM	BESSOULE	Jean-Jacques	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives	IMN	BEZARD	Erwan	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5298	Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences	LP2N	BOUYER	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5804	Laboratoire d'astrophysique de bordeaux	LAB	CHARLOT	Patrick	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences	IINS	CHOQUET	Daniel	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3420	Bordeaux Imaging Center	BIC	CHOQUET	Daniel	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
FR3297	Fédération Matière Molle	F2M	COLIN	Annie	DEC11A006DSI du 4 janvier 2011
UMR5629	Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	LCPO	CRAMAIL	Henri	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires	IBGC	DAIGNAN-FORNIER	Bertrand	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5114	Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale	COMPTRASEC	DAUGAREILH	Isabelle	DEC11A004DSI du 4 janvier 2012
UMR5798	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine	LOMA	DELVILLE	Jean-Pierre	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Pysico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux		DONARD	Olivier	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3428	Bio-imagerie de Bordeaux		DOUSSET	Vincent	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
UMR5248	Institut Chimie et biologie des membranes et des nanoobjets	CBMN	DUFOURC	Erick	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5060*	Institut de recherche sur les archéomatériaux	IRAMAT	FLUZIN/GUIBERT	Pierre	DEC11A004DSI du 04 janvier 2011
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques	CRMSB	FRANCONI	Jean-Michel	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5607	Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge	Ausonius	France	Jérôme	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5255	Institut des sciences moléculaires	ISM	GARRIGUES	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications	LMA	GIACOMONI	Jacques	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3360	Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier	D-MeX	GRACIAA	Alain	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier	IPRA	GRACIAA	Alain	DEC11A006DSI du 4 janvier 2011
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	EPOC	GREMARE	Antoine	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
FR3383	Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux		GUIBERT	Pierre	DEC11A006DSI du 4 janvier 2011
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux	IMB	JAULENT	Jean-François	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5603	Société, environnement, territoire	SET	JAUREGUIBERRY	Francis	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité		KANN	Michael	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3626	Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux	PLACAMAT	LE PETITCORPS	Yann	DEC133025DGDS du 20 décembre 2013
UMR5258	Laboratoire du futur	LOF	MAESTRO	Patrick	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UPR9048	Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux	ICMCB	MAGLIONE	Mario	DEC11A001DSI du 4 janvier 2011
UMR5199	De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie	PACEA	MAUREILLE	Bruno	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle		MAZOYER	Bernard	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3033	Unité de soutien à la recherche IECB		MERGNY	Jean-Louis	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation		MOREAU	Jean-François	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	CENBG	MORETTO	Philippe	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du Matériaux au système	IMS	PELLET	Claude	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
USR3413	Sommeil, attention et neuropsychiatrie	SANPSY	PHILIP	Pierre	DEC11A001DSI du 4 janvier 2011
UMR5150	Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs	LFC-R	PIJAUDIER-CABOT	Gilles	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5185	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés	ADES	RETAILLE	Denis	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UPR8641	Centre de recherches Paul Pascal	CRPP	RICHETTI	Philippe	DEC11A001DSI du 4 janvier 2011
UMR5113	Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	GRETha	SENEGAS	Marc Alexandre	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5116	Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires		SMITH	Andrew	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5801	Laboratoire des Composites Thermostructuraux	LCTS	TEYSSANDIER	Francis	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMR5115	Les Afriques dans le monde		THIRIOT	Céline	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011
UMS3657	ARCHEOVISION - SHS - 3D		VERGNIEUX	Robert	DEC133025DGDS du 20 décembre 2013
UMS2567	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	OASU	VILLENAVE	Eric	DEC11A012DSI du 4 janvier 2011
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	LABRI	WEIL	Pascal	DEC11A004DSI du 4 janvier 2011





## Annexe 2

Code	Intitulé	Directeur		Personnes ayant la délégation de signature du DU
		NOM	Prénom	
UMR5295	Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	ARQUIS	Eric	Sylviane Boya, Sandrine Guit, Henri Bertin, Didier Lassaque, Olivier Poncelet
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire	BESSEULE	Jean-Jacques	Agnès Chevin
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives	BEZARD	Erwan	François Tison, Céline Vega-Roïatti
UMR5298	Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences	BOUYER	Philippe	Laurent Porcel
UMR5804	Laboratoire d'astrophysique de bordeaux	CHARLOT	Patrick	Jean-Marc Huré, Annick Caperan,
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences	CHOQUET	Daniel	Marc Landry, Arlette Ledo, Béatrice Tessier
UMS3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET	Daniel	Christel Poujol
UMR5629	Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	CRAMAIL	Henri	Frédéric Peruch, Corinne Gonçalves de Carvalho
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires	DAIGNAN-FORNIER	Bertrand	Isabelle Nicolas, Catherine Alvez-Magalhaes
UMR5114	Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale	DAUGAREILH	Isabelle	Héloïse Lamirault
UMR5798	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine	DELVILLE	Jean-Pierre	Jean Oberlé, Sophie Grandet
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Pysico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux	DONARD	Olivier	Sophie Hontebeyrie, Sophie Puyou-Lascassies, Patricia Como
UMS3428	Bio-imagerie de Bordeaux	DOUSSET	Vincent	Dominique Richard
UMR5248	Institut Chimie et biologie des membranes et des nanoobjets	DUFOURC	Erick	Patricia Dulor, Fernando Leal Calderon
UMR5060*	Institut de recherche sur les archéomatériaux	FLUZIN	Philippe	Pierre Guibert, Norbert Mercier, Bernard Gratuze
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques	FRANCONI	Jean-Michel	Henri Valeins, Fabienne Lastère-Itçaina, Sylvain Miraux
UMR5607	Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen age	France	Jérôme	Isabelle Cartron
UMR5255	Institut des sciences moléculaires	GARRIGUES	Philippe	Eric Fouquet, Karine Flavier
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications	GIACOMONI	Jacques	Chantal Blanchard
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier	GRACIAA	Alain	Chantal Blanchard
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	GREMARE	Antoine	Thierry Correge, Sandrine Fernandez-Sanchez-Camins
FR3383	Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux	GUIBERT	Pierre	Norbert Mercier
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux	JAULENT	Jean-François	El-Maati Ouhabaz, Pauline Raout
UMR5603	Société, environnement, territoire	JAUREGUIBERRY	Francis	Sylvain Marty, Xavier Arnauld de Sartre
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	KANN	Michael	Isabelle Dewor
UMS3626	Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux	LE PETITCORPS	Yann	Elisabeth Sellier, Christine Labrugère
UMR5258	Laboratoire du futur	MAESTRO	Patrick	Pierre Guillot, Céline Stchogoleff, Nathalie Kellay
UPR9048	Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux	MAGLIONE	Mario	Etienne Duguet, Sylvie Létard, Christine Sanz, Gérard Lebreton, Carole Malburet
UMR5199	De le Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie	MAUREILLE	Bruno	Catherine Ferrier, Catherine Morel-Chevillet, Jean-François. Caro
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle	MAZOYER	Bernard	Emmanuel Mellet, Nathalie Tzourio-Mazoyer, Marc Joliot
UMS3033	Unité de soutien à la recherche IECB	MERGNY	Jean-Louis	M. Ivan Huc, Sylvie Djjan
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation	MOREAU	Jean-François	Julie Déchanet-Merville, Annie Muniesa
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	MORETTO	Philippe	Jérôme Baussart, Sylvie Perrève
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du matériau au système	PELLET	Claude	Nathalie Labat, Laurence Vignau, Yann Deval, Xavier Moreau, Bernard Veyret, Laurent Courde
USR3413	Sommeil, attention et neuropsychiatrie	PHILIP	Pierre	Marc Auriacombe
UMR5150	Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs	PIJAUDIER-CABOT	Gilles	Catherine Urrea
UMR5185	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés	RETAILLE	Denis	Sylvie Vignolles
UPR8641	Centre de recherches Paul Pascal	RICHETTI	Philippe	Serge Ravaine, Cécile Zakri, Corinne Amengual, Béatrice Dupin

Code	Intitulé	Directeur		Personnes ayant la délégation de signature du DU
		NOM	Prénom	
UMR5113	Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	SENEGAS	Marc Alexandre	Jean-Christophe Perea
UMR5116	Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires	SMITH	Andrew	Eric Macé, Dominique N'Guyen
UMR5801	Laboratoire des Composites Thermostructuraux	TEYSSANDIER	Francis	François Trouille, Gérard Vignoles
UMR5115	Les Afriques dans le monde	THIRIOT	Céline	Laurent Fourchard, René Otayek, Sonia Le Camus
UMS3657	ARCHEOVISION - SHS - 3D	VERGNIEUX	Robert	/
UMS2567	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	VILLENAVE	Eric	Gilbert Bounaud-Devillers, Benoît Sautour
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	WEIL	Pascal	Eric Sopena, Philippe Biais, Magali Hinnenberger

## Annexe 3

Code	Intitulé	Directeur		Date de la décision de délégationDEC	n° décision
		NOM	Prénom		
UMR5295	Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux	ARQUIS	Eric	11/14/2013	DEC133163DR15
UMR5200	Laboratoire de biogenèse membranaire	BESSEULE	Jean-Jacques	1/17/2014	DEC140212DR15
UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives	BEZARD	Erwan	1/1/2014	DEC141245DR15
UMR5298	Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences	BOUYER	Philippe	12/13/2013	DEC133363DR15
UMR5804	Laboratoire d'astrophysique de bordeaux	CHARLOT	Patrick	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences	CHOQUET	Daniel	7/23/2013	DEC132253DR15
UMS3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET	Daniel	12/6/2012	DEC123102DR15
UMR5629	Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques	CRAMAIL	Henri	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5095	Institut de biochimie et génétique cellulaires	DAIGNAN-FORNIER	Bertrand	7/24/2013	DEC132264DR15
UMR5114	Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale	DAUGAREILH	Isabelle	11/22/2013	DEC133166DR15
UMR5798	Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine	DELVILLE	Jean-Pierre	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5254	Institut des Sciences Analytiques et de Pysico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux	DONARD	Olivier	2/19/2014	DEC140717DR15
UMS3428	Bio-imagerie de Bordeaux	DOUSSET	Vincent	10/2/2014	DEC142370DR15
UMR5248	Institut Chimie et biologie des membranes et des nanoobjets	DUFOURC	Erick	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5060*	Institut de recherche sur les archéomatériaux	FLUZIN/GUIBERT	Pierre	3/4/2014	DEC140869DR15
UMR5536	Centre de résonance magnétique des systèmes biologiques	FRANCONI	Jean-Michel	6/1/2014	DEC142175DR15
UMR5607	Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen age	France	Jérôme	1/1/2014	DEC140455DR15
UMR5255	Institut des sciences moléculaires	GARRIGUES	Philippe	10/9/2014	DEC142420DR15
UMR5142	Laboratoire de mathématiques et de leurs applications	GIACOMONI	Jacques	1/30/2013	DEC130330DR15
FR2952	Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier	GRACIAA	Alain	1/30/2013	DEC130334DR15
UMR5805	Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux	GREMARE	Antoine	4/12/2012	DEC121278DR15
FR3383	Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux	GUIBERT	Pierre	2/14/2014	DEC140669DR15
UMR5251	Institut de Mathématiques de Bordeaux	JAULENT	Jean-François	11/16/2012	DEC122929DR15
UMR5603	Société, environnement, territoire	JAUREGUIBERRY	Francis	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	KANN	Michael	4/11/2014	DEC141254DR15
UMS3626	Plateforme Aquitaine de Caractérisation des MATériaux	LE PETITCORPS	Yann	4/10/2014	DEC141241DR15
UMR5258	Laboratoire du futur	MAESTRO	Patrick	10/9/2014	DEC142416DR15
UPR9048	Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux	MAGLIONE	Mario	10/5/2012	DEC122649DR15
UMR5199	De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie	MAUREILLE	Bruno	9/26/2014	DEC142427DR15
UMR5296	Groupe d'imagerie neurofonctionnelle	MAZOYER	Bernard	4/12/2012	DEC121278DR15
UMS3033	Unité de soutien à la recherche IECB	MERGNY	Jean-Louis	11/13/2013	DEC141869DR15
UMR5164	Composantes innées de la réponse immunitaire et de la différenciation	MOREAU	Jean-François	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5797	Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	MORETTO	Philippe	4/11/2014	DEC141263DR15
UMR5218	Laboratoire de l'intégration, du matériau au système	PELLET	Claude	7/22/2014	DEC141975DR15
USR3413	Sommeil, attention et neuropsychiatrie	PHILIP	Pierre	12/7/2012	DEC123121DR15
UMR5150	Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs	PIJAUDIER-CABOT	Gilles	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5185	Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés	RETAILLE	Denis	10/1/2014	DEC142358DR15
UPR8641	Centre de recherches Paul Pascal	RICHETTI	Philippe	9/24/2012	DEC122510DR15
UMR5113	Groupe de recherche en économie théorique et appliquée	SENEGAS	Marc Alexandre	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5116	Centre Emile Durkheim - Politiques, Sociétés, Territoires	SMITH	Andrew	8/30/2013	DEC132643DR15
UMR5801	Laboratoire des Composites Thermostructuraux	TEYSSANDIER	Francis	10/2/2014	DEC142605DR15
UMR5115	Les Afriques dans le monde	THIRIOT	Céline	3/5/2013	DEC140875DR15
UMS3657	ARCHEOVISION - SHS - 3D	VERGNIEUX	Robert	4/11/2014	DEC141265DR15
UMS2567	Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	VILLENAVE	Eric	4/12/2012	DEC121278DR15
UMR5800	Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique	WEIL	Pascal	4/12/2012	DEC121278DR15

**DEC142779DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Wim Crusio pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine, dont le directeur est M. Jean René Cazalets ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Wim Crusio, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wim Crusio, délégation est donnée à Mme Muriel Thoby-Brisson, Chargée de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 21 novembre 2014

Le directeur d'unité

Jean-René Cazalets

**DEC142358DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Denis Rétaillé, directeur de l'unité UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5185, intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, dont le directeur est Denis Retaille ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Denis Rétaillé, directeur de l'unité UMR5185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Rétaillé, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Vignolles, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC130739DR15 du 27 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Le délégué régional

Christophe Giraud



**DEC142359DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Vignolles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5185 intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5185, intitulée Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, dont le directeur est Denis Rétaillé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Vignolles, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

Le directeur d'unité

Denis Rétaillé

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142370DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent Dousset, directeur de l'unité UMS3428, intitulée Bio-Imagerie de Bordeaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3428, intitulée Bio-Imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Vincent Dousset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Vincent Dousset, directeur de l'unité UMS 3428, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Dousset, délégation de signature est donnée à Mme Dominique Richard, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121786DR15 du 11 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 octobre 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC142371DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Richard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3428, intitulée Bio-Imagerie de Bordeaux**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3428, intitulée Bio-Imagerie de Bordeaux, dont le directeur est Vincent Dousset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Dominique Richard, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2014

Le directeur d'unité  
Vincent Dousset

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142416DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick Maestro, directeur de l'unité UMR5258, intitulée Laboratoire du Futur, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5258, intitulée Laboratoire du futur, dont le directeur est Patrick Maestro ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Maestro, directeur de l'unité UMR5258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Maestro, délégation de signature est donnée à M. Pierre Guillot, Chargé de Recherche, Mme Céline Stchogoleff, Agent d'administration de la Recherche et Nathalie Kellay, Technicienne de la Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111927DR15 du 2 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 octobre 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC142420DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Garrigues, directeur de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires, par le délégué régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires, dont le directeur est Philippe Garrigues ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Garrigues, directeur de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Garrigues, délégation de signature est donnée à M. Eric Fouquet, Professeur d'Université, et Karine Flavier, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121236DR15 du 4 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 octobre 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud



**DEC142421DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Eric Fouquet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5255, intitulée Institut des sciences moléculaires, dont le directeur est Philippe Garrigues ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Fouquet, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Fouquet, délégation est donnée à Mme Karine Flavier, Responsable Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 9 octobre 2014

Le directeur d'unité  
Philippe Garrigues

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142605DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Francis Teyssandier, directeur de l'unité UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, dont le directeur est M. Francis Teyssandier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Francis Teyssandier, directeur de l'unité UMR5801, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Teyssandier, délégation de signature est donnée à M. François Trouillez, Ingénieur d'études, et M. Gérard Vignoles, Professeur d'Université, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC121460 du 19 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 octobre 2014

Le délégué régional  
Christophe Giraud

**DEC142609DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. François Trouillez pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux, dont le directeur est Francis Teyssandier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Trouillez, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Trouillez, délégation est donnée à M. Gérard Vignoles, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 2 octobre 2014

Le directeur d'unité  
Francis Teyssandier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142769DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Ricardo Etxepare, directeur de l'unité UMR5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5478, intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques, dont le directeur est M. Ricardo Etxepare ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ricardo Etxepare, directeur de l'unité UMR5478, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ricardo Etxepare, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie Bénarab, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110817DR15 du 14 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 novembre 2014

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

**DEC142770DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne Marie Benarab pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5478 intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5478, intitulée Centre de recherches sur la langue et les textes basques, dont le directeur est Ricardo Etxepare ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Marie Benarab, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 novembre 2014

Le directeur d'unité

Ricardo Etxepare

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142771DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Balcou, directeur de l'unité UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications, dont le directeur est M. Philippe Balcou ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Balcou, directeur de l'unité UMR5107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Balcou, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Heurtebise, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC110821DR15 du 26 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 novembre 2014

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

**DEC142773DR15**

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Heurtebise pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications, dont le directeur est M. Philippe Balcou ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Heurtebise, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 novembre 2014

Le directeur d'unité

Philippe Balcou

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**DEC142774DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean Rosenbaum, directeur de l'unité UMS3427, intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed", par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3427, intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine "TransBioMed", dont le directeur est M. Jean Rosenbaum ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean Rosenbaum, directeur de l'unité UMS3427, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

La décision n° DEC111968DR15 du 16 août 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 novembre 2014

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

**DEC142778DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean René Cazalets, directeur de l'unité UMR5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5287, intitulée Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine, dont le directeur est M. Jean René Cazalets ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean René Cazalets, directeur de l'unité UMR5287, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean René Cazalets, délégation de signature est donnée à M. Wim Crusio, Directeur de Recherche, et Mme Muriel Thoby-Brisson, Chargée de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110815DR15 du 25 février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21/11/2014

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

**DEC150040DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'unité UMR5251 intitulée institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014.

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation de l'unité UMR5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est Jean-Marc Couveignes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Couveignes, directeur de l'unité UMR5251 intitulée institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Couveignes, délégation de signature est donnée à M. Karim Belabas, Professeur, Mme Pauline Raout, ingénieure d'études, et Mme Fabienne Albi, Agent contractuelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122929DR15 du 16 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 8 janvier 2015

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan



## **DEC150271DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Xavier Arnauld de Sartre, directeur de l'unité UMR5603 intitulée Société, Environnement, Territoire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014.

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'unité UMR 5603, intitulée Société, environnement, territoire (SET), dont le directeur est M. Xavier Arnauld de Sartre ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Xavier Arnauld de Sartre, directeur de l'unité UMR 5603, intitulée Société, environnement, territoire (SET), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Arnauld de Sartre, délégation de signature est donnée à M. Sylvain Marty, Technicien de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC111995DR15 du 7 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 janvier 2015

La déléguée régionale

Gaëlle Bujan

**DEC150272DR15**

**Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Marty pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5603 intitulée Société, Environnement, Territoire**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant Prolongation de l'unité UMR 5603, intitulée Société, environnement, territoire (SET), dont le directeur est Xavier Arnauld de Sartre ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sylvain Marty, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 22 janvier 2015

Le directeur d'unité

Xavier Arnauld de Sartre

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC141709DR16

**Décision portant délégation de signature à M Eric Vilain, directeur de l'unité UMI 3663 intitulée « Epigénétique, données, politique (EPIDOPO) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI 3663 intitulée « Epigénétique, données, politique (EPIDOPO) », dont la directeur est M Eric VILAIN

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Eric Vilain, directeur de l'unité UMI 3663 intitulée « Epigénétique, données, politique (EPIDOPO) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Christian MINIATURA, délégation de signature est donnée à M Emmanuel DIDIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC150341DR16

**Décision portant délégation de signature à M. Michael Canva, directeur de l'unité mixte internationale UMI3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Héléne NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC141683INSIS du 7 juillet 2014 portant cessation de fonctions de M Abdelkader SOUIFI et nomination de M. Michael Canva, directeur de l'unité mixte internationale UMI3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michael Canva, directeur de l'unité mixte internationale UMI3463 intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

La déléguée régionale  
Hélène Naftalski

## **DEC150761DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Annie Pardo, cheffe du service des ressources humaines de la circonscription Paris Michel-Ange

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC000053DR16 du 31 mars 2000 nommant Mme Annie Pardo aux fonctions de chef du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - En l'absence de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Annie Pardo, cheffe du service des ressources humaines , à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés aux article 1<sup>er</sup>, 2 et 3 de la décision DEC140817DAJ du 28 février 2014 modifiée susvisée, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1 de l'article 1<sup>er</sup>, du 23 au 26 février 2015.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2015

Alain Fuchs



DEC150300DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC131272 DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC150299DR17 du 22 janvier 2015 nommant Mme Valérie Roch, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Valérie Roch, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC150288DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Edith Mazuet, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale de la délégation Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision DEC150285DR17 du 22 janvier 2015 nommant Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable du service des ressources humaines à temps partagé ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Edith Mazuet, responsable du service des ressources humaines à temps partagé, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire<sup>1</sup>.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 22 janvier 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

---

<sup>1</sup> Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire

DEC150431DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8026, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, dont le directeur est M. Jean-Gabriel Contamin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de l'unité UMR8026 Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel Contamin, délégation de signature est donnée à M. Etienne Penissat, CR CNRS, et M. Younès Haddadi, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC121142DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150435DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8187, intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, dont le directeur est M. François Schmitt ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

##### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schmitt, délégation de signature est donnée à Mme Urania Christaki, PR ULCO, et M. Bruno Vendeville, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC130849DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150436DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Sébastien Fleuriel, directeur de l'unité UMR8019, intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8019, intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, dont le directeur est M. Sébastien Fleuriel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Sébastien Fleuriel, directeur de l'unité UMR8019, intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Fleuriel, délégation de signature est donnée à M. Francois-Xavier Devetter, MCF Lille 1, et Mme Sophie Goyat, T CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC142477DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150437DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines, dont le directeur est M. Thierry Marie Guerra ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Marie Guerra, délégation de signature est donnée à M. Laurent Dubar, PR UVHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150439DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8516, intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman, dont le directeur est M. Hervé Vezin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Vezin, délégation de signature est donnée à M. Cyril Ruckebusch, PR Lille 1, et Mme Brigitte Layous, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC140529DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150443DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Alexandre Legris, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8207, intitulée Unité Matériaux et Transformations, dont le directeur est M. Alexandre Legris ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Alexandre Legris, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Legris, délégation de signature est donnée à M. Hugues Leroux, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC142167DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150446DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9193, intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives, dont le directeur est M. Yann Coello ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Coello, délégation de signature est donnée à M. Pierre Thomas, PUPH Lille 2, et Emmanuelle Fournier, IGE Lille 3, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150458DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Coutier-Delgosha, directeur de l'unité UMR8107 intitulée Laboratoire de mécanique de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8107, intitulée Laboratoire de mécanique de Lille, dont le directeur est M. Olivier Coutier-Delgosha ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier Coutier-Delgosha, directeur de l'unité UMR8107 intitulée Laboratoire de mécanique de Lille, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Coutier-Delgosha, délégation de signature est donnée à M. Philippe Dufrenoy, PR Lille 1, et à M. Jean-Baptiste Colliat, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC140611DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150460DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane Benoist, directeur de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8164, intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, dont le directeur est M. Stéphane Benoist ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Stéphane Benoist, directeur de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Benoist, délégation de signature est donnée à Mme Laurianne Seve, PR Lille 3, et à Mme Christine Aubry, IGE Lille 3, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC110113DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150461DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Eric Gregoire, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8188, intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, dont le directeur est M. Eric Gregoire ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric Gregoire, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Gregoire, délégation de signature est donnée à M. Pierre Marquis, PR Artois, et à M. Lakhdar Saïs, PR Artois, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC110120DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150462DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Lionel Montagne, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, dont le directeur est M. Lionel Montagne ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Lionel Montagne, directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel Montagne, délégation de signature est donnée à M. Franck Dumeignil, PR Lille 1, à M. Eric Monflier, PR Artois, et à Mme Barbara Declerck-Boulanger, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC1109DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150463DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8198, intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie, dont le directeur est M. Xavier Vekemans ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Vekemans, délégation de signature est donnée à M. Pascal Touzet, PR Lille 1, M. Thomas Servais, DR CNRS, et M. Pierre Saumitou-Laprade, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150464DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, dont le directeur est M. Philippe Froguel ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Froguel, délégation de signature est donnée à M. Amar Abderrahmani, PU-PH Lille 2, et à M. Jérôme Delplanque, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC110118DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150466DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8204, intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, dont le directeur est M. Camille Locht ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille Locht, délégation de signature est donnée à M. François Trottein, DR INSERM, à Mme Zarifé Hanna-Abboud, AI CNRS, et à Mme Marie-Christine Renaud, T IPL, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150473DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8518, intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique, dont le directeur est M. Frédéric Parol ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Parol, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Chiapello, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150475DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8518, intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, dont le directeur est M. Laurent Gasnot ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

La décision DEC142166DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150476DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Fresse, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8524, intitulée Laboratoire Paul Painlevé, dont le directeur est M. Benoît Fresse ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Benoît Fresse, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Fresse, délégation de signature est donnée à Mme Mylène Maida, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC133490DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150477DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Sylvie Aprile, directrice de l'unité UMR8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, dont la directrice est Mme Sylvie Aprile ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie Aprile, directeur de l'unité UMR8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Aprile, délégation de signature est donnée à M. Matthieu De Oliveira, MCF Lille 3, et à Mme Martine Aubry, IGR Lille 3, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC130775DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150478DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8576, intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle, dont le directeur est M. Christophe D'Hulst ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe D'Hulst, délégation de signature est donnée à M. Yann Guerardel, DR CNRS, et à Mme Martine Ratajczak , IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC133123DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150479DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9189, intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, dont le directeur est M. Olivier Colot ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Colot, délégation de signature est donnée à Mme Clarisse Dhaenens, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150583DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Lionel Buchaillet, directeur de l'unité UMR8520 intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, dont le directeur est M. Lionel Buchaillet ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Lionel Buchaillet, directeur de l'unité UMR8520 intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel Buchailot, délégation de signature est donnée à M. Gilles Dambrine, PR Lille 1, à Mme Véronique Labbé, IE CNRS, et à Damiens Ducatteau, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC110097DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150590DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8523, intitulée Physique des lasers, atomes et molécules, dont le directeur est M. Marc Douay ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Douay, délégation de signature est donnée à M. Walter Kolnierzak, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC110150DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150595DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3185, intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France, dont la directrice est Mme Martine Benoit ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Benoit, délégation de signature est donnée à Mme Ines Bonet, IE CNRS, et à Mme Fariza Marecaille, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC141401DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150596DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciel et matériel pour l'information et la communication avancée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciel et matériel pour l'information et la communication avancée, dont la directrice est Mme Nathalie Rolland-Haese ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciel et matériel pour l'information et la communication avancée, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150599DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Caroline Tokarski, directrice de l'unité USR3290 intitulée Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3290, intitulée Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique, dont la directrice est Mme Caroline Tokarski ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Caroline Tokarski, directrice de l'unité USR3290 intitulée Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

La décision DEC121888DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150605DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Descloitres, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMS2877, intitulée ICARE, dont le directeur est M. Jacques Descloitres ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jacques Descloitres, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Descloitres, délégation de signature est donnée à Mme Katy Flourez, T CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC110111DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150621DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8163, intitulée Savoirs, Textes, Langages, dont le directeur est M. Philippe Sabot ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



La décision DEC130893DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150622DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR2638, intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, dont le directeur est M. Guy Buntinx ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Buntinx, délégation de signature est donnée à M. Hugues Leroux, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC110129DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150623DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR2956, intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, dont le directeur est M. Catalin Badea ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Catalin Badea, délégation de signature est donnée à M. Benoît Fresse, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC110089DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150628DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité FRE3498 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3498, intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés, dont le directeur est M. Guillaume Decocq ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité FRE3498 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Decocq, délégation de signature est donnée à Mme Déborah Closset-Kopp, MCF UPJV, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision DEC131206DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150629DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Karsten Haupt, directeur de l'unité FRE3580 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire, Reconnaissance Moléculaire et Catalyse par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142121DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3580, intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire, Reconnaissance Moléculaire et Catalyse, dont le directeur est M. Karsten Haupt ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Karsten Haupt, directeur de l'unité FRE3580 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire, Reconnaissance Moléculaire et Catalyse, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous



DEC150426DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'histoire judiciaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8025, intitulée Centre d'histoire judiciaire, dont le directeur est M. Farid Lekeal ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 Centre d'histoire judiciaire, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid Lekeal, délégation de signature est donnée à M. Serge Dauchy, DR CNRS, et Mme Sophie Deroubaix, T CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

DEC150616DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8163, intitulée Savoirs, Textes, Langages, dont le directeur est M. Philippe Sabot ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe Sabot, directeur de l'unité UMR8163 intitulée Savoirs, Textes, Langages, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

<sup>1</sup> Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Sabot, délégation de signature est donnée à Mme Natalia Grabar, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 2**

La décision DEC130893DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Lille, le

La déléguée régionale  
Françoise Paillous

## **DEC150666DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice des ressources humaines par intérim

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC100228DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. François Gautron, aux fonctions de responsable du Service développement ITA ;

**Vu** la décision DEC100230DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Florence Bouyer, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique ;

**Vu** la décision DEC100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane Enamé, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

**Vu** la décision DEC100232DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Martine Jallut, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique ;

**Vu** la décision DEC100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal Loisel, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**Vu** la décision DEC100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine Bec, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap ;

**Vu** la décision DEC100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Gresik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

**Vu** la décision DEC111651DAJ du 22 août 2011 portant nomination de Mme Liliane Flabbée aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

**Vu** la décision DEC121521DAJ du 14 mai 2012 portant fin de fonctions de Mme Isabelle Kauffmann et nomination de Mme Corinne Quilgars Kacer en qualité de responsable du Service du développement social au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC121522DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Hélène Lebas en qualité de responsable du Service développement professionnel des chercheurs au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC121523DAJ du 14 mai 2012 portant nomination de Mme Brigitte Thibault en qualité de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision DEC123088DAJ du 27 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Baty aux fonctions de responsable du Service central des concours ;

**Vu** la décision DEC150665DAJ portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de directrice des ressources humaines par intérim ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Isabelle Longin, directrice des ressources humaines par intérim, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche comprenant notamment :
  - les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche

conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié pour la région Ile-de-France ;

- les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié et les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
- les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;
- les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées.

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;

- tous les actes et décisions afférents à l'organisation des concours de recrutement de chercheurs, la composition des jurys de concours, la notification des résultats aux candidats et aux réclamations des dits candidats ;

- les sanctions disciplinaires prévues par l'article 66 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;

- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;

- l'attribution des indemnités ;

- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;

- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;

- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (SS, IRCANTEC) ;

- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;

- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Longin, directrice des ressources humaines par intérim, délégation est donnée à :

- Mme Liliane Flabbée, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- Mme Hélène Lebas, responsable du Service développement professionnel chercheurs,
- M. François Gautron, responsable du Service développement ITA,
- Mme Brigitte Thibault, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion,
- Mme Florence Bouyer, responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique,
- Mme Christiane Enamé, responsable du Service formation et itinéraires professionnels,
- Mme Martine Jallut, responsable du Service conseil et expertise juridique,
- M. Pascal Loisel, responsable du Service systèmes et traitement de l'information,
- Mme Ghislaine Bec, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap,
- Mme Corinne Quilgars Kacer, responsable du Service développement social,
- M. Sébastien Gresik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail,
- M. Jean Baty, responsable du Service central des concours

à l'effet de signer, au nom du président, tous actes, décisions ou documents visés dans l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 3** - La décision DEC140794DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à la Direction des ressources humaines est abrogée.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**18 FEV. 2015**



Alain Fuchs



**DEC150353DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine Jessus aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques;

**Vu** le projet d'*Agreement for the creation of an international associated Laboratory Systems Biology of Tissue Mechanics (LIA SysTIM)* entre l'université Aix Marseille, *the National Centre for Biological Sciences* et le CNRS;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Catherine Jessus, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'*Agreement for the creation of an international associated Laboratory Systems Biology of Tissue Mechanics (LIA SysTIM)* entre l'université Aix Marseille, *the National Centre for Biological Sciences* et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2015

Alain Fuchs

## **DEC150354DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

**Vu** le projet d'avenant n°2 à la Convention de création de l'Unité Mixte Internationale « image & Pervasive Access Lab » (UMI IPAL) entre l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1, l'Institut de Recherche en Informatique, l'Université Nationale de Singapour, l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6, l'Institut Mines-Télécom et le CNRS ;

**Vu** le projet de *Coopération Agreement* entre l'Université Joseph Fourier- Grenoble 1, *The Institute for Infocomm Research, the National University of Singapore*, l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6, l'Institut Mines – Télécom, *the Bioinformatics Institute* et le CNRS ;

**Vu** le projet de *Coopération Agreement* entre l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1, *The Institute for Infocomm Research, the National University of Singapore*, l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6, l'Institut Mines – Télécom, l'Institut National Polytechnique de Toulouse et le CNRS ;

### **DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°2 à la Convention de création de l'Unité Mixte Internationale « image & Pervasive Access Lab » (UMI IPAL) entre l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1, l'Institut de Recherche en Informatique, l'Université Nationale de Singapour, l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6, l'Institut Mines-Télécom et le CNRS.

**Art. 2.** – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le *Coopération Agreement* entre l'Université Joseph Fourier- Grenoble 1, *The Institute for Infocomm Research, the National University of Singapore*, l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6, l'Institut Mines – Télécom, *the Bioinformatics Institute* et le CNRS.

**Art. 3.** – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le *Coopération Agreement* entre l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1, *The Institute for Infocomm Research, the National University of Singapore*, l'Université Pierre et Marie Curie Paris 6, l'Institut Mines – Télécom, l'Institut National Polytechnique de Toulouse et le CNRS.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2015

Alain Fuchs

DEC150136INSHS

**Décision portant fermeture de l'unité propre de recherche n°3255 intitulée *Communication et Politique*, portant intégration des personnels et ressources de l'UPR3255 dans l'unité mixte de recherche n°7170 intitulée *Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO)* et portant modification des sections de cette dernière.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement des unités propres de recherche et notamment de l'UPR3255 intitulée *Communication et Politique* ;

**Vu** la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'UMR7170 intitulée *Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO)* ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'unité propre de recherche UPR3255 intitulée *Communication et Politique* est fermée.

**Article 2**

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Madame Isabelle VEYRAT-MASSON en qualité de directrice de l'UPR3255 susmentionnée.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Article 3**

A compter de cette même date, les personnels et ressources précédemment affectés à l'UPR3255 sont transférés à l'UMR7170 intitulée *Institut de recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie et Science Politique (IRISSO)* et placée sous la direction de Mme Dominique MÉDA.

**Article 4**

A compter de cette même date, les sections de l'UMR7170 sont : 40, 34, 36.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le        / 8 FEV. 2015



Le président  
Alain Fuchs

DEC150217INSHS

**Décision portant renouvellement de l'unité propre de service (UPS) n° 3390 intitulée « Institut Européen de données financières –EUROFIDAI »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité propre de service intitulée « Institut Européen de données financières » ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est renouvelée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'unité propre de service (UPS) n°3390 intitulée « Institut Européen de données financières-EUROFIDAI » ;

Institut de rattachement : Institut des Sciences Humaines et Sociales

Délégation : Alpes

Section : 37

Mission : La mission d'Eurofidai est de constituer une base de données européenne sur les marchés d'actions et les fonds mutuels européens pour les mettre à disposition des chercheurs.

**Article 2**

Monsieur Patrice FONTAINE, Professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

**Article 3**

Monsieur Bernard RAPACCHI, Ingénieur de recherche hors classe est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint de l'unité ;

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**Décision portant création de l'unité mixte de recherche n° 9221 intitulée Lille-Economie et Management**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'unité mixte de recherche n° 9221 est créée comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Intitulé : Lille-Economie et Management

Directeur : M. Hervé LELEU, directeur de recherche

Directeurs-adjoints : M. Dominique CRIÉ, professeur des universités

M. Stéphane VIGEANT, professeur des universités

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE LILLE 2, UNIVERSITE LILLE 3, UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE

Etablissement partenaire : UNIVERSITE D'ARTOIS

Délégation : Nord-Pas-de-Calais et Picardie

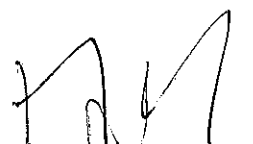
Section : 37

**Article 2**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 FEV. 2015**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC141434DR16

**Décision relative aux tarifs de l'inscription à la formation « électronique analogique 2014 » organisée par le CNRS IN2P3**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°133068DAJ en date du 14 novembre 2013 portant nomination de Mme. Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris Michel-Ange;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de l'inscription à la formation intitulée « électronique analogique 2014 » (ANF du CNRS organisée par l'IN2P3), qui aura lieu à la Villa Clythia de Fréjus, du dimanche 15 juin 2014 au soir au vendredi 20 juin 2014 au matin sont fixés selon le barème détaillé dans le tableau ci-après.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 15 juin 2014

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Tableau des tarifs :

	<b>Participants extérieurs au CNRS en € TTC</b>
Frais d'enseignement	330
Séjour et contribution logistique (transport en sus)	475
<b>TOTAL</b>	<b>805</b>

Fait à Paris, le 06 mai 2014

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Hélène Naftalski

DEC150692 DR17

**Décision relative au tarif du livre « LE PLANCTON » édité par la Station Biologique de Roscoff – FR2424**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC131272DAJ en date du 19/04/2013, portant nomination de Mme Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne Pays de Loire

**Vu** la décision n° DEC1731273DAJ en date du 19/04/2013 donnant délégation de signature à Mme Clarisse DAVID déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne Pays de Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le tarif du livre « LE PLANCTON » édité par la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff est fixé selon le barème ci-dessous :

- Tout public : 18.96€ HT
- Librairie : réduction de 20% sur le prix public

Auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 15/02/2015

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18/02/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Clarisse DAVID

**DEC150678INSHS**

**Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 7050 Centre d'études et de recherches internationales (CERI).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7050 intitulée Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et nommant M. Alain Dieckhoff directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 7050 est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 :

- les termes : « Centre d'études et de recherches internationales » sont remplacés par les termes : « Centre de recherches internationales», avec un acronyme inchangé CERI.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



## **DEC150292INSB**

*Décision portant modification de la décision collective DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées – Ajout de la section 29 en qualité de section secondaire de l'unité mixte de recherche n°8197*

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8197 intitulée « Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure » ;

**Vu** l'avis émis par des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

A l'article 2 de la décision DEC133018DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°8197 intitulée « Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure » sont modifiées comme suit :

- Les termes : « Sections : 22, 21, 25, 23 » sont remplacés par les termes : « Sections : 22, 21, 25, 23, 29 ».

#### **Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Philippe Baptiste



DEC150747DR03

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Est.

## **LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision n°DEC142569DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

**Vu** la décision n° DEC150258DRH du 3 février 2015 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- le syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST) ;
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) ;
- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) ;
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO (SNPREES-FO) ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) ;

- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST.
- l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 2 mars 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud

DEC150350DR03

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Est.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC142569DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Ile-de-France Est, sans droit de vote :

- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO : SNPREES-FO ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture : SNPTES ;
- le syndicat SUD Recherche EPST.

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 janvier 2015

Le délégué régional  
Patrick Mounaud



**DEC150342DR04**

**Décision portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire au sein de l'Unité Mixte de Recherche 8000 (CNRS / Université Paris-Sud) intitulée Laboratoire de Chimie Physique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 29 mai 2012 portant élection de Jacques BITTOUN à la présidence de l'Université Paris Sud ;

**Vu** la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8000, intitulée « Laboratoire de chimie physique » ;

**DECIDE :**

### **Article 1 – Composition du conseil**

Le conseil de l'unité constitué au sein de l'UMR8000 comprend 20 membres : 3 membres de droit, 14 membres élus dont 2 représentants des doctorants renouvelés chaque année et 3 membres nommés ;

Après élection, la composition du conseil d'unité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 est la suivante :

Membres de droit :

- Philippe MAITRE, Directeur,
- Pedro De OLIVEIRA, Directeur Adjoint
- Marie-Françoise LECANU, Secrétaire Générale

Membres élus :

- Laura BACIOU
- Aurélien DE LA LANDE
- David LAUVERGNAT
- Essyllt LOUARN
- Anne MOREL
- Pascal PERNOT

- Eve RANVIER
- Hynd REMITA
- Claire ROMANZIN
- Catherine SIX
- Loïc THIAO LAYEL
- Guillaume VAN DER REST

Représentants des doctorants jusqu'au 30 juin 2015 :

- Cecilia COLETTA
- Laetitia DALSTEIN

Membres nommés :

- Mireille BENOIT
- Marie ERARD
- Christophe HUMBERT.

Le résultat des élections est diffusé à l'ensemble du personnel par voie électronique.

La durée du mandat des membres du conseil de l'unité est fixée à 2 ans.

## **Article 2 – Organisation des élections**

Modalité de scrutin : suffrage direct et scrutin plurinominal à deux tours.

### **Sont électeurs :**

Les membres permanents de l'unité (chercheurs, enseignant-chercheurs, ITA) et les membres non permanents présents dans l'unité depuis plus d'un an (doctorants et post-doctorants).

### **Sont éligibles :**

Tout électeur est éligible.

### **Modalité de publicité des résultats :**

Envoi par mail à l'ensemble du personnel et/ ou affichage dans les locaux.

Tout membre du conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre nommé ou élu, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

## **Article 3 - Compétence**

Le conseil de l'unité a un rôle consultatif.

il exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée. En particulier, le conseil se prononce sur la titularisation des personnels ingénieurs et techniciens de la recherche.

#### **Article 4 – Fonctionnement**

Le conseil de l'unité est présidé par le Directeur d'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président (ou par délégation par un membre de droit), soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance : celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par des membres de ce conseil. L'ordre du jour est transmis par mail, huit jours avant la réunion, à l'ensemble du personnel de l'unité.

Le compte rendu est transmis à l'ensemble du personnel, modifié le cas échéant, approuvé au conseil de laboratoire suivant et signé par le président. Il est ensuite publié sur le site intranet du laboratoire.

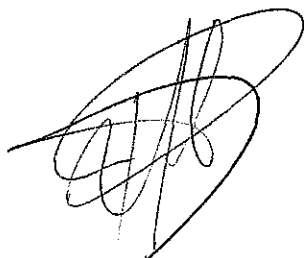
Le règlement intérieur arrête, en tant que de besoin, les autres règles de fonctionnement.

#### **Article 5 – Publication**

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche et publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif sur Yvette le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Pour le président du CNRS  
Et par délégation,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Philippe MAITRE  
Le directeur de l'UMR8000 (visa)

Pour l'Université Paris Sud,  
Le président  
Jacques BITTOUN

Pour le Président et par Délégation



**E. AUGÉ**

PRÉSIDENCE  
341 av. St 300  
91405 ORSAY cedex

DEC150695DR04

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Sud**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Madame Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation régionale Ile-de-France Sud, sans droit de vote :



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique : SNIRS-CGC ;
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO : SNPREES-FO ;

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.



Fait à Gif sur Yvette, le 12 février 2015

Véronique DEBISSCHOP  
La Déléguée régionale  
Ile-de-France Sud

DEC150698DR04

Désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Sud.

## LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Madame Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision n° DEC150258DRH du 3 février 2015 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Ile-de-France Sud sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- le syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST) ;
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST.

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.



Fait à Gif sur Yvette, le 12 février 2015

Véronique DEBISSCHOP  
La Déléguée régionale  
Ile-de-France Sud

DEC150685DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7605, intitulée laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI), dont le directeur est M. Patrick Audebert;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7605.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC150617DR05

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire Univers et Théories (LUTH).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8102 intitulée Laboratoire Univers et Théories (LUTH) ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8102.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés :

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC150742DR07

**Décision portant prolongation de la durée du mandat du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5005 intitulée Laboratoire Ampère**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5005 Laboratoire Ampère ;

**Vu** la décision DEC121535DR07 du 27 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5005 Laboratoire Ampère ;

**Vu** la demande du directeur d'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est prorogée d'un an à compter du 3 janvier 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 février 2015

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC150085DR10

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale de la formation permanente**

**Le Délégué régional,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace.

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, la répartition des 6 sièges des représentants du personnel de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Alsace, s'établit comme suit :

SGEN-CFDT : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)

SNCS-FSU : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)

SNIRS-CGC : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e),

SNPTES : 2 représentants(es) titulaires – 2 représentants(es) suppléants(es),

SNTRS-CGT : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 janvier 2015.

Le Délégué régional  
Patrice SOULLIE



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20  
67037 Strasbourg cedex 02

03 88 10 63 01  
03 88 10 60 95

DEC150083DR10

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale d'action sociale.**

**Le Délégué régional,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace.

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, la répartition des 6 sièges des représentants du personnel de la commission régionale compétente en matière de d'action sociale (CORAS) de la délégation Alsace, s'établit comme suit :

SGEN-CFDT : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)

SNCS-FSU : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)

SNIRS-CGC : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e),

SNPTES : 2 représentants(es) titulaires – 2 représentants(es) suppléants(es),

SNTRS-CGT : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2015.

Le Délégué régional  
Patrice SOULLIE



délégation Alsace

www.alsace.cnrs.fr

23 rue du Loess - BP20  
67037 Strasbourg cedex 02

03 88 10 63 01  
03 88 10 60 95

DEC150082DR10

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Alsace.**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace.

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143128DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Alsace, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)
- SNCS-FSU : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)
- SNIRS-CGC : 1 représentant(e) titulaire – 1 représentant(e) suppléant(e)
- SNPTES : 2 représentants(es) titulaires – 2 représentants(es) suppléants(es)
- SNTRS-CGT : 2 représentants(es) titulaires – 2 représentants(es) suppléants(es)



délégation Alsace

[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

23 rue du Loess - BP20  
67037 Strasbourg cedex 02

T. 03 88 10 63 01  
F. 03 88 10 60 95

## Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2015.

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC150081DR10

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Alsace.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC142561DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace.

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Alsace, sans droit de vote :

- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST



délégation Alsace

[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

23 rue du Lœss - BP20  
67037 Strasbourg cedex 02

03 88 10 63 01  
03 88 10 60 95

## Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 19 janvier 2015.

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE





DEC140048DR12

**Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC133017DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) et nommant M. Bruno TORRESANI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 18 décembre 2014 ;

Considérant que M. Pierre BARTHELEMY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre 2005 et du 8 au 11 novembre 2005,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Pierre BARTHELEMY, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. Pierre BARTHELEMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Pierre BARTHELEMY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2014

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
M. Bruno TORRESANI

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille  
M. Yvon BERLAND

Visa du Directeur de l'Ecole Centrale de Marseille  
M. Frédéric FOTIADU

DEC150691DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5506 intitulée LIRMM**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5506 LIRMM,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5506 LIRMM.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 13 membres élus ;
- 6 membres nommés ;
- 3 invités permanents ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/02/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC150697DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 intitulée IGH**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UPR1142 IGH,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR1142 IGH.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur Adjoint de l'unité ;
- 10 membres élus ; 5 suppléants
- 3 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/02/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC150694DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3689 intitulée CPBS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142121DGDS du 18/12/2014 portant création de l'unité FRE3689 CPBS,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE3689 CPBS.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/02/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

DEC150693DR13

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5299 intitulée LUPM**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC141810DAJ du 9 juillet 2014 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité UMR5299 LUPM,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5299 LUPM.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 2 membres nommés ;

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17/02/2015

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC150613SGCN**

**Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique**

**Le Directeur général délégué à la science du Centre national de la recherche scientifique,**

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu**, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la décision n° 141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste, aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

**Vu**, la décision n° 141464DAJ du 28 mai 2014 portant délégation de signature à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science (DGDS) ;

Sur, l'avis donné par les sections du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session de printemps 2014 ;

Sur, la proposition des directeurs d'institut concernés ;

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** - la section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit à compter du 9 mars 2015 :

Nom	Prénom	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Code unité	Délégation régionale
AUSSERRE	Dominique	11	5	UMR6283	17 – Bretagne et Pays de Loire
BOURINET	Emmanuel	24	25	UMR5203	13 – Languedoc-Roussillon
BRANCOURT	Isabelle	36	33	UMR5037	07 – Rhône-Auvergne
DOYEN	Luc	29	37	UMR5113	15 – Aquitaine
FARGE	Marie	10	41	UMR8539	05 – Ile-de-France Ouest et Nord
GINET	Nicolas	23	21	UMR7265	12 – Provence et Corse
JEGOU	Fabrice	17	19	UMR7328	08 – Centre Limousin Poitou-Charentes
KABANI	Medhi	20	22	UPR3082	04 – Ile-de-France Sud
MACHUCA-GAYET	Irma	22	24	UMR5242	07 – Rhône-Auvergne
MEJEAN	Vincent	21	20	UMR7281	12 – Provence et Corse
MERRIFIELD	Christien	20	22	UPR3082	16 – Paris Michel-Ange
MODJTAHED	Nazanine	22	24	SNC9839	03 – Ile-de-France Est
THIBAUD	Jean-Baptiste	23	25	UMR5004	13 – Languedoc-Roussillon
VIGON	Isabelle	22	24	UMR8104	01 – Paris A

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2015

Philippe BAPTISTE



DEC150244DR17

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC140818DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 05 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143128DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPREES-FO : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

### **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 janvier 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC150701DR17

**Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**Vu** la décision n° DEC140818DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**Vu** la décision n° DEC150258DRH du 3 février 2015 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- le syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST) ;
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) ;
- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) ;
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO (SNPREES-FO) ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) ;

- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST.
- l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2015

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC150713DR20

**Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Côte d'Azur**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC140821DAJ. Du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Côte d'Azur, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique : SNIRS-CGC ;
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO : SNPREES-FO ;
- le syndicat SUD Recherche EPST.

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 25/02/2015

La déléguée régionale  
Béatrice Saint-Cricq

DEC150707DR20

**Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Côte d'Azur.**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC140821DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur;

**Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS en date du 5 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143128DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Côte d'Azur, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentants suppléants
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

### **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 19/02/2015

La déléguée régionale  
Béatrice Saint-Cricq



**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,



**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, la décision du 19 mars 2010 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

**Vu**, le décret de nomination.

**DECIDE**

**ARTICLE I** est modifié comme suit,

**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes et Institut des sciences informatiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
PAGANI	Michèle	UMR7030	5

**Suite à sa nomination en qualité de professeur des universités, il est mis fin à compter du 20 novembre 2014, à l'accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/Enseignement supérieur.**

**ARTICLE II** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

DEC150661DRH



**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, la demande des intéressés,

**Vu**, l'avis des organismes d'origine,

**Vu**, la décision du 26 mai 2014, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

**DECIDE**

**ARTICLE I** L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

**Les lignes suivantes sont supprimées**

Nom	Prénom
<b>Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions</b>	
M. CARO	Daniel

**Les lignes suivantes sont ajoutées**

Nom	Prénom
<b>Institut des sciences biologiques</b>	
M. BORST	Grégoire

**ARTICLE II** Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président.  
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

**ARTICLE III** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Le 18 février 2015

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science  
Philippe BAPTISTE



**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS,

**Vu**, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS,

**Vu**, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

**Vu**, l'avis des instances d'évaluation,

**DECIDE**

**ARTICLE I**

Sont retenus en vue de leur promotion au premier échelon **de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche**, les agents dont les noms suivent :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
FALVARD	Alain	1	7
SHLYAPNIKOV	Georgy	2	4
CIBERT	Joel	3	11
VALLEE	Fabrice	4	7
PERRIN	Bernard	5	2
LASSERRE	Jean-Bernard	7	14
CHAVEL	Pierre	8	4
BACROIX	Brigitte	9	5
QUINTARD	Michel	10	14
CAMINADE	Anne-Marie	12	14
OUAHAB	Lahcene	14	17
MAIGNAN	Antoine	15	19
IMBERTY	Anne	16	11
DROSSART	Pierre	17	5

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
RICARD	Yanick	18	7
JEANDEL	Catherine	19	14
KHOCHBIN	Saadi	21	11
LABOUESSE	Michel	22	10
NOSELLI	Stephane	22	20
BARHANIN	Jacques	24	20
SIRIGU	Angela	26	7
COSSET	Francois	27	7
LAUGIER	Pascal	28	2
DANCHIN	Etienne	29	14
EMPEREUR	Jean Yves	32	16
SCHAEFFER	Jean-Marie	35	1
HEINICH	Nathalie	36	1
RAUGEL GENEVIEVE	Marie-Anne	41	4
VERGES	Elisabeth	CID 50	8
JESSUS	Catherine	CID 50	16
RENAULT	Anne	CID 50	17
DUBUCS	Jacques	CID 50	1

## **ARTICLE II**

Sont retenus en vue de leur promotion au deuxième échelon **de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche**, les agents dont les noms suivent :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
MUELLER	Dominique	1	4
CILIBERTO	Sergio	2	7
VALLEE	Brigitte	6	19
GHIBAUDO	Gerard	8	11
LAMON	Jacques	9	3
VIOVY	Jean-Louis	11	3

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
SAUTET	Philippe	13	7
BOUCHET	Francois	17	2
ROBERT	Francois	18	2
CAMBILLAU	Christian	20	12
BOWLER	Chris	23	2
FREGNAC	Yves	26	4
RENAUD	Francois	29	13
VIGNE	Jean Denis	31	3
JULLIEN	Bruno	37	14
ABELES	Marc	38	1
VOISIN	Claire	41	2
MASSIOT	Dominique	CID50	16

**ARTICLE III**

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2014 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Fait à Paris, le 13 février 2015

Alain FUCHS

## **DEC150258DRH**

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- le syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST) ;
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur FO (SNPREES-FO) ;
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) ;
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST,
- l'union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**



- Vu**, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu**, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS,
- Vu**, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu**, l'avis des instances d'évaluation,

**DECIDE**

**ARTICLE I**

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de **chargé de recherche de première classe**, les agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	SECTION	DR
ANDREA	Jérémy	1	10
BUSCA	Nicolas	1	2
CALVET	Samuel	1	7
DELERUE	Nicolas	1	4
FIASSON	Armand	1	11
FRANCO	Davide	1	2
KURTUKIAN NIETO	Teresa	1	15
SCOTTO LAVINA	Luca	1	17
SERRANO	Justine	1	12
STOCCO	Diego	1	17
BABICHEV	Eugeny	2	4
BOSSARD	Guillaume	2	5
CHETRITE	Raphaël	2	20
FERRERO	Michel	2	5
FRIGERIO	Michele	2	13
VIGNES-TOURNERET	Fabien	2	7
VISCO	Paolo	2	2
WALCZAK	Aleksandra	2	2
ZDEBOROVA	Lenka	2	4
ZVONAREV	Mikhail	2	4



NOM	PRENOM	SECTION	DR
BERNAND-MANTEL	Anne	3	11
BIZIERE	Nicolas	3	14
BRUN	Christophe	3	2
CASULA	Michele	3	2
LE SUEUR	Hélène	3	4
LEVY-BERTRAND	Florence	3	11
MALINOWSKI	Grégory	3	6
ROUSSEAU	Emmanuel	3	13
AMO GARCIA	Alberto	4	5
CATOIRE	Fabrice	4	15
CHEINET	Patrick	4	4
COUEDEL	Lenaic	4	12
DOMARACKA-ROUSSEAU	Alicja	4	19
JOLY	Lilian	4	6
MAC ALEESE	Luke	4	7
PERRIN	Aurelien	4	5
ABECASSIS	Benjamin	5	4
CLUSEL	Maxime	5	13
CURIOTTO	Stéfano	5	12
DEN HERTOOG	Martien Ilse	5	11
GIORDANO	Valentina	5	7
JUHIN	Amélie	5	2
LECLERC	Stephanie	5	4
MINC	Nicolas	5	2
ROMANIELLO	Pina	5	14
SCHEIBERT	Julien	5	7
STEINBERGER	Audrey	5	7
TAILLEUR	Julien	5	2
TARRAT	Nathalie	5	14
BIENVENU	Meghyn	6	4
BONCHI	Filippo	6	7
BOUVEL	Mathilde	6	15
BUI XUAN	Binh Minh	6	2
CHAPUY	Guillaume	6	2
CHATZIKOKOLAKIS	Konstantinos	6	5
GUILLOIN	Pierre	6	12
HEBRARD	Emmanuel	6	14
SAU VALLS	Ignasi	6	13
BERTIN	Nancy	7	17
FILHOL	Michael	7	4
HUEBER	Thomas	7	11
MACE	Marc	7	14
PAPADAKIS	Nicolas	7	15
POSTOYAN	Romain	7	6
REGUIGNE KHAMASSI	Mehdi	7	2
TALJ	Reine	7	18
TIERNY	Julien	7	2

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
BAFFOU	Guillaume	8	12
CHAUVET	Anne	8	4
CHEN	Zhuoying	8	1
ETTORRE	Mauro	8	17
FAIVRE	Magalie	8	7
FOLDYNA	Martin	8	5
GALAS	Jean-Christophe	8	5
GUSAKOVA	Daria	8	11
HWANG	Gilgueng	8	5
IZARD	Nicolas	8	4
PECH	Sarinn David	8	14
QUERLIOZ	Damien	8	4
RAIMBAULT	Vincent	8	15
BARON	Cecile	9	12
BOYER	Severine	9	8
CHAILLAT-LOSEILLE	Stephanie	9	5
CIARLETTA	Pasquale	9	2
LIMODIN	Nathalie	9	18
PONSON	Laurent	9	2
TAUPIN	Vincent	9	6
AHUSBORDE	Etienne	10	15
AMARA	Mohamed	10	7
BERHANU	Michael	10	2
CHALOPIN	Yann	10	5
CHARPENTIER	Ludovic	10	13
ERABLE	Benjamin	10	14
FUSTER	Daniel	10	2
GRIES	Thomas	10	6
MELIGA	Philippe	10	12
NASO	Aurore	10	7
NEGRETTI	Maria Eletta	10	11
TORRE	Jean Philippe	10	15
BETZ	Timo	11	3
BOUILHAC	Cecile	11	13
DETCHEVERRY	Francois	11	7
ESTEVEZ-TORRES	André	11	5
GUILLANEUF	Yohann	11	12
LERAY	Aymeric	11	6
MORA	Thierry	11	2
OTSUKA	Issei	11	11
VIGNOLLE	Joan	11	15
COEFFARD	Vincent	12	5
CORBU	Andrei	12	1
GRANZHAN	Anton	12	3
LEMIERE	Gilles	12	20
LIEGAULT	Benoit	12	13
MASSUE	Julien	12	10

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
BOUFFIER	Laurent	13	15
FORTAGE	Jerome	13	11
GAUTIER	Christelle	13	17
GOURLAOUEN	Christophe	13	10
LOISON	Claire	13	7
OLIYNYK	Oleksandr	13	2
ORIO	Maylis	13	12
AXET MARTI	Maria Rosa	14	14
BOUIT	Pierre Antoine	14	17
DEMESSENCE	Aude	14	7
MICHEL	Carine	14	7
NONAT	Aline	14	10
PELZER	Katrin	14	12
SALLES	Fabrice	14	13
BEHELANY	Mikhael	15	13
CERBELAUD	Manuella	15	8
CONSONNI	Vincent	15	11
JOUIN	Jenny	15	8
MIRO SABATE	Carlos	15	7
PORTEHAULT	David	15	2
SAUVAGE	Frederic	15	18
BONNET	Célia	16	8
CARAPITO	Christine	16	10
DELSUC	Nicolas	16	2
FERRON	François-Patrice	16	12
HERVE	Cecile	16	17
HUGUET	Arnaud	16	2
LE MAIRE	Albane	16	13
NICOLAS	Cyril	16	8
SABOT	Cyrille	16	19
ALECIAN	Evelyne	17	11
BRUNETTO	Rosario	17	4
GRAIN	Julien	17	4
HUGOT	Emmanuel	17	12
LESUR	Geoffroy	17	11
NOTERDAEME	Pasquier	17	2
RETINO	Alessandro	17	5
VINATIER	Sandrine	17	5
AMIOT	Romain	18	7
BERNARD	Sylvain	18	2
DEVAUCHELLE	Olivier	18	3
MACOUIN	Melina	18	14
MARROCCHI	Yves	18	6

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
DERIMIAN	Yevgeny	19	18
MICHAUD	Emma	19	17
RIO	Catherine	19	5
ALEKSANDROV	Alexey	20	5
CHAPTAL	Vincent	20	7
FRELET-BARRAND	Annie	20	4
MYASNIKOV	Alexander	20	10
PAGES	Vincent	20	12
BAUDOT	Anais	21	12
GOBERT	Vanessa	21	14
LLERES	David	21	13
MARQUES MANDIN	Pierre	21	12
MAURIELLO	Emilia	21	12
LE GRAND	Fabien	22	1
MATHIEU	Juliette	22	3
MEUNIER	Alice	22	2
PENNA	Aubin	22	17
ROSSIN	Aurelie	22	20
SUPATTO	Willy	22	5
AZEVEDO FAVORY	Jacinthe	23	13
BERR	Alexandre	23	10
GOURION	Benjamin	23	4
JOUHET	Juliette	23	11
MARTIN	Antoine	23	13
CARRIERE-PAZAT	Audrey	24	14
MARIONNEAU	Céline	24	17
MOUNIER	Rémi	24	7
CHRISTMANN YALCIN	Ipek	25	10
MONSELLIER	Elodie	25	4
VACHER	Hélène	25	12
BONNET	Cedrick	26	18
BOULENGER-MOZDZEN	Veronique	26	7
BOULINGUEZ	Benedicte	26	7
DUFOUR	Valérie	26	10
DURAND	Jean-Baptiste	26	14
GOUREVITCH	Boris	26	4
BELOUZARD	Sandrine	27	18
MARTIN	Bruno	27	1
MORTIER	Erwan	27	17
RONCAGALLI	Romain	27	12
ANDRE	Franck	28	3
AUGER	Cyril	28	10
COUTURE	Olivier	28	1
LANGER	Max	28	7

NOM	PRENOM	SECTION	DR
ANGELIER	Frederic	29	8
BROQUET	Thomas	29	17
CHAINED	Alexis	29	14
CLAUDET	Joachim	29	1
COTE	Julien	29	14
DESCHAMPS	Philippe	29	4
HABOLD OUDART	Caroline	29	10
LION	Sebastien	29	13
LLAURENS	Violaine	29	3
LOUCHART	Antoine	29	11
METAIS	Grégoire	29	3
MORLON	Hélène	29	2
PATIN	Etienne	29	5
BERTIN	Xavier	30	8
BOE	Julien	30	14
CUCHEROUSSET	Julien	30	14
DE VLEESCHOUWER	François	30	14
GASCOIN	Simon	30	14
HEDOUIN	Laetitia	30	1
KEFI	Sonia	30	13
LONGUEVERGNE	Laurent	30	17
ORMENO LAFUENTE	Elena	30	12
THEBAULT	Elisa	30	2
CRASSARD	Remy	31	7
HAMON	Caroline	31	5
MACIA	Enguerran	31	16
MAZIERES	Stephane	31	12
PORRAZ	Guillaume	31	16
ROBION BRUNNER	Caroline	31	14
ALIQUOT	Julien	32	7
DUPONT	Anne-Laurence	32	3
SARAH	Guillaume	32	6
SCHIETTECATTE	Jeremie	32	1
VOGUET	Elise	32	1
ELIE	Marc	33	1
LABORIE	Léonard	33	1
RAHAL	Malika	33	1
SCHAFFER	Valerie	33	1
IDIATOV	Dmitry	34	3
CHAMAYOU	Gregoire	35	7
CORDONIER	Valérie	35	2
SOMMER	Christian	35	2
ZEKIAN	Stephane	35	7

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
CHAULET	Johann	36	14
HENCKES	Nicolas	36	3
LAVAUD LEGENDRE	Bénédicte	36	15
MICHON	Sébastien	36	10
SOFIO	Séverine	36	5
GRENET	Julien	37	1
HAGENBACH	Jeanne	37	5
ZUBER	Stéphane	37	1
FOYER	Jean	38	1
HEMLINGER	Aurelie	38	5
BECU	Nicolas	39	8
GODET	Laurent	39	17
REBOTIER	Julien	39	15
RUIN-HEUSSE	Isabelle	39	11
SOURDRIL	Anne	39	5
VALLEE	Julie	39	1
DARLEY	Mathilde	40	16
DULONG DE ROSNAY	Mélanie	40	1
GENSBURGER	Sarah	40	5
PAGIS	Julie	40	18
PENISSAT	Etienne	40	18
CLAUDON	Benoit	41	6
DE LA SALLE	Mikael	41	7
GOUDENEGE	Ludovic	41	5
GRIVAUX	Julien	41	12
IVANOVICI	Danela Oana	41	20
KASSEL	Fanny	41	18
LACON	Hubert	41	1
LARAT	Adam	41	5
MATHEUS SILVA SANTOS	Carlos	41	5
MERIGOT	Quentin	41	1
MIOT	Evelyne	41	5
NECHITA	Ion	41	14
PILLONI	Vincent	41	7
PY	Pierre	41	10
SCHRAEN	Benjamin	41	5
VEBER-DELATTRE	Amandine	41	5

## **ARTICLE II**

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2014 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Fait à Paris, le 13 février 2015

Alain FUCHS



**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS,

**Vu**, le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS,

**Vu**, le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

**Vu**, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

**Vu**, l'avis des instances d'évaluation,

**DECIDE**

**ARTICLE I**

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de **directeur de recherche de première classe**, les agents dont les noms suivent :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
BAMBADE	Philip	1	4
BRETON	Vincent	1	7
DIACONU	Cristinel	1	12
DUCHESNEAU	Dominique	1	11
LOTT	Benoit	1	15
LUNNEY	David	1	4
ORR	Nigel	1	19
STOMPOR	Radoslaw	1	2
ZHANG	Zhiqing	1	4
BRACHET	Marc-Etienne	2	2
IANCU	Edmond	2	4
MINASIAN	Ruben	2	4
MONASSON	Remi	2	2
OCHANINE	Gleb	2	2
UZAN	Jean-Philippe	2	2
BALLOU	Rafik	3	11
BEAUREPAIRE	Eric	3	10
DUPUIS	Veronique	3	7
SACCHI	Maurizio	3	2
WOLF	Pierre-Etienne	3	11

NOM	PRENOM	SECTION	DR
BEROFF	Caroline	4	4
BORENSZTEIN	Yves	4	2
BOUYER	Philippe	4	15
DELVILLE	Jean-Pierre	4	15
KAISER	Robin	4	20
MAYNARD	Gilles	4	4
ARGOUL	Francoise	5	7
COGNET	Laurent	5	15
GALAM	Serge	5	1
JOLY	Yves	5	11
RAVY	Sylvain	5	4
GRAF	Susanne	6	11
GRAVIER	Sylvain	6	11
HERZIG	Andreas	6	14
MAIRESSE	Jean	6	2
SCHAEFFER	Gilles	6	5
ALAMIR	Mazen	7	11
NIKOLOVA	Mila	7	3
SOUERES	Philippe	7	14
VELAZCO	Raoul	7	11
ZWEIGENBAUM	Pierre	7	4
CHEVALLIER	Catherine	8	7
COUDERC	Vincent	8	15
DAGENS	Beatrice	8	4
LAUDE	Vincent	8	6
PELOUARD	Jean-Luc	8	5
ROBOAM	Xavier	8	14
CONSTANTINESCU	Andrei	9	5
LEBEDKIN	Mikhail	9	6
MAIRE	Eric	9	7
WENGER	Philippe	9	17
BATTIN-LECLERC	Frederique	10	6
BERTIN	Henri	10	15
BRAULT	Pascal	10	8
KANAEV	Andrei	10	5
LEWEKE	Thomas	10	12
ROUSSEAU	Antoine	10	5
SNABRE	Patrick	10	15
XUEREB	Catherine	10	14
BORISOV	Oleg	11	15
BOURGEAT LAMI	Elodie	11	7
BOUTEILLER	Laurent	11	2
MARQUES SERRA	Carlos	11	10
POULIN	Philippe	11	15



<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
GIGMES	Didier	12	12
GROS	Philippe	12	6
LACOTE	Emmanuel	12	7
LEVACHER	Vincent	12	19
CAFFAREL	Michel	13	14
GUSTAFSSON	Thomas	13	4
MAILHOT	Gilles	13	7
REMITA BOSI	Hynd	13	4
SIMON	Marc	13	2
DE MERIC DE BELLEFON	Claude	14	7
GEANTET	Christophe	14	7
GUILLEMOLES	Jean-Francois	14	16
LAZAROVA	Svetlana	14	19
LETARD	Jean-Francois	14	15
BARTHES LABROUSSE	M-Genevieve	15	4
DENOYEL	Renaud	15	12
EPICIER	Thierry	15	7
POURROY	Genevieve	15	10
SERRE	Christian	15	5
ARIMONDO	Paola Barbara	16	14
BOURGEOIS	Dominique	16	11
DURAND	Thierry	16	13
MICOUIN	Laurent	16	1
BARAFFE	Isabelle	17	7
CHARLOT	Patrick	17	15
LEMBEGE	Bertrand	17	5
PETROV	Romain	17	20
SCHMITT	Bernard	17	11
VILMER	Nicole	17	5
ZARKA	Philippe	17	5
BOURDON	Bernard	18	7
CHERY	Jean	18	13
LELOUP	Philippe	18	7
PIRONON	Jacques	18	6
POITRASSON	Franck	18	14
REISBERG	Laurie	18	6
TOPLIS	Michael	18	14
BABIN	Marcel	19	16
DUFRESNE	Jean Louis	19	5
GENTHON	Christophe	19	11
LAW	Katharine	19	5
SCHMITT	Francois	19	18
SCIANDRA	Antoine	19	20

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
KAIAVA	Andrei	20	13
LLOUBES	Roland	20	12
MARCHOT	Pascale	20	12
SCHOEHN	Guy	20	11
YUSUPOVA	Gulnara	20	10
CAMADRO	Jean-Michel	21	2
GUILHOT	Christophe	21	14
KANNOUCHE	Patricia-Laila	21	3
MEDIGUE	Claudine	21	3
PAYRE	Francois	21	14
PERNODET	Jean-Luc	21	4
ALBIGES RIZO	Corinne	22	11
ARKOWITZ	Robert	22	20
ETIENNE MANNEVILLE	Sandrine	22	5
JAFFREDO	Thierry	22	2
RIJLI	Filippo	22	10
JAMET	Elisabeth	23	14
JEUNEMAITRE	Beatrice	23	4
PARCY	Francois	23	11
POTIN	Philippe	23	17
LACAMPAGNE	Alain	24	16
POSTIC HOOPER	Catherine	24	1
BARROT	Michel	25	10
BIRMAN	Serge	25	1
DURBEC	Pascale	25	12
MARIN	Philippe	25	13
SZEPETOWSKI	Pierre	25	12
BONTEMPI	Bruno	26	15
CATTAERT	Daniel	26	15
CHOKRON	Sylvie	26	1
DOMINEY	Peter Ford	26	7
VALDOIS	Sylviane	26	11
LEITE DE MORAES	Maria Do Carmo	27	1
MESNARD	Jean-Michel	27	13
SAOUDI	Abdelhadi	27	14
SAUPE	Sven	27	15
TARDIEUX	Isabelle	27	1
BROUILLET	Emmanuel	28	4
BUVAT-GUILLEMET	Irene	28	4
MAURICE	Tanguy	28	13
SAGAN	Sandrine	28	2
COURTY	Jose	28	3

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
GIRAUD	Tatiana	29	4
GREMILLET	David	29	13
LENORMAND	Thomas	29	13
TILL-BOTTRAUD	Irene	29	11
BORNETTE	Gudrun	30	6
CHEDDADI	Rachid	30	13
MORIN	Guillaume	30	2
MOUGIN	Eric	30	14
GRUEL	Katherine	31	2
MONCEL	Marie-Helene	31	3
BERNARDI	Philippe	32	3
BOUDHORS-GAREL	Anne	32	1
DARCQUE	Pascal	32	5
MORETTI	Jean-Charles	32	12
PERGOLA	Philippe	32	12
POLO DE BEAULIEU	Marie-Anne	32	1
VEIT	Patrice	33	1
MOYSE-FAURIE	Claire	34	3
NAZZI	Thierry	34	1
PEPERKAMP	Sharon	34	2
FOISNEAU	Luc	35	1
GETREAU	Florence	35	1
DAUGAREILH	Isabelle	36	15
DUPRET	Baudouin	36	5
WYFFELS	Alain	36	18
ASKENAZY	Philippe	37	1
GURGAND	Marc	37	1
MERLIN	Vincent	37	17
BLANCHY	Sophie	38	5
SELLATO	Bernard	38	1
CHIVALLON	Marie-Christine	39	15
THIBAUD	Jean-Paul	39	11
BACH	Daniel	40	15
GENIEYS	William	40	13
MUXEL	Anne	40	1
URFALINO	Philippe	40	1

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SECTION</b>	<b>DR</b>
AUBERT	Anne Marie	41	2
COQUEL	Frederic	41	5
FUNAR	Louis	41	11
LANNES	David	41	15
LEICHTNAM	Eric	41	2
MICLO	Laurent	41	14
TOEN	Bertrand	41	13
BRASS	Anne-Marie	CID50	16
LABASTIE	Marie-Claude	CID50	16
BASSLER	Ursula	CID50	16
MELLET	Sylvie	CID50	20

## **ARTICLE II**

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2014 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Fait à Paris, le 13 février 2015

Alain FUCHS

## **DEC150257DRH**

attribuant la superficie à allouer aux organisations syndicales représentatives au sein du CNRS

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2014 ;

**Vu** la décision n° DEC143127DRH du 16 décembre 2014 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC150258DRH du 3 février 2015 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié ;

**Vu** l'annexe de la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS, définissant les normes de mise à disposition de locaux syndicaux,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat à courir, la superficie à allouer aux organisations syndicales représentatives pour l'hébergement des sections syndicales existantes au plan national au CNRS est répartie comme suit :

<b>Organisations syndicales</b>	<b>Suffrages chercheurs</b>	<b>m2</b>	<b>Suffrages IT</b>	<b>m2</b>	<b>Total m2</b>
SGEN-CFDT	<b>23,68%</b>	15	<b>21,12%</b>	15	<b>30</b>
SNCS-FSU	<b>38,33%</b>	30	<b>5,26%</b>	15	<b>45</b>
SNIRS-CGC	<b>9,90%</b>	15	<b>7,13%</b>	15	<b>30</b>
SNPREES-FO	<b>4,12%</b>	-	<b>6,31%</b>	15	<b>15</b>
SNPTES	<b>0,42%</b>	-	<b>19,92%</b>	15	<b>15</b>
SNTRS-CGT	<b>14,29%</b>	15	<b>28,73%</b>	30	<b>45</b>
SUD Recherche EPST	<b>9,26%</b>	15	<b>11,53%</b>	15	<b>30</b>

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2015

Alain FUCHS

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Février 2015  
ISSN 1148-4853

